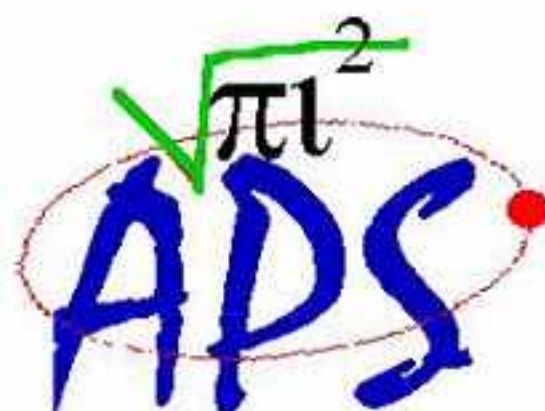


Remplacez les professionnels de la politique par des citoyens tirés au sort pour un temps limité et du même coup vous supprimez les groupes de pression politiques, les partis, les combines, les compromissions, les fausses factures, et le droit régalien. Supprimez cette gigantesque hiérarchie du pouvoir empilant communes, départements, région, et état (sans compter l'Europe), chacun disposant de branches de pouvoir multiples et antagonistes et vous saurez qui dirige. Le cumul de ces deux actions sera la source des plus fabuleuses économies que nous pouvons faire.

Depuis que j'ai parlé de ce projet aux personnes que je connais, j'ai rencontré beaucoup de gens qui s'évertuent à trouver les raisons les plus extravagantes pour expliquer que le système que je propose ne peut pas fonctionner mais qui semblent incapables de voir les raisons évidentes qui font que le système électoral en vigueur n'est plus démocratique. Il semble qu'il soit très difficile d'accepter le changement auquel on aspire pourtant de tous ses vœux.

Maintenant que vous avez le ton, lisez !



ISBN : 2-9521442-2-2
sociologie politique

Autoédition populaire des sciences

Serge Rochain

ALTERNATIVE DEMOCRATIQUE

Serge Rochain



Alternative démocratique



sociologie politique

Autoédition populaire des sciences

Alternative démocratique

Les bons usages de l'imprimerie n'ont été respectés que dans la mesure où ils ne grèvent pas le prix de revient de l'ouvrage.

Je dédie cet ouvrage à tous les citoyens du XXI^{èm} siècle, à tous ceux qui croyaient le principe électoral indissociable de la démocratie, et surtout à mes enfants et petits-enfants, Jérémy, Marine, Shawnee, et la petite Emma qui vont vivre ce siècle.

Tous mes remerciements à Gilles Mageux pour son regard critique.

Politique et sociologie

Autoéditions populaire des sciences
25, impasse des Sauges, Rochegrise, 11100 Narbonne

Autres publications de l'Autoédition populaire des sciences :

Du même auteur :

Collection physique et philosophie :

Essai sur la relativité du temps ISBN 2-9521442-3-0

A paraître : Le citoyen et la science à la rencontre de deux millénaires ISBN 978-2-9521442-4-7

Collection mathématique :

Les Logarithmes entiers ISBN 2-9521442-0-6

Collection Sociologie politique :

Alternative démocratique ISBN 2-9521442-2-2
Épuisé sur papier, gratuit en PDF à demander par mail

En collaboration avec David et Mailys Romeuf :

Le Panoraciel et son livret (épuisé)

Le glas démocratique

Si vous avez quelque chose à dire, surtout, n'hésitez pas à l'écrire.

Avant-Propos.

Ce n'est pas pour me faire des amis que j'ai écrit cet ouvrage car l'opinion n'aime guère être heurtée et se complaît dans ses convictions routinières. En effet, il n'est pas facile de renoncer au confort d'un paradigme dans lequel nous sommes installés depuis plus de 10 générations. D'ailleurs, les premières personnes à qui j'ai parlé de la théorie que je défends se sont aussitôt écriées à l'utopie, perdant le souvenir de la signification de ce mot aujourd'hui galvaudé dans son usage et appliqué à ce qui dérange plus qu'à ce qui est déconnecté des réalités.

Pour eux, démocrates convaincus, le principe électoral est l'essence même de la démocratie, mais croire que les élus portés au pouvoir sont bons et honnêtes, voilà bien qui relève de l'utopie. Et les seuls principes qui ne soient pas eux-mêmes utopiques sont bien ceux qui se méfient des tenants du pouvoir en faisant en sorte qu'ils ne soient pas en mesure de peser de leur déviance scélérate, malheureusement humaine, sur leurs prises d'options politiques.

Il est répété, à l'envie, que de tous les systèmes d'organisation politique, si la démocratie n'est pas le meilleur, il est certainement le moins mauvais. Répétez-le assez souvent, et avec force, vous finirez par en être

convaincu et vous brillerez à peu de frais en singeant Winston Churchill. Mais voilà bien un lieu commun qui séduit les politiciens dont la légitimité n'est ainsi pas remise en cause. La confusion vient de ce qu'élection est assimilée à démocratie, comme si cette procédure dont le but n'est que de désigner collectivement ceux à qui l'on confie le pouvoir en était un synonyme. Le plus grand parti politique de France est représenté par les abstentionnistes. Croyez-vous que ces électeurs potentiels soient tous des égoïstes qui préfèrent passer tranquillement leur dimanche au coin du feu ou dans leur carré de verdure plutôt que d'accomplir ce que l'on appelle sentencieusement leur devoir de citoyen ? Pour une part, certainement, mais laquelle ?

De la même façon qu'il est répété à qui mieux mieux que la démocratie électorale est le moins mauvais des systèmes politiques, il se dit couramment que ceux qui ne votent pas n'ont rien à dire s'ils sont mécontents des exécutants du pouvoir. J'en connais même qui ne votent que pour pouvoir manifester leur mécontentement sans qu'il puisse leur être fait ce reproche.

Quelle misère d'en être réduit à de telles abjections, pour les uns comme pour les autres. Il est pourtant plus simple de dire qu'entre un voyou et un bandit, on ne veut cautionner personne, car c'est souvent ainsi que je me suis résigné à m'abstenir alors que je prenais conscience que le système électoral tant idéalisé se disqualifiait lui-même du principe démocratique. Remarquez tout de même une information intéressante issue des scrutins :

Il est possible de voter blanc, mais jamais les résultats des dépouillements n'affichent le score des votes invalidés, alors que le taux d'abstention fait toujours la une des médias d'information.

Ainsi, si l'on veut souligner son désaccord avec ce que les démocraties sont devenues dans les pays occidentaux, il ne reste qu'à s'abstenir. Les autres « démocraties », celles des pays voisins sont dans la même situation, sauf que dans certaines d'entre-elles, la Belgique par exemple, le vote est rendu obligatoire sous peine de sanctions. Mais si la démocratie électorale n'est plus une solution, faut-il en revenir à un système autoritaire monarchique ou pis encore, à une dictature ? Certes non, mais je vous en prie, mes chers concitoyens, un peu d'imagination que diable, ne vous laissez plus enfermer dans des axiomes sans fondement comme celui qui tente de vous persuader que l'alternative ne peut reposer que sur des systèmes aussi désuets et incongrus que la dictature ou la monarchie avec pour la seconde, une variante qui se dit démocratique, par opposition à l'autoritaire comme chez nos voisins anglais.

L'avenir a toujours été devant, jamais derrière, et les alternatives excluant l'électoralisme pernicieux y sont pleines de promesses. La tentative de démocratie électorale a échoué, car elle relevait d'une utopie, la perfection de l'élu. Mais il fallait la tenter pour ne pas décevoir ceux qui y croyaient, et puis c'était le mécanisme le plus simple à mettre en œuvre en regard des moyens technologiques et surtout sociaux que la république pouvait fournir. La monarchie française avait vécu, 1789 jetait bas les murailles de la Bastille et simultanément, érigait les bases d'un nouveau mode de gestion du pays. Pas pour longtemps, le peuple ne voyait pas ou peu de différences et les têtes tombaient sur l'échafaud. Pour revenir au pouvoir monarchique, la première opportunité fut la bonne, mais après quelques hésitations entre républiques dictatoriales, monarchie libérale et

république électorale, le pays a fini par choisir cette dernière solution. Et, semble-t-il, pour toujours ? Pas totalement en vérité, la confusion règne toujours dans bien des domaines, notamment entre le pouvoir de l'église et de l'état. Il apparaît aussi que les lois de la république ne sont pas les mêmes sur tout le territoire, et pour tous les citoyens.

Par exemple : En juin 1999, Patricia Ravenet demande une dispense d'enseignement religieux pour sa fille. Lætitia s'apprête à commencer sa 4ème au collège public Paul Langevin d'Hagondange et sa mère ne voit pas l'intérêt des cours de religion. A la rentrée, surprise, l'élève est toujours inscrite sur la liste des catéchumènes. Madame Ravenet n'aurait pas rempli le bon formulaire... Résultat des courses, Lætitia est obligée de suivre le cours d'enseignement religieux contre son gré.

Furieuse, la mère refuse d'y contraindre sa fille. La sanction ne tarde pas. Le 24 janvier 2000, l'inspection académique réclame la suspension des allocations de Madame Ravenet. Motif ? « Manquement à l'obligation scolaire ». Pourtant, Lætitia est une élève assidue. Elle suit tous les cours. Sauf un ! Le cours de religion. L'Inspection ne badine pas. En cas de récidive, elle menace de porter plainte contre la mère auprès du procureur. Quant à la Caisse d'Allocation Familiales de la Moselle, elle annonce la suspension pour mars des allocations. Quelles que soient les raisons qui ont motivé autrefois l'intrusion de l'enseignement religieux dans les matières dispensées par l'école de la république, il est grand temps d'harmoniser le pays. Le concordat de 1905 n'a plus lieu d'être, puisque Lorraine et Alsace sont redevenues des provinces françaises.

Un autre exemple ? Un couturier du nom de Karl Lagerfeld est pris en flagrant délit de fraude fiscale; croyez-vous qu'il lui sera infligé une amande de 10 % minimum, comme cela aurait été le cas pour vous ou moi ? Que nenni, Monsieur Strauss Khan, le ministre des finances de l'époque, entame une discussion de marchand de tapis avec l'intéressé afin de se mettre d'accord sur l'impôt qu'acceptera de payer le tailleur de jupons. Quant aux 10% de pénalités de retard, il n'a même pas été question d'en parler. Mais ce Monsieur Strauss Khan est aujourd'hui un instrument de la dislocation de la gauche française par un habile manœuvrier devenu Président. Le procès, dans l'affaire du crash de l'Airbus du Mont Saint Odile, est repoussé une fois de plus, après 14 ans d'attente, parce qu'un greffier a "oublié" de transmettre un dossier. Mais finalement, devant l'indignation populaire, l'affaire semble se débloquer début mai 2006 !

Dans une lamentable affaire scolaire, une enseignante, poignardée par un élève, porte plainte contre l'administration, en l'occurrence sa hiérarchie n'avait tenu aucun compte, ni prit aucune mesure particulière à la suite du courrier qu'elle lui avait fait parvenir et dans lequel elle signalait les menaces verbales dont elle faisait l'objet. Le ministre de l'enseignement nomme deux inspecteurs d'Académie pour examiner les erreurs éventuellement commises par l'administration.

Bien entendu, les deux inspecteurs d'Académie chargés de dire si l'Académie a fait une erreur, innocentent tous les niveaux de la hiérarchie au motif que le courrier de la malheureuse enseignante ne faisait pas état de menaces de viol explicitement. Je suggère que dans les tribunaux, les juges soient remplacés par les truands qu'il s'agit de juger.

Dans une affaire de pédophilie au nord de la France, nous avons des innocents dont la vie est détruite, (prison, divorce, perte d'emploi, saisie des biens...) parce qu'un petit juge de province décide de mener rondement son affaire, sans doute afin de bénéficier d'une promotion ! Une retransmission télévisée de la commission d'enquête parlementaire auditionnant les intervenants de cette affaire nous fait découvrir un jeune juge d'instruction hébété, abasourdi de se retrouver dans cette situation. Pour tous, c'est le coupable du dysfonctionnement. Qu'il le soit ? Certainement ! Mais que le mécanisme d'une institution aussi importante que la justice puisse permettre de tels errements est plus grave encore car cela signifie que cela peut s'être déjà produit dans le passé sans qu'un scandale n'ait éclaté.

Mais le coup de théâtre, c'est que la conclusion du rapport d'enquête note que le petit juge n'a commis aucune faute. Sans doute ne faut-il pas ternir l'image de la justice, mais sans plus de doute, cette justice a également besoin de se faire redéfinir sa raison d'être. En effet, l'exemple précédent prouve que la justice en est arrivée à un dogmatisme irraisonné. Ainsi, puisque contester une décision de justice est contraire à la loi, il suffira qu'un juge décrète que la Terre est plate et que le Soleil lui tourne autour, pour revenir au 16ème siècle.

Nous avons le dictat de l'église, nous avons maintenant celui des gens qui représentent la justice. Seule la couleur de la robe a changé. Ailleurs, nous voyons un défilé des politiciens près du site d'AZF pour rassurer les habitants dont les maisons étaient endommagées, assurant devant les caméras qu'une suite exemplaire va être rapidement donnée à cette

affaire. Mais cinq ans après, la justice s'interroge sur l'opportunité de mettre en examen la société Total dont AZF est une filiale. Les experts se renvoient paraît-il la balle, ce qui permet aux responsables de la justice de dormir tranquilles.

Entre temps, Total comme tous les pétroliers, affiche des résultats insolents avec des bénéfices outranciers, mais les morts sont bien morts. Ainsi donc, les "experts" rendent la justice au plus grand bonheur des juges qui ne sont pas mécontents de ce parapluie. Tous les scandales de la justice ne sont pas des affaires nationales. La plupart de ceux qui ont été confrontés à un procès savent que la justice n'est une solution pour obtenir l'application du droit que si l'on dispose de tout son temps et de beaucoup d'argent, et cela dans n'importe laquelle des soit disant démocraties occidentales.

Nous avons aussi un Premier ministre, et un Ministre de l'intérieur, qui ne cessent de culpabiliser les automobilistes à propos de leur conduite et notamment de leur vitesse "excessive" mais qui se rendent coupables de fautes de conduites qui devraient leur entraîner le retrait de 40 points pour l'un, et de 75 points pour l'autre sur leur permis de conduire, et cela sur un trajet inférieur à 100 Km. Ce résultat a été obtenu par des journalistes de revues automobiles ayant pisté nos ministres une seule journée.

Un leader politique dit "libéral", partisan de l'entrée en guerre de la France aux côtés des américains, déclare lors de l'entrée des troupes de G. Bush dans Bagdad : "Il serait peut-être temps de reconnaître nos erreurs !". Déclaration appuyée d'un petit sourire de triomphalisme. Ce monsieur Alain Madelin, supérieurement intelligent, s'imaginait certainement

que le refus français d'entrée dans cette guerre était motivé par la crainte de la perdre ! Vous avez parlé d'intelligence ?

Ce même « démocrate », ancien Ministre du gouvernement Chirac sous la Présidence de François Mitterrand annonçait sur le petit écran que le nuage toxique de Tchernobyl n'avait pas pénétré sur le sol français et qu'il n'y avait aucune raison de prendre quelque mesure sanitaire que ce soit pour protéger les populations. Mais à cette époque, en 1986, le gouvernement français et EDF étaient en grande campagne vantant les bienfaits de l'énergie nucléaire.

Quant à G. Bush, puisque nous venons d'évoquer son pays, savez-vous que dans un discours prononcé en septembre 2005, il a fait part publiquement de son souhait de voir enseigner la thèse créationniste à l'égale de la thèse Darwinienne de l'évolution des espèces, dans le système éducatif américain ? Ainsi, le dirigeant d'un des plus grands pays du Monde propose un recul de plus d'un siècle dans la connaissance scientifique.

Autre exemple de la déconnexion des élus par rapport aux besoins vitaux de la nation et de la connaissance, celui de la cohérence du langage. A l'aube de ses meilleurs jours, notre démocratie avait su mener une victoire sur la déraison des systèmes de mesure en inventant le système métrique.

Mieux encore, elle a su convaincre la plupart de ses voisins de la suivre dans cette voie. Mais les chantres de la démocratie française du XXI^{em} siècle savent-ils seulement ce qu'est un Watt, par exemple ?

Aussi ne lit-on pas dans les catalogues des commerçants et sur les emballages des produits imaginés par les spécialistes en marketing, mais technologiquement ignares, des inepties auxquelles nous sommes tellement habitués que nous n'y prêtons même plus la moindre attention. Par exemple je lis sur l'emballage d'une ampoule dite à économie d'énergie « 15W = 75W » et sur une autre « 20 W éclaire 100 W » !

Ce n'importe quoi ne résulte que du laisser-aller de la normalisation par les pouvoirs publics. Sans doute faut-il leur rappeler que l'unité du flux lumineux est le Lumen et non le Watt qui est une unité de puissance (en l'occurrence, puissance consommée) et qu'une ampoule dissipe l'énergie sur une plus ou moins grande fraction du spectre électromagnétique en fonction de sa technologie et jamais uniquement dans sa partie visible, celle qui nous intéresse s'agissant d'ampoules d'éclairage. Qui s'inquiète de ces incohérences qui conduisent à la plus grande incompréhension de $15W=75W$? Ce ne sont là que des affaires du quotidien, ce dont les dirigeants politiques se soucient fort peu.

Mais les institutions de toutes sortes, syndicats par exemple, sont coutumières des mêmes déviances. Par exemple, les restaurateurs qui réclament un alignement du taux de TVA qui leur est appliqué sur celui de leurs confrères traiteurs prétendent que cette baisse leur permettra d'embaucher plus de salariés. Avec le taux de chômage qui s'inscrit dans l'actualité depuis des années, il est de bon ton de prétendre qu'une telle mesure contribuerait à faire chuter ce taux, mais l'honnêteté de cet argument est plus que douteuse. Je suis même consterné qu'aucun commentateur ne fasse remarquer son anachronisme.

Selon le schéma proposé par le syndicat des restaurateurs, le client du restaurateur payerait une TVA à 19,6% et le restaurateur ne reverserait au fisc qu'une TVA à 5,5%. Autrement dit, il se mettrait la différence dans la poche ! S'il doit y avoir embauche en raison de cette mesure, ce n'est certainement pas en raison d'un mécanisme reposant sur la "bonne volonté" du commerçant dont la marge bénéficiaire se trouve augmentée.

Le seul mécanisme économique conduisant à de nouvelles embauches repose sur la baisse du prix des repas selon la différence de TVA, et ainsi accroître l'attrait pour les clients à venir prendre ses repas dans l'établissement. Ceci aura pour effet d'augmenter sa charge de travail ce qui l'incitera à embaucher du personnel. Mais ce schéma n'est jamais évoqué à propos de cette baisse éventuelle du taux de TVA.

Avant de passer à un autre sujet, voyons encore une de ces décisions politiques complètement ubuesque. Nous avons eu la création d'une taxe sur les supports CD vierges au profit des "artistes", je paie donc une manne à des braillards en tous genres pour les sauvegardes que je fais de mes propres travaux. De mieux en mieux, toujours pour lécher les bottes des lobbies que sont les sociétés d'éditions musicales il est maintenant question d'ajouter une nouvelle taxe, sur la connexion Internet cette fois, au profit de ces "artistes", parce que quelques jeunes écervelés passent leur temps à télécharger, ce qui est paraît-il un délit, des milliers d'heures de sons qu'ils n'écouteront même pas. Pourquoi ne pas faire payer une taxe sur la vente des couteaux de cuisine et des fourchettes, car il a bien dû y avoir quelques meurtres (autre délit) exécutés avec ces instruments.

Je vais donc payer une nouvelle taxe pour effectuer mes recherches documentaires sur des sites totalement gratuits et mes échanges de courrier, c'est-à-dire pour pouvoir travailler. Tout cela au profit de gens qui passent leur temps à vouloir s'enrichir en s'autoproclamant artistes. J'achète de temps à autre un CD pour une œuvre qui m'a séduit, mais il est clair que si ce genre de taxe venait à être imposée, je ferai comme ces quelques écervelés, je n'en achèterai plus aucun. A l'heure présente cette loi et passée.

J'ai acheté mon dernier CD la semaine dernière !

Dans le même esprit, je suggère de créer une taxe de banditisme, à laquelle nous serions tous soumis, en contrepartie de laquelle nous pourrions légalement nous livrer à des agressions, des hold-up, un meurtre de temps à autre... Les exemples de ce type foisonnent, mais restons en là, nous avons mieux à faire.

Notre pseudo démocratie semble parfaitement s'accommoder de ces élucubrations par lesquelles elle ne démontre aucune supériorité sur les systèmes précédents, dictatures ou monarchies. L'extravagance des quelques situations décrites ci-dessus ne sont que le fruit de l'inaptitude des élus à régler les problèmes qui font le quotidien des français. Et ce n'est pas le fait d'une couleur politique particulière, mais relève de ce qui fait la préoccupation majeure des politiciens, leur soif de pouvoir. Les alternances entre des tendances politiques opposées ne règlent aucun problème et conduisent le citoyen à la désaffection. C'est le moteur de la démocratie qui est en panne, le principe électoral. Alors n'y a t'il rien à faire ?

La sclérose nous aurait-elle saisis ? Mais non bonnes gens, ce sont des gangs qui se sont saisis des gouvernes du pouvoir et n'entendent pas les lâcher, édifiant ici et là des règles de fonctionnement paralysant toutes les possibilités d'évolution. Mais c'est au Français que revient le pouvoir de décider si la perfection est atteinte avec le principe électoral ou s'il doit à son tour céder la place à un dispositif plus respectueux des valeurs démocratiques.

Le stade de l'incompétence est dépassé, nous en sommes à celui du mépris des citoyens. Vous n'êtes pas encore convaincus ?

Lisez la suite.

Le déclin.

Un élu ne représente jamais que ses propres intérêts.

Il s'agit plus d'un constat que d'un réquisitoire bien que ce chapitre en prenne la forme, mais faut-il mettre des gants pour dénoncer le détournement de la plus belle des conquêtes sociales, la démocratie ?

J'ose croire qu'il peut encore exister des hommes qui seraient capables d'assumer le pouvoir sans le détourner à leur propre profit, et au bénéfice des groupes de pression qui leur auraient permis d'y accéder, mais combien, et qui sont-ils ? À leur tour au poste de direction du pays, resteraient-ils intègres ? Sur une génération, peut-être, mais pas au-delà, nous avons sous les yeux la démonstration de la faillite de la démocratie électorale avec des élus de tous bords qui n'ont que du mépris pour le citoyen et qui se considèrent comme les propriétaires des ressources de notre pays.

Un excellent témoin de cette arrogance condescendante peut être recherché dans les suites du référendum sur l'adoption de la constitution européenne, lesquelles se sont traduites par le limogeage d'un Premier ministre et de quelques autres, pour faire bonne mesure et en profiter pour procéder à un règlement de comptes avec un opposant de la majorité, chef de file de cette tendance. Le président pense certainement que le bon peuple qu'il prend de plus en plus pour un tas de niais s'en trouvera satisfait. Les véritables raisons, et elles sont nombreuses, de l'échec de cette tentative de forçage de main ne l'intéressent pas, semble-t-il.

Je reviendrai plus loin sur les suites de ce référendum. Mais les prémices à cette opération ne sont pas moins révélatrices de l'association de coquins. N'a-t-on pas vu les leaders de droite comme de gauche (finalement, ceux qui se repassent le pouvoir à tour de rôle dans le cadre de la république des partis) prêcher pour cette constitution ? Mais d'où sortait-elle donc cette constitution ? Avez-vous, bon peuple, désigné d'une façon ou d'une autre ce comité constitutionnel qui a décidé de mettre ce qu'il voulait dans sa loi autoritaire ? Non, ces sbires à la solde des gangs dictatoriaux des pays d'Europe se sont autoproclamés vos représentants.

Le seul vote qui reste démocratique est celui dans lequel le citoyen est appelé à s'exprimer sur une idée et non sur le choix de personnes. L'archétype en est le référendum qui reste malheureusement à usage marginal. Redouté par la classe politique, il exprime réellement l'humeur du peuple (CF le dernier référendum sur la constitution européenne.)

Mais la supercherie est une farce qui se joue sans vergogne à tous les échelons de la politique. Dans certains cas on peut même se demander si l'élu prend ses administrés pour des imbéciles ou s'il l'est lui-même. Pour justifier du coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, devant une cinquantaine de personnes, dans une réunion de quartier, j'ai entendu un maire expliquer que le coût d'enlèvement d'une boîte de sardines vide était supérieur au prix affiché de la boîte pleine dans la grande surface voisine ! (sic).

Voilà un maire qui doit s'imaginer que le poisson se pêche dans l'enceinte même du supermarché, comme doit s'en extraire le minerai de fer, et le charbon, nécessaires à la

métallurgie dont est faite la boîte, et de même enfin, que les usines de transformation nécessaires à toutes les opérations ayant conduit à cette fameuse boîte contenant 5 ou 6 sardines baignant dans l'huile d'olive, olives elles-mêmes également cueillies sur les oliviers de la grande surface.

Plus loin, pour les candidats maires, je préconiserai un minimum de formations, certifiées par un diplôme attestant de leur compétence, afin d'éviter que les inaptes de cette sorte, ne s'emparent de ces postes de gestionnaires.

Dans un autre domaine et à un autre échelon, nous savons tous qu' 'environ 70% du prix du carburant automobile vendu au public est constitué de taxes. Lors de l'explosion du prix du baril (franchissement de la barre psychologique de 70\$ le baril) notre ministre des transports, après l'avoir été de la justice (quelle polyvalence!), dans un effort désespéré d'imagination propose de régler le problème en limitant plus encore la vitesse sur autoroute, sachant que moins on roule vite, moins on consomme.

En voilà encore un qui nous prend pour un peuple de niais, comme si nous avions besoin que l'on nous dise qu'en roulant moins vite on consomme moins. Pour ma part, je n'ai encore pas entendu parler de la loi qui m'interdit de ma propre initiative de rouler sur autoroute, en dessous de 130 Km/h, à 110 Km/h ou même 90 par exemple.

En revanche, les ressources de l'état gonflent à la mesure de l'augmentation du prix du baril de brut, mais l'idée de diminuer le taux de la taxe qui s'y ajoute ne semble pas être venue à l'esprit de ce brillant penseur.

D'autres scintillants tordus proposent de procéder à une redistribution du perçu additionnel, pourquoi faire simple quand on peut faire compliquer ?

L'actualité en mai 2006 nous montre un étrange théâtre dans lequel un Premier ministre et son Ministre de l'intérieur se poignent mutuellement sur la place publique. Ensuite, des dénonciations calomnieuses se mêlent, visant à ternir l'image (si toutefois il était possible de les assombrir plus) de certains politiciens, dont le Ministre de l'intérieur.

A quand les lettres anonymes ?

Un Général des services de renseignements a été mis à contribution pour le flicker, mais il se met à table. Des indiscretions de cette affaire arrivent aux oreilles des journalistes du Monde et du Canard enchaîné. Aussitôt les premières mesures de rétorsion à l'égard du juge instruisant cette affaire entrent en vigueur...

Vous vous rendez compte, il y a eu des fuites ? En une fraction de seconde, les affaires de pots de vin et de comptes en Suisse deviennent bénignes en regard d'une indiscretion éventuelle du juge. Mais deux mois plus tard, silence, l'affaire s'est réglée toute seule... entre copains sans doute. Pas du tout, un an plus tard l'un est depuis devenu Président de la République et l'autre est mis en examen !

En mai 2007, le 2 nous assistons à un supposé débat entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy, tous deux sortis vainqueurs d'un premier tour où le score du FN de la présidentielle précédente s'est écroulé, vampirisé par le candidat de la droite, et où le modéré François Beyrou fait figure d'arbitre séminariste.

Ce débat n'est encore qu'une comédie destinée à racoler un public naïf, car il n'y a aucun débat. Ici chacun affirme ses convictions dans un dialogue de sourds. Le jeu consiste à faire trébucher l'adversaire en l'attirant sur des sujets où sa position est moins confortable. Un débat c'est autre chose, c'est un échange d'idées. Chacun y participe pour intégrer les idées des autres, pour les inclure dans les siennes afin d'enrichir son référentiel de connaissances, mais ici, rien qui ressemble de près ou de loin à cela.

Ici l'important est d'avoir l'air de dominer par ses connaissances, par la portée de ses idées, par son charisme. Il est exclu d'avouer ne pas savoir quoi que ce soit sur un sujet quelconque. C'est ainsi que les deux pugilistes se sont fourvoyés dès qu'il a fallu préciser la part du nucléaire dans la production électrique en France. Avouer que l'on n'a pas retenu cette proportion leur paraît une réponse honteuse, ils préfèrent dire n'importe quoi plutôt que perdre la face, c'est pourtant ce qui leur arrive à tous deux. Voilà ce qu'ils sont : des bluffeurs.

Et Madame Royal qui avait tendu le piège à son adversaire s'est couverte de ridicule en confondant production électrique et consommation d'énergie du pays après s'être montrée outrée que Monsieur Sarkozy ne sache pas répondre à son traquenard. Voilà ce qui arrive quand on apprend quelques nombres par cœur, sans même comprendre ce qu'ils représentent, dans le seul but de désarçonner son adversaire. Voilà des débats politiques qui rappellent les jeux télévisés dans lesquels on gagne beaucoup d'argent si l'on sait combien de fois la princesse de Monaco a éternué le 4 janvier 2006 entre 18 et 21 heures.

Puis, le dimanche 6 mai 2007, le jour du vote est arrivé, des français se sont prononcés, abusés par des apparences et les mensonges en tous genres. Les deux pugilistes de l'avant veille ont tous deux gagné, Sarkozy est devenu Président de la République et l'autre fait maintenant partie des leaders de son parti politique de gauche caviar. Mais, bien entendu, pour tous ceux qu'elle avait doublés au poteau dans la course à la candidature, elle porte le chapeau de la défaite. Chapeau d'autant plus grand qu'elle ne faisait pas partie de la nomenklatura du parti avant cette compétition pour la présidentielle.

Si tôt en poste le nouveau Président qui trouve brusquement des qualités exceptionnelles à certains de ces anciens adversaires, notamment ceux qui pourraient lui faire de l'ombre aux prochaines présidentielles, s'empresse de les nommer dans son gouvernement ou de les proposer pour des postes internationaux (directeur du FMI par exemple). Pour un fin stratège, une campagne électorale ne se prépare jamais trop tôt, ce qui témoigne bien de la priorité de ses soucis.

Rien n'est changé, et rien ne changera dans les prochaines années. Nous assisterons aux mêmes dysfonctionnements, aux mêmes magouilles, aux mêmes histoires de pot de vin, et aux mêmes scandales que par le passé. Dans la quête d'équité, de justice sociale, et de perfection les Français ont encore perdu quelques années, et ce ne sont pas les dernières... hélas. De ces deux duellistes, pas plus que les autres candidats au premier tour, aucun n'est porteur des idéaux que je défends aujourd'hui au terme de 50 années d'observation politique, aussi, une fois de plus je me suis abstenu. Mon message restera encore un souhait mais je sais qu'il est de plus en plus partagé.

Le troisième de la course qui lui aussi, bien sur, se considérait comme le candidat du changement ou de la rupture pour reprendre les termes de son « vainqueur » n'a qu'une idée en tête, fonder un nouveau parti.

Créer un parti, quel changement ! Quelle rupture ?

Et pour les nouveaux Ministres l'autosatisfaction s'est déjà installée, la pagaille de l'organisation du travail le lundi de Pentecôte illustre tout à fait l'incurie des politiciens installés au pouvoir. Monsieur Xavier Bertrand s'affiche sur le petit écran sourire au lèvres, et confirme la rafarinade, le lundi de Pentecôte n'est plus un jour férié mais les fonctionnaires ne travaillent pas. Là aussi, quel changement ? Quelle rupture ?

Voilà une classe politique qui confirme une fois de plus son incapacité à imposer ses directives à son propre personnel et je ne connais aucun responsable d'entreprise qui accepterait pareille situation.

Les législatives 2007 ont vu la débandade des partis extrêmes, mais je n'en attends pas plus que des présidentielles. Quelle que soit l'époque à laquelle vous lirez ces lignes et quel que soit le pouvoir installé à ce moment, vous ferez le constat des mêmes erreurs, des mêmes scandales, des mêmes combines, et des mêmes promesses de ces toujours même politiciens.

La caste politique, à tous les échelons, ne connaît aucune limite dans le mépris et la stupidité. Malheureusement, pour le reste de la planète, nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. Un exemple illustrant parfaitement l'universalité du

sentiment de mépris des gens de pouvoir envers les populations est assez bien représenté par l'affaire Pierre Falcone. Ce trafiquant d'armes qui a procédé à des ventes illégales, mais avec de nombreuses complicités de gens du pouvoir ou qui en sont proches, est in extremis nommé ambassadeur de l'Angola pour l'Unesco, et échappe à la justice. De fait, l'affaire est classée et les autres prévenus (Mitterrand...) échappent également aux poursuites.

Mais ce n'est pas pire qu'ailleurs, nous avons aussi le premier décret de Poutine, nouvel arrivant à la tête de la Russie, qui absout de tous les méfaits qu'il aurait pu commettre, son prédécesseur Ieltsine, lequel l'avait porté au pouvoir. Je ne sais pas si cette absolution est valable pour le lieu où Monsieur Ieltsine vient de devoir se rendre sur ordre supérieur...

L'état des lieux est sans appel, tous les états dont on dit qu'ils sont démocratiques sont dirigés par des groupes sectaires qui ont érigé des murailles de difficultés pour empêcher que de nouveaux groupes se forment et viennent leur disputer leur « tour de garde » du pouvoir, emporté de haute lutte à l'occasion des dernières élections.

Sans soutenir pour autant la politique du Front National, il aurait été désastreux pour l'image de la France à travers le monde que le candidat au second tour des présidentielles précédentes n'ait pas pu être candidat faute d'avoir obtenu les 500 signatures de grands électeurs indispensable pour entrer en compétition. On comprend que ces maires qui représentent le gros de ces grands électeurs hésitent à cautionner Monsieur Le Pen, mais cela ne résulte que de la publication des bénéficiaires associés au nom de leur caution. Le Maire,

soucieux de ne pas paraître comme un partisan du FN vis à vis de ses administrés se garde bien de donner sa caution.

Une commission de juristes vérifiant qu'un grand électeur n'a effectivement cautionné qu'un seul candidat serait tout aussi efficace et n'aurait pas pour effet d'exclure un candidat représentant néanmoins de l'ordre de 15 % de la population. Ce genre de magouille risque d'avoir pour effet le laisser croire au monde que l'on s'est affranchi de l'extrême droite, non par les urnes, mais par perfidie, et ce qui vaut pour Le Pen, vaut pour n'importe quel autre candidat empêché par les partis installés. La plupart du temps, il s'agit de deux groupes dominants qui, bien qu'apparemment opposés, s'entendent comme larrons en foire pour s'amnistier mutuellement quand, pris la main dans le sac par le pouvoir judiciaire, le délit reste d'ordre politique, donc acceptable et aussitôt innocenté.

Ainsi, nous connaissons la droite et la gauche française, les travaillistes et les conservateurs britanniques, les républicains et les démocrates des Etats-Unis d'Amérique... Vous en doutez ? Chaque jour qui passe ou presque, en apporte la preuve, il suffit de rester attentif.

Un exemple relativement récent :

Jeudi 14 avril 2005 l'émission "Envoyé spécial" de la deuxième chaîne met au programme un document : "Tchernobyl, un mensonge d'État". Mais à la diffusion de l'émission, ce reportage est escamoté sans aucune explication.

À l'époque de la tragédie de Tchernobyl, la gauche était au pouvoir avec François Mitterrand, et la droite simultanément avec un Premier ministre du nom de Chirac. Aujourd'hui, à la

date où l'émission était programmée, la droite est au pouvoir avec le même Chirac comme président et un Premier ministre Villepin.

Qui a le pouvoir d'imposer une modification des programmes de télévision sur une chaîne nationale ? Êtes vous bien sûr d'être en démocratie et d'avoir droit à la vérité ?

Permettons-nous quelques digressions hors frontières, afin peut-être de nous donner le courage de balayer ensuite devant notre porte et commençons par les Etats-Unis. Le parti du président en place dans cette grande « démocratie » a disposé, paraît-il, d'un trésor faramineux à dilapider dans ses frais de campagne pour contrer son adversaire démocrate.

Que les chances d'obtenir le droit d'imposer la politique du parti qu'il représente ne soient que tributaires de la masse de dollars à engager dans l'opération électorale semble ne choquer personne dans ce pays, la voix du peuple n'est donc que proportionnée à la fortune du candidat. J'ai entendu parler « d'impeachment » (accusation devant conduire au limogeage) du président précédent à propos d'une sordide affaire de braguette qui l'avait conduit à mentir sur la nature de ses relations avec une femme qui n'était pas la sienne.

Mais ce mot « d'impeachment » semble n'avoir jamais été imprimé dans les journaux d'outre-atlantique à propos d'un mensonge d'une autre portée, et propagé par le président en place. N'a-t-il pas entraîné son pays dans une guerre dont il n'est pas encore sorti, sur la foi d'un mensonge relatif à l'hypothétique possession par Saddam Hussein d'armes de destructions massives ? Curieux pays que ces USA, où mentir pour des peccadilles est bien plus grave que mentir pour

conduire plusieurs milliers de personnes à la mort, rien que dans ses propres rangs.

Et en Europe ?

Voici quelques réactions au sondage effectué à la demande de la communauté européenne et publiées dans les médias le 4-11-2003, à la question :

"Quel pays est aujourd'hui la plus grande menace pour la paix dans le monde ?".

Réponse des sondés : 1 Israël, et 2 ex-aequo US, Corée du Nord et Iran.

Commentaires de la classe politique :

Sharon, Premier ministre israélien : "Voilà le résultat de la propagande antisémite orchestrée dans toute l'Europe !"

Les autres politiciens, notamment français :

"La question a été mal posée, la conclusion est erronée...".

Pour Sharon, il confond certainement antisémite et anti-Sharon. Je constate qu'en matière de propagande antisémite, les médias semblent plutôt tolérants, voir bienveillants, à l'égard des dirigeants d'Israël en parlant d'attentats terroristes Palestinien mais de représailles ou d'incursions ou encore de "raids" à propos des attentats et meurtres perpétrés par l'armée israélienne en territoires palestiniens et se soldant la plupart du temps par la mort d'enfants et de civils. Toutes opérations particulièrement lâches et sans aucun danger pour les exécutants des méfaits alors que les Palestiniens auteurs des attentats suicides y laissent la vie systématiquement.

Ce n'est certainement pas une justification à ces actes barbares et aveugles, mais cela remet chacun des belligérants à sa place, tout en soulignant la perfidie du message officiel.

Pour la classe politique, il est clair que si la vox populi ne donne pas le ton politiquement correct (selon son point de vue), il ne faut pas hésiter à la nier.

En France, ce refus de la vérité était apparu éclatant à l'occasion des présidentielles précédentes lorsqu'au premier tour, Jean-Marie Le Pen était placé en seconde position avec 17% des voix, éliminant le socialiste Jospin.

Le slogan de toutes les composantes politiques devenait à la seconde même "sauvons la démocratie". Entre nous, croyez-vous sincèrement qu'il y a en France 17% de fascistes, ou seulement 5%, et 12% de gens qui ruent dans les brancards, exaspérés par l'ensemble de la classe politique ?

Et au nom de la démocratie, on fit descendre les écoliers dans la rue pour bafouer le premier principe de cette démocratie en le refusant : la voix du peuple.

Complètement affolée, la gauche fit tout aussi gauchement voter ses militants au profit de l'ennemi de la veille, s'en prendre le temps de mesurer que, de toutes les façons, Le Pen ne serait pas passé au second tour. Jacques Chirac l'aurait devancé, de peu, mais devancé forcément tout de même, car les extrémistes font toujours le plein au premier tour.

A la suite de cette stupide stratégie le président Chirac peut se vanter d'avoir été élu avec près de 80% des voix. Vous croyez toujours que ces hauts dirigeants politiques sont plus intelligents que vous ? Les 17% existaient bien, les 80% sont beaucoup moins convaincants.

Bel exemple de négation de la réalité ! Et magnifique exemple de la stupidité de tous ces ténors de la gauche.

Que dire encore d'un Premier ministre espagnol qui, afin de s'assurer le résultat d'élections proches, se rend complice des terroristes responsables d'un dramatique attentat dans une gare de Madrid, en lançant sa police sur la fausse piste de l'ETA, permettant ainsi aux coupables de s'échapper plus facilement ?

Le peuple espagnol n'a pas été dupe, mais la sanction est clémentine avec la seule perte du pouvoir. Les responsables de ce camouflage n'ont pas été traînés devant les tribunaux pour avoir favorisé la fuite de certains de ces assassins. Il en ressort tout de même qu'en Espagne, comme en France, aux USA ou en Angleterre, et à vrai dire dans tous les pays, la classe politique prend le citoyen pour un demeuré.

Revenons vers la France, en faisant un détour chez nos voisins britanniques dont le Premier ministre, comme celui d'Espagne, confortait le mensonge du président américain. Qui peut encore parler de démocratie dans tous ces pays dirigés par des groupes mafieux avec la complicité naïve de leurs populations manipulées ?

En France, le pouvoir est, en principe, réparti entre 3 institutions, le législatif, l'exécutif, et le judiciaire. Cette division du pouvoir a pour objectif d'éliminer la tendance au totalitarisme. Malheureusement, il n'en est rien car il existe un quatrième pouvoir bien plus puissant et capable d'exercer des pressions sur les trois précédents, au point de les vassaliser et d'invalider leur objectivité. Il s'agit du pouvoir des « lobbies », ils sont nombreux et tous sont puissants, mais certains le sont plus que d'autres.

Le plus influent est incontestablement celui des partis politiques dont l'ingérence dans la gouvernance de la nation relève de la tradition, les élus sont aux ordres !

Suivent les groupements de la fonction publique, les syndicats tant patronaux que de salariés, les églises, un certain nombre de corporations, et enfin les associations en tous genres, de l'association sportive à l'association de caste en passant par les associations dites culturelles.

Ce sont tous des groupes de pression dont le dessein est de protéger ou d'accroître leurs privilèges et d'en gagner de nouveaux. On ne se lasse pas de ses propres privilèges. Après le handicap rédhibitoire lié à la fonction politique elle-même et dont il sera largement discuté plus loin, ces groupes mafieux sont le principal frein à la démocratie. Le lobby de la grande distribution a faussé le marché entre les producteurs et les consommateurs et son pouvoir dépasse de beaucoup celui du ministre du commerce.

Pour entrer en démocratie, il est donc nécessaire de supprimer la fonction politique et les groupes de pression dont l'objet même inavoué est d'exercer une influence sur le fonctionnement de la démocratie, notamment les partis politiques, et de faire en sorte que les autres ne puissent plus peser sur les acteurs du pouvoir. C'est l'objet de la deuxième partie de cet ouvrage :

L'alternative.

à lire à partir de la page 81, mais en attendant, continuons de dresser le bilan si vous le voulez bien

L'Ecole Nationale d'Administration.

Si un système peut être perverti, il le sera !

Nous sommes toujours très fiers d'évoquer la spécificité, voir l'exception française en matière de politique, au moins pour ce qui concerne les chemins qui mènent à son exercice, nous en avons une remarquable, l'Ecole Nationale d'Administration, appelée couramment ENA et dont les diplômés portent le joli nom d'Enarques.

Cet établissement, fondé en 1945 dans le dessein louable de former les futurs dirigeants de la fonction publique produit surtout bon nombre de nos politiciens.

Choisir de faire l'ENA quand on aspire au pouvoir est une excellente solution. En effet, l'école garantit un poste de haut fonctionnaire depuis lequel les incursions en politique sont sans risque.

Si après quelque heureux suffrages, vous accédez à la députation ou, mieux encore un secrétariat d'état, voir, ne lésinons pas sur l'ambition, un ministère à part entière, vous essayez quelques revers et vous retrouvez sans mission faute de mandat électoral, vous regagnez sans honte le giron de l'administration qui vous a vu naître, prêt à affûter vos arguments pour les élections suivantes.

Ne vous demandez donc pas pour quelles raisons il y a tant d'énarques parmi les politiciens. Vous y trouverez également bon nombre de membres de professions libérales pour qui un

retour en cabinet d'avocat ou de médecins ne pourra que bénéficier de l'aura de l'homme public, aujourd'hui connu de tous, grâce à ses interventions médiatiques et la carte de visite fièrement affichée. Selon vous, quelles sont les personnalités les plus connus du public ?

Réponse : Les footballeurs, des chanteurs et acteurs de cinéma, et les politiciens nationaux. Pour ces derniers, plus ils ont le verbe haut et plus ils sont connus. Et s'ils fument de gros havanes pour lesquels le budget mensuel devant être consacré à leur achat dépasse le salaire moyen payé dans notre pays, c'est encore mieux.

En revanche, le croiriez-vous, vous aurez du mal, même en le suggérant fortement, à obtenir le nom d'un des derniers prix Nobel français, par exemple, et ne parlons pas des Nobel étrangers, puisque aucun média ne cite leur nom à l'occasion de leur nomination.

D'ailleurs, ce n'est qu'une semaine après son décès que les médias, pour ceux qui l'ont fait, ont annoncé la mort en mai 2007 de Pierre-Gilles de Gennes, prix Nobel de Physique 1991 pour ses travaux sur les cristaux liquides, ce que nous utilisons tous aujourd'hui, à notre plus grands profit. Et bien entendu, pas un mot sur cet apport scientifique de Monsieur Pierre-Gilles de Gennes, seul le gain d'une médaille Nobel que la France s'est aussitôt attribuée pour preuve de son soutien à la recherche justifie de signaler son décès, mais à ses obsèques, pas le moindre Président de la République, pas même le moindre sous-secrétaire d'Etat. Pourtant, les applications des cristaux liquides, ça ne vous dit rien ? Donnez-moi donc l'heure, vous en verrez la couleur.

Et votre téléviseur, ne fait-il pas partie de ces modèles à écran plat et à faible consommation ? Méprisables médias qui n'ont même pas la reconnaissance du ventre...

Je n'ai rien contre Monsieur Brially qui vient à son tour de décéder quelques 3 semaines plus tard, mais quelle différence de traitement ! Comment ? Monsieur Brially est plus connu que Monsieur de Gennes ? Cet état de fait, voir cet aveu, n'est certainement pas la faute de messieurs de Gennes ou Brially, mais la faute de ceux qui, chargés pourtant de diffuser la connaissance, vous ont caché le nom de celui qui vous est utile chaque jour au profit d'un de ceux qui vous amuse de temps à autre seulement, et c'est bien ce qui me paraît anormal, privilégier le futile au détriment de l'utile. Les obsèques de Monsieur Brially se sont déroulées le 4 juin 2007, en présence de Monsieur Sarkozy et de toutes les caméras TV disponibles.

Quant à l'abbé Pierre il échappe encore à l'oubli, mais pour combien de temps encore ?

Le statut de haut fonctionnaire, s'il est un tremplin politique pratique, permet aussi de faire face à l'aléa électoral avec une certaine sérénité. Ici, point de chômage, le risque est nul. Le spectre de la misère du sans ressources ne plane pas au-dessus de notre énarque, alors que le salarié de l'entreprise privée ne saurait exiger un retour dans son poste après une cuisante défaite aux urnes.

Mais cet état de fait vaut pour n'importe quel fonctionnaire, nul besoin d'être énarque, le préposé à la distribution du courrier en bénéficie également. Sommes toutes, le salarié du privé qui se mesure à la cote des électeurs, accepte

implicitement un CDD assorti d'une éventuelle prolongation, c'est-à-dire une situation déjà fort répandue dans le privé. Il en ressort tout de même que politicien est un métier à part entière avec pour corollaire de tout faire pour éviter le chômage ou le retour vers le bureau poussiéreux.

Mais jusqu'où peut bien conduire ce « tout » ?

Tout dépend certainement du niveau de son ambition.

Convoiter un simple mandat de député n'implique certainement pas de grandes compromissions. Sans doute un engagement sans faille à voter selon les directives des idéologues, penseurs du parti, est-il nécessaire. Mais ce n'est là qu'une conséquence de la notion de parti, cette plaie de la démocratie qui en accepte l'esprit partisan, voir, fanatique et dont il est impératif de se débarrasser.

L'agonie démocratique.

Je n'ai pas besoin de maître à penser. Plutôt que d'être trompé par d'autres, je préfère courir le risque de me tromper moi-même.

Le citoyen peut tout de même s'interroger sur la nécessité d'avoir une chambre gorgée de tant de parlementaires si leur rôle se solde à celui de béni-oui-oui. Je ne m'interroge plus, et vous ?

Ce n'est pas surprenant au sens où, dans toutes sectes, il faut penser avec le cerveau du gourou. Il reste que la chambre n'est pas si souvent saturée de parlementaires. En effet, le cumul des mandats (revenus professionnels obligent) et les campagnes permanentes pour la défense de l'un ou l'autre de ces mandats, les appellent dans leur fief pour l'inauguration des chrysanthèmes, là où l'électeur nombreux se masse.

Mais si l'ambition de notre jeune politicien est plus acérée, non seulement il ne faut prendre aucun risque de déplaire aux leaders les plus influents, mais il faut aussi les courtiser d'assez près pour gagner leur confiance et leur rendre les plus grands services en échange d'une lente, mais constante promotion. Quelquefois même, assumer une maladresse à leur place ou pire, porter le chapeau d'une sale affaire. Mais dans ce cas, il importe d'avoir assuré ses arrières en manière de monnaie d'échange, car reconnaissance et gratitude sont deux jumelles inconnues du monde du pouvoir. Ainsi, les acteurs de ce cercle très fermé se tiennent-ils par la barbichette, chacun possédant le maximum de dossiers sur tous les autres.

Mais tout cela demande du temps, qu'importe, ils en ont. Ne pas avoir le temps, c'est ne pas avoir compris que si tout le monde dispose de 24 heures par jour, le temps qui manque est celui de ce qui n'est pas prioritaire. Et assurer son avenir est assurément prépondérant pour le jeune politicien ambitieux. Quant à ceux qui ne le sont pas, ils n'ont aucun avenir, car ils n'ont pas de dossiers, donc rien de prioritaire, si ce n'est de représenter leurs électeurs, ils n'ont rien compris et sont vite balayés.

La carrière du politicien se joue dans les antichambres élyséennes, les couloirs de l'assemblée nationale, et les vestibules de ministères. La tribune ne valorise que l'effet de manche, à l'image des ténors du barreau. C'est l'arène où l'on met à l'épreuve les plus ambitieux. C'est là que se font remarquer les pourfendeurs de l'adversaire, ceux dont le verbe et la verve défont l'ennemi avec la plus grande efficacité et une égale fidélité à l'esprit des ordres du gourou du parti. C'est ainsi, alors que le citoyen s'imagine que les plaideurs de la chambre défendent le droit de tous, que ces derniers n'ouvrent que dans une trame partisane sans se soucier le moins du monde de leurs électeurs et des problèmes dans lesquels ceux-ci se débattent. D'ailleurs, ils ne se souviendront d'eux qu'à l'approche de la prochaine campagne électorale.

Pourrait-on faire en sorte que ceux qui sont chargés de proposer, de voter et de veiller à l'application des lois soient affranchis de la nécessité de pratiquer ces bassesses ? La réponse est certainement oui, je vais y venir, mais laissez-moi poursuivre. Revenons à nos énarques avant qu'ils ne nous boudent de se voir ainsi délaissés. Sortis de cette prestigieuse école, et j'imagine, bien avant, il leur faut se décider quant au

bord politique dans lequel il faut s'engager. Fort bien documenté sur la durée de vie moyenne de la possession du pouvoir par une couleur politique, il est nécessaire de choisir son camp en fonction de celui qui a les meilleures chances de tenir les rênes lorsque le postulant sera en âge d'être ministrable. Cette stratégie suppose un parcours sans faute dans le clan choisi, mais, les retournements de vestes ne sont pas rares pour autant, car pour le postulant, il est bon de référer aux dictons bien compris, comme celui selon lequel seuls les imbéciles ne changent pas d'avis.

L'opportunisme est une des qualités premières du politicien. Et pour le parti accueillant le revirement, la venue, et même le retour (la honte est un sentiment inconnu du politicien) d'une brebis égarée ne peuvent qu'ajouter quelques dorures à son image. Mieux encore, si ce chef de file est suivi d'une troupe de fidèles, personne ne lui reprochera l'apport de voix, encore faut-il qu'il fasse quelque temps amende honorable et ne revendique pas une responsabilité qui ferait défaut à un mandarin installé.

Première suggestion : fermer cette école de l'ambition, susceptible de fournir un volume d'affaires disproportionné aux anciens élèves de l'école dentaire, les plus capables de limer des crocs démesurés. Le lecteur me pardonnera certainement ces quelques images figuratives dont le but n'est que de détendre une atmosphère tendue, voir, explosive.

Malheureusement, il ne suffirait pas de fermer l'ENA pour que le monde politique devienne idyllique, loin s'en faut. Entrer en politique, c'est entrer dans une secte dont les adeptes ne sont préoccupés que par leur élection et leur ascension dans la hiérarchie du parti auquel ils appartiennent.

La route est longue et semée d'embûches, la patience est de rigueur. Il s'ensuit que la quantité d'énarques en circulation est telle que le mal est fait pour plusieurs décennies.

Quant à les convaincre de comprendre qu'ils ne sont ni plus intelligents, ni plus nécessaires que les autres, tous ceux qui auront essayé de persuader ceux qui s'imaginent que ce qui va leur arriver le lendemain est écrit dans l'horoscope du journal de la veille, comprendront que c'est peine perdue.

Que vous soyez de gauche, de droite ou même du centre ou d'un parti classé comme extrême, tous ces gens se paient votre tête, et se paient grassement dans votre porte-monnaie tant qu'ils n'ont pas réussi à vous rendre indigent.

La leçon américaine.

Il y a les vérités d'ici, et celles d'ailleurs.

Les écoles du pouvoir ne sont pas des généralités mondialisées, loin de-là. Dans bon nombre de pays, il suffit d'adhérer depuis suffisamment longtemps au parti et d'œuvrer pour sa finalité. Il n'est pas nécessaire de sortir de West Point, par exemple aux Etats-Unis. D'ailleurs, aux USA, en dehors de cas marginaux dont fait partie cette école militaire prestigieuse, les grandes écoles sont inexistantes et les « intellectuels » sortent des Universités, mais une popularité assurée par n'importe quel canal, sport, chanson, comédie... fait tout aussi bien l'affaire, les partis politiques sont preneurs de n'importe quelle image, du moment qu'elle plaît au peuple. Ainsi, les présidents américains sortent de n'importe où, si je puis me permettre cette expression à comprendre dans un sens qui ne soit pas péjoratif. On y trouve aussi bien des universitaires, des marchands de cacahuètes, des comédiens de cinéma ou des Monsieur muscle à condition qu'ils soient nés américains.

Toisant le peuple, nos énarques gonflés d'orgueil tentent souvent, hélas avec succès, de nous faire croire qu'un niveau de connaissance supérieur est requis pour diriger un pays. Heureusement, bien que l'événement soit rare et trop vite oublié, surtout face aux coups de boutoirs de la classe politique à l'unisson, la démonstration du contraire, made in USA, les réduit quelque temps au silence. Quand Ronald Reagan a été élu gouverneur de la Californie, le bruit de cette élection s'est émoussé durant la traversée de l'Atlantique.

Aux Etats-Unis, cela n'a provoqué aucune surprise tant le cursus d'un élu semble de peu d'importance. Mais il est vrai que ces élections au governorat d'un état de l'union ne sensibilisent pas l'opinion française. Ronald Reagan étant un acteur peu connu, cet événement est passé totalement inaperçu. Lorsqu'il est devenu président des Etats-Unis, ce n'était pas un acteur de cinéma qui accédait à la tête de l'État le plus puissant du Monde mais le gouverneur de Californie, l'honneur (celui des politiciens français) était sauf !

Tout au plus quelques journalistes aussi malveillants que réalistes, et dont la plume fut vite submergée par les commentaires portant sur le sens de la nouvelle orientation politique du pays, rappelèrent-ils qu'avant d'être gouverneur, Ronald Reagan jouait de mauvais rôles de cow-boy dans des westerns de dernière catégorie. Qu'importe, l'étape promotionnelle arrivant aux oreilles des Français était tout de même une marche déjà élevée de l'escalier du pouvoir; l'homme passait du statut de gouverneur d'un grand état à celui de président de la fédération de ces états. La classe politique française n'a pas eu à se justifier pour cette élection. Après tout, Monsieur Reagan dont l'emploi du temps de comédien n'était pas surchargé, à en juger par son insuccès, suivait-il des cours du soir en science politique, gestion, droit... ce qui lui aurait permis d'accéder au governorat de Californie ?

Il en fut tout autrement quand un autre acteur de cinéma surtout connu, et même fort connu pour ses rôles de brute, accéda au poste de gouverneur de cette même Californie, décidément surprenante.

Comment un homme qui passe son temps dans les salles de sport à faire de la musculation, quand il n'est pas sur les plateaux de tournage, peut-il aussi se cultiver l'esprit au niveau supposé nécessaire selon l'école française ? Voilà qui pose problème. Qu'en pensent nos intellos politiques ? La question est le plus souvent esquivée, comment répondre à une telle question ? Ce sera un mauvais gouverneur ... Il y a pourtant un précédent... devenu président, il semble même de l'avis général que ce fut un excellent président ! Alors ?

Alors, peut-être que ce n'est qu'un leurre que de croire qu'il faille être intelligent et instruit pour être un homme d'état. Et à voir ce que nous avons dans l'hexagone, j'ai la conviction que l'intelligence et l'instruction supposées des politiciens ne sont mis à contribution que pour maximiser leur chance de succès aux élections et camoufler leurs malversations et leurs combines. Mais s'il n'est pas nécessaire d'être intelligent et instruit, que faut-il être dans ces systèmes de démocraties électorales ? Quelles qualités rares faut-il réunir pour être de ceux qui tiennent les rênes d'un pays, de ceux qui décident de ce qui sera fait des deniers publics ? De ceux qui décident ce que sera votre façon de vivre ?

Le portrait-robot de l'aspirant au pouvoir est facile à dessiner, il doit :

- avoir la plus haute opinion possible de lui-même.
- être animé d'une ambition démesurée.
- être convaincu que la possession du pouvoir est la plus enviable des situations.
- savoir choisir son camp le plus astucieusement possible et ne pas s'encombrer de principes moraux. Les motivations morales dont font preuve quelques-uns d'entre eux en

début de carrière leur nuisent beaucoup en les mettant en porte à faux vis-à-vis des maîtres du parti. Une correction rapide de ces errements leur permet souvent de redorer leur blason sans avoir perdu trop d'avantages.

- si ce n'est pas déjà le cas au départ, éprouver le plus grand mépris à l'égard de la population en général, et envers ceux qui n'ont pas l'ambition politique, en particulier.
- éprouver une admiration sans borne pour ceux qui ont réussi en politique et qui ont gagné le droit de s'asseoir sur le siège de la magistrature suprême. Ce sont les idoles.
- être convaincu que la vie de millions de personnes ne saurait être mise en balance avec leur accession à ce pouvoir suprême, celui qui laisse le nom dans les livres d'histoire. La postérité est bien plus importante, et la question ne se pose même pas.
- savoir mentir avec la plus grande assurance.
- savoir contester avoir dit ce que l'on a dit la veille avec une assurance plus grande encore.

Il doit bien y avoir encore quelques autres qualités qui m'échappent au moment où j'écris ces lignes, mais, que voulez-vous, je n'ai aucune expérience de la chose.

Les tremplins.

Plus haut, toujours plus haut, qu'il est haut le trône du président.

La réussite politique passe par le rassemblement d'un groupe de pression, la disponibilité d'une tribune, la représentation d'une population. Tout est bon pour rassembler sous une bannière si elle peut conduire au pouvoir. Certains militent longuement, leur vie durant, dans un groupe préexistant, passant par les fourches caudines de la hiérarchie en place, d'autres constituent un groupe nouveau autour d'un thème qu'ils pensent suffisamment porteur, d'autres encore rassemblent des dissidents d'un ou plusieurs groupes voisins de pensées, non par conviction idéologique mais pour ne pas avoir l'air de se renier, d'autres enfin, plus opportunistes encore, créent un nouveau groupe en saisissant les premiers fruits d'un vent nouveau.

Un autre type de tremplin caractéristique est basé sur la popularité que l'on peut acquérir à partir d'une situation déjà assise et obtenue sur un terrain où la compétition est plus faible. Les élections municipales des petites villes sont représentatives de ce processus d'accès au pouvoir. Maire d'une petite commune, on accède au conseil général ou régional ou à la députation. C'est là un chemin bien balisé, mais la popularité et l'aura restent le plus souvent locales.

Les grands ambitieux ne passent par ce canal que parachutés par un puissant parti qui veut mettre ses principaux leaders «en réserve de la république» avec train de vie confortable en attendant le moment opportun pour l'attribution d'un poste

gouvernemental. Mais il s'agit souvent d'une grosse, voir, une très grosse ville. Ainsi, ces Maires de grosses communes parmi les premières de France ne restent-ils en poste que quelques années ou mois, quelques semaines si nécessaire. Le mépris du citoyen est si flagrant qu'on ne le remarque même plus.

Les promesses de campagne prennent ici une tournure des plus comiques : je suis le Maire qu'il vous faut, vous allez voir, demain ce sera merveilleux grâce à moi, je ferai ceci, je ferai cela, vous pouvez me faire confiance, je suis avec vous pour longtemps... Dans le même temps, un remaniement ministériel est en préparation, on chuchote dans les corridors, et quelques jours plus tard, votre Maire s'envole sans remords ni regrets vers le ministère qui lui a été attribué. Mesurez braves gens la profondeur de son engagement vieux de quelques semaines et débrouillez-vous avec votre municipalité de bouseux. Soyez sans crainte, la relève était prête, peut-être devrais-je dire la foire d'empoigne ?

Quelquefois, l'affaire tourne mal et le «réserviste de la république», rattrapé par la justice, se trouve devoir quitter son poste d'attente, comme Alain Juppé il y a dix ans. Le plus étonnant est la suite de cette affaire qui semble ne choquer personne, à croire que le poste de maire de Bordeaux ne peut être occupé que par Monsieur Juppé. En effet, le retour de Juppé entraîne la démission du conseil Municipal de Bordeaux pour lui permettre de retrouver son fauteuil après une période d'inéligibilité comme conséquence d'un jugement dans une affaire d'emplois fictifs à la mairie de Paris.

Ces emplois rétribués aux frais des contribuables étaient au bénéfice du RPR, son parti politique. Comment la population d'une ville comme Bordeaux peut-elle s'accommoder de telles magouilles qui ne sont qu'une forme de culte de la personnalité ?

Il y a trente ans, la quasi-totalité des français ignoraient le mot « écologie », mais dès qu'ils ont compris que cela voulait dire « prendre soin de son environnement », en citoyens responsables, ils ont tous adhéré à ce concept.

Il n'en fallait pas plus pour qu'une horde de meneurs le transforme en groupe de pression axé sur cette idée d'écologie. Et l'on a aussitôt vu fondre une nuée d'ambitieux en quête de tribune se transformer en fédérateurs écologiques. Tous y allaient de bon cœur, tous aussi incompetents les uns que les autres en matière d'écologie, mais ce n'est pas important, il suffit d'avoir l'écologie à la bouche pour être un leader potentiellement ministrable. D'ailleurs en ce moment, à l'heure où j'écris ces lignes, la préoccupation majeure de l'écologie est de savoir qui des leaders de ce parti les représentera aux prochaines présidentielles, dame, voilà bien un véritable souci écologique.

L'écologie bien comprise est suffisamment large d'esprit pour offrir une multitude de variantes, la chasse, c'est écologique, la pêche aussi, et allons-y pour les traditions, que risque-t-on à se peindre en vert ? Dans ce pays, on chasse et on pêche depuis toujours, le nombre des adeptes est important, il y a là de quoi faire un parti qui rassemblera une population conséquente.

Mais il existe d'autres traditions, pourquoi ne pas les rassembler ? Allons-y, démontrons que le gouvernail d'un pays peut être tenu par un homme qui gardera le cap dans la ligne de visée passant par l'œillet et le guidon du canon du fusil de chasse. De toutes les façons, pour ce que l'on a à faire à la tête de l'état, défendre nos intérêts partisans, nous le ferons aussi bien que les gauches-droites. L'important c'est d'être élu ! Ensuite, on est en pays de magouille et on échange un poste ministériel contre un paquet de bulletins de vote. On signe avec le plus offrant puisque nos préoccupations n'ont aucun rapport avec celles qui sont affichées par les deux grandes tendances qui alternent au pouvoir. Après tout, un fauteuil de ministre de l'environnement est un fauteuil de ministre, qu'il soit de droite ou de gauche.

L'écologie ce n'est pas décider à la place de la nature de ce qui est bon pour elle, surtout lorsque cela n'arrange que notre espèce et n'accommoder plus précisément que certains de ses membres.

Qu'est-ce donc que l'écologie, si cela n'a que peu de rapport, et quelquefois même est l'inverse de ce qu'en disent ces usurpateurs ? Il faut comprendre que l'homme fait partie de la nature et donc influence l'environnement naturel comme n'importe quelle autre espèce vivante. La différence réside dans l'ampleur des moyens dont il dispose pour agir sur l'environnement par rapport aux autres espèces avec qui il partage la planète. Ces autres espèces ne sont vues par l'homme que comme concurrentes à éliminer ou esclaves à son service.

J'ai ainsi appris à l'école qu'il y avait de mauvaises herbes et des animaux nuisibles qu'il fallait détruire. Ceux qui nous sont utiles sont les bons et les autres sont les mauvais, ce n'est pas plus malin que cela. Cette vision manichéenne et anthropocentrique a forgé des millions d'esprits qui sévissent aujourd'hui sur l'ensemble de la planète.

Ceux qui en sont revenus constituent le gros des troupes écologiques de bonne foi. Le plus souvent ceux-là n'ont qu'inversé la façon de penser sans réfléchir au-delà. Pour eux, il suffit de repeupler la planète avec les quelques rares descendants de ceux qui ont échappé aux massacres. Par exemple, refaire le monde d'il y a un siècle en arrière, mais pourquoi pas deux siècles ou trois ou plus encore ? Il est certain qu'il serait difficile de réintroduire les dinosaures, mais il existe bien encore quelques bisons de par le monde, ou quelques grands fauves qui ont autrefois peuplé l'Europe. Comme il est relativement facile d'aller chercher quelques loups et quelques ours chez les voisins, on se donne bonne conscience écologique en détruisant une nouvelle fois l'équilibre installé depuis un siècle.

Mais si l'écologie ce n'est pas cela, alors qu'est-ce donc ? Je crois que l'écologie peut se définir comme la conduite que doit avoir chaque espèce de minimiser son impact sur l'environnement de tous, tout en permettant à la sienne de vivre dans cet environnement. Une sorte de compromis entre l'avantage de modifier égoïstement l'environnement et l'inconvénient que cette modification cause à l'ensemble des espèces vivantes. Ce n'est certainement pas très facile, et en tout cas, cela ne peut jamais être une action ponctuelle, surtout si elle n'a pour but que de satisfaire aux exigences d'un groupe de pression.

Bouleverser l'état de la nature n'est jamais sans conséquences, c'est rompre un équilibre. Modifier le moins possible l'équilibre existant pourrait être le premier principe d'écologie.

Durant plusieurs siècles, nous avons chassé puis exterminé une partie de la faune sauvage de notre pays. Nous avons cru bien faire, le loup et l'ours pour ne parler que d'eux, n'étaient-elles pas de sales bêtes qui dévoraient nos moutons, voir nos enfants dans l'imagination populaire ? Ainsi, nous avons modifié un état d'équilibre, permettant aux bergers devenus inutiles de disparaître des pâturages où les brebis peuvent maintenant paître en toute quiétude sans la moindre protection. Ce calme dura quelques décennies au prix d'une disparition de la faune prédatrice. Un nouvel équilibre, fort profitable à l'homme il faut bien l'avouer, s'était établi grâce auquel les bergers libérés de l'obligation de surveiller les troupeaux pouvaient exercer un autre métier tout en conservant le revenu que permet le troupeau.

Mais un nouveau groupe de pression politique est apparu, « les écologistes », nobles chevaliers défenseurs de la nature. Au mépris du premier principe écologique, pour affirmer leur existence, leur influence, et leur puissance, ces preux chevaliers s'empressent de réintroduire le loup et l'ours sans se soucier le moins du monde du déséquilibre qu'ils provoquent en choisissant arbitrairement de considérer comme « normal » l'état d'équilibre d'une période vieille de deux siècles et choisie tout aussi arbitrairement par facilité.

Voilà comment la belle idée de l'écologie, a été confisquée par des groupes politiques qui la dénaturent avant même que nous l'ayons comprise. Il n'est pas pour moi question ici de

prendre la défense de l'un ou de l'autre, d'approuver ou de réprouver l'introduction de prédateurs, mais de souligner que les actions dites écologiques ne sont que désordonnées et irréfléchies en regard de ce qu'est l'écologie.

Voyons tout de même quelques unes des idées supposées écologiques qui semblent intéressantes en première approximation et dont les écologistes sincères sont malheureusement convaincus.

Le tri à la source des déchets ménagers inclut la récupération du verre dans des containers faciles à repérer grâce à la fortification de tessons de bouteilles qui en empêche souvent l'accès en toute sécurité. Mais là n'est pas le problème principal. Ce verre récupéré sera refondu pour faire de nouvelles bouteilles en économisant... le sable. Même s'il faut moins d'énergie pour refondre une bouteille que pour faire du verre avec du sable, cela reste moins écologique que de réutiliser les bouteilles qu'il suffit de consigner comme cela s'est fait dans un passé pas si lointain et moins gaspilleur. Et comme cela se pratique aujourd'hui malheureusement trop partiellement dans certains pays, en Allemagne par exemple. De plus nous pourrions en profiter pour recréer quelques postes de gens peu qualifiés chargés de procéder à la déconsignation dans les supermarchés.

Mais m'a-t-on déjà répondu, il existe des tas de bouteilles différentes ! Et alors ?

On sait imposer à des millions de citoyens de trier et apporter quelquefois à plusieurs kilomètres de chez eux des bouteilles vides mais il serait impossible de réglementer la fabrication des bouteilles et leur emploi à quelques centaines

d'entreprises qui embouteillent quelques dizaines de liquides différents ?

Sans compter le transport routier de ces containers une fois pleins vers les usines de refonte, alors que les limonadiers livrant les bouteilles pleines aux supermarchés les ramporteraient vides sans route supplémentaire. Ajoutez enfin, les détours quand ce n'est pas un déplacement spécifique que vous devez vous aussi faire avec votre voiture pour vous rendre près des containers alors que vous vous rendez de toutes les façons au supermarché pour vous approvisionner.

Trouvez-vous la mesure de collecte telle qu'elle est aujourd'hui imposée partout toujours aussi écologique ?

On entend également très souvent des critiques à l'égard de tout ce qui consomme du papier et notamment contre ces publicités qui envahissent nos boîtes à lettres. J'ai même entendu des annonces chiffrées (sans avoir retenu ces chiffres) quant au nombre de milliers d'arbres qui seraient sauvés chaque année si cette déforestation publicitaire s'arrêtait.

Dans la même veine, la plupart de nos contemporains sont convaincus que la forêt amazonienne est le poumon de la planète et que nous lui devons l'oxygène que l'on respire.

Qu'entend on par «sauver nos arbres» ? Les laisser vivre jusqu'à ce qu'ils meurent de mort naturelle et pourrissent doucement et lentement au plus profond de nos forêts ? La croyance dans les vertus de la forêt amazonienne et celle qui nous incite à ne pas couper bois et forêts relèvent de la même

erreur. Erreur encore et toujours propagée par les «écologistes improvisés».

Une forêt qui produit de l’oxygène est une forêt qui pousse, pas une forêt qui meure. D’après les spécialistes (ceux de la technique et non ceux de la politique), un arbre qui pourrit (qui s’oxyde) jusqu’à disparition complète, consomme autant d’oxygène que ce qu’il a produit durant sa vie entière. Et il y a bien longtemps que la forêt amazonienne n’a plus de poumon que le souvenir de sa jeunesse. Aussi, laisser les arbres mourir de mort naturelle est certainement une mesure anti-écologique.

La mesure écologique (au profit des seuls animaux consommateurs d’oxygène, dont nous faisons partie) est de couper les arbres devenus adultes pour en faire des sacs en papier, par exemple, pour remplacer ceux qui sont en matières plastiques, peu biodégradables. Mais toute transformation équivalente sera aussi bénéfique, l’avenir de la cellulose n’est pas forcément le sac en papier.

Une autre des sempiternelles rengaines concerne l’écologie routière avec la voiture électrique. La planète est en danger, roulons électrique. Il vaut tout de même mieux savoir que la voiture électrique est la plus polluante qui soit !

Outre les batteries qui sont des consommables contenant acide et métaux lourds, qui ne vivent qu’une fraction de la durée de vie du véhicule lui-même, et dont il faut se débarrasser en fin d’usage, le kilomètre parcouru en voiture électrique est le plus polluant de tous pour la planète.

Encore faut-il savoir que le passage de l'énergie d'une forme à une autre est coûteux en... énergie ! Et le véhicule électrique est celui qui nécessite le plus grand nombre de transformations. En effet, il faut en premier lieu produire de l'électricité avec une source de chaleur (combustion du pétrole du gaz ou du charbon ou encore fission nucléaire) qui se convertit en une énergie fluide sous forme de vapeur d'eau actionnant une turbine, par conversion en énergie mécanique, qui entraîne un alternateur qui produit par une nouvelle conversion le courant électrique, qui perdra encore de la puissance dans les conduits d'acheminement sur les lieux d'utilisation. Les chutes d'eau qui entraînent les turbines sont nettement plus écologiques en limitant un peu mieux le nombre des transformations. Chacune de ces transformations représente une perte de 20% au minimum de l'énergie disponible sous la forme précédente.

Ensuite, la prise de courant permettra de charger la batterie, c'est-à-dire transformer l'énergie électrique en énergie chimique dans la batterie d'accumulateurs, laquelle sera retransformée en énergie électrique pour alimenter le moteur, lequel n'est aussi qu'un transformateur de l'énergie électrique en énergie mécanique, et le véhicule avance... mais, à quel prix écologique ?

La seule voiture électrique non polluante (enfin, presque puisqu'elle nécessiterait tout de même d'utiliser des accumulateurs) serait celle qui capterait directement l'énergie solaire pour alimenter son moteur. Mais c'est assez peu réaliste au sens où des 1400W au mètre carré que reçoit en moyenne notre planète en provenance du Soleil, il ne reste même pas la moitié au niveau de l'alimentation du moteur. La plus grande partie est perdue en absorption et réflexion

atmosphérique, auquel s'ajoute le faible taux de transformation des cellules photoélectriques qui couvriraient la surface du véhicule. Nous aurions ainsi des véhicules dont la carrosserie ne serait qu'un immense panneau solaire et dont le moteur ne produirait au mieux qu'une puissance de 4 à 5 kW alors qu'une petite voiture dite « de ville » dispose d'un moteur qui développe au moins 40 kW, soit au moins 10 fois plus !

Ajouter à cela les routes de nuit, et même le passage de tunnels et vous aurez une idée assez précise de l'inadéquation au besoin de ce genre de véhicule.

A l'échelle individuelle, confions plutôt les futures toitures de nos habitats au Soleil. Plus globalement, les centrales solaires ont certainement un avenir pour produire l'hydrogène dont auront besoin nos véhicules non-polluants probablement basés sur l'emploi de piles à combustible. Mais l'hydrogène est dangereux et il faudra certainement le rendre transportable en le neutralisant sous une forme inerte, ce qui nécessitera de disposer dans le véhicule lui-même d'une petite usine chimique qui n'en extraira de cette forme inerte que la quantité nécessaire au besoin immédiat.

Avant que ce véhicule ne devienne opérationnel, il reste beaucoup plus de problèmes à régler que ce que les reportages de désinformation laissent entendre sur le sujet. Plusieurs décennies séparent les maquettes de prototypes que l'on nous montre de la disponibilité commerciale.

Il court également le bruit que les huiles végétales non polluantes et moins chères que le gas-oil sont une solution d'avenir. Quel rêve ! Ces produits, qui ne supportent que le

taux de TVA réduit de 5,5% sont comparés, naïvement, à un carburant dont le prix à la pompe est constitué d'environ 70% de taxes. Que la solution des huiles végétales devienne légale et aussitôt la taxation suivra de sorte qu'elle se retrouvera 2, 3, 4 fois, plus chères que le gas-oil, et peut-être plus encore. Certainement pas tout de suite, car il faut attendre que le parc automobile soit adapté de sorte que l'automobiliste n'ait plus la possibilité de se tourner vers les solutions plus anciennes.

Aujourd'hui le message est que rouler à l'éthanol est écologique, mais cela n'était donc pas déjà vrai il y a 50 ans ? Ce qui est nouveau c'est que le pétrole devient de plus en plus cher et surtout, de plus en plus rare. Voilà la vérité, l'écologie, ils s'en fichent pas mal. Là encore, les messages de promesses envahissent de plus en plus souvent les écrans de télévisions, mais toujours de façon optimiste et le plus souvent irréalistes. La combustion de ces carburants verts génère moins de dioxyde de carbone que les dérivés du pétrole, c'est sans doute vrai.

Mais pour faire rouler 20 millions de véhicules, combien faut-il planter d'hectares de ces plantes miraculeuses, et surtout, avec quoi va-t-on les arroser pour les faire pousser ? Et si l'on trouve toute cette eau qui nous fait déjà cruellement défaut sans ce besoin nouveau, qu'elle surface d'évaporation abondamment alimentée va-t-on offrir à la vapeur d'eau... de loin le plus important des gaz à effet de serre ?

Ne mettez jamais en veille vos téléviseurs ou autres appareils dotés de ce genre de dispositif, car multiplié par 60 millions d'habitants cela représente un gaspillage d'énergie colossal !

Mais surtout, ne vous posez aucune question sur les éclairages nocturnes qui nous ont confisqués le ciel, les enseignes lumineuses commerciales, les flèches des cathédrales qui récupèrent péniblement même pas 1% des photons que de puissants phares éclairent depuis le sol, mais surtout ces splendides lampadaires publics qui éclairent le sol à 30% et les mouches d'altitude à 70%.

Souvenez-vous l'énergie devient rare et il faut l'économiser, et tout ce gaspillage est bien de votre fait, braves gens, alors sentez-vous coupables ! Mais pis encore, savez-vous que la faune nocturne et les migrateurs sont égarés par ces lumières trompe-l'œil ? Vous-même, vous êtes égarés alors que vous croyez mieux voir grâce à cette lumière. C'est vrai, vous y voyez mieux à 30% et plus mal à 70% ! Il n'y a plus un habitant des grandes villes qui puisse voir une étoile dans son paysage coutumier nocturne, et ce gaspillage gagne les petites agglomérations.

Sans vous en rendre compte, vous êtes égarés car depuis des millions d'années, la nuit, en levant les yeux, l'homme voit la voie lactée, reconnaît les étoiles les plus brillantes, changeantes selon la saison; il y prend ses repères dans ses déplacements. Un jour, lorsque contraints par la pénurie, les lumières s'éteindront, l'homme aura peut-être peur des étoiles, car il a toujours eu peur de l'inconnu.

Avec l'énergie, il aura même gaspillé son courage. Croyez-vous que la lumière sécurise ? Consultez les statistiques du ministère de l'intérieur, la majorité des agressions et des cambriolages ont lieu durant la journée. Les courageux agresseurs préfèrent voir à quoi ressemble leur victime, on ne sait jamais ! L'insécurité du « noir » ne relève que d'un

fantasme primaire, comme la peur du loup. Cette phobie est propagée par les mythes et les histoires d'épouvantes qui ne se passent que dans la pénombre et dont le cinéma sait fort bien tirer partie. Vous ne payez pas que votre billet d'entrée dans les salles obscures, vous payez aussi les lumières de la ville qui vous soulignent le contraste entre le film et le sentiment de sécurité que vous suggère l'éclairage surabondant de la rue; vous ne vivez pas de réalité dans ces instants, mais d'illusions. Cela tombe bien, c'est la spécialité des mouvements écologiques.

Encore un mot sur la propagande écologique avec EDF qui tire aussi, fort abusivement, la couverture à elle quand elle se vante de ne pas produire de gaz à effets de serre avec les centrales atomiques. Pas de dioxyde de carbone, ce galeux dont nous vient tout le mal, certes, mais les centrales atomiques sont de grandes génératrices de vapeur d'eau.

Nous n'entendons jamais les écologistes sur les problèmes que je viens d'évoquer... Peut-être que cela ne les intéresse pas, après tout ?

La question que l'on peut se poser aujourd'hui est de deviner le concept sur lequel sera constitué le prochain groupe de pression à venir. L'écologie tombait au bon moment dans tous les pays dont le système d'état est basé sur les lobbies. Les groupes existants, surtout les principaux, ceux qui ont une chance d'accéder au pouvoir du vivant de leurs leaders, étant saturés des barons parmi lesquels se recrutent les quelques dauphins, les nouveaux venus se voient bloqués sur le seuil de l'accès aux premiers grades du pouvoir. Quant aux autres, les partis marginaux, dont les leaders continuent pour la gloire, et pour ne pas décevoir ceux qui croient encore en

eux, ils n'offrent aucun espoir d'accéder au pouvoir, même à long terme. Mais on y trouve de temps à autre un jeune naïf qui se lève pour défendre les privilèges surannés de quelques fonctionnaires transformés en robot. Je me demande encore si un meneur va un jour se saisir de la masse des cruciverbistes pour fonder un parti, cette activité n'est-elle pas un des plus populaires passe-temps des Français ? Il y a aussi les boulistes, les amateurs de foot ou de rugby...

Le gros écueil est que même pour une seule idéologie, le rang des prétendants est saturé et l'accession au pouvoir ne permet pas de donner un fauteuil à tous les leaders du mouvement. Il faut donc créer des postes intermédiaires de responsables, généralement plutôt irresponsables, ce qui permettra aussi de juger de leur fidélité dans le temps. Les rangs trop encombrés des dirigeants politiques ont nécessité la création d'une hiérarchie de pouvoir au niveau des régions et des départements permettant tout à la fois de créer des postes d'attente pour des pouvoirs plus élevés et de désengager la responsabilité de ces pouvoirs plus élevés.

Parallèlement, l'organisation de l'Europe est renforcée, permettant là encore, de se défaire de certains autres problèmes sur cette organisation. Elle-même offrant de nouveaux débouchés sur des postes de haut pouvoir. Ils sont bien sûr, à partager avec les concurrents venant des autres pays de l'Union européenne, mais les nouveaux arrivants étant de plus petits pays que les fondateurs, leur gourmandise sera moindre. Une Europe urgente, une Europe vite faite, et surtout mal faite, avec une désunion sur presque tous les plans, niveau de vie des différentes nations qui la constituent, fiscalités différentes posant d'incessants problèmes de frontières (tabac, pompes funèbres...) générateurs de

concurrence déloyale. Puis c'est la fuite en avant avec toujours plus de pays dont les peuples ressemblent de moins en moins à ceux des premiers fédérés. Des peuples qui n'attendent que les aides de l'Europe, l'argent des plus riches. Voilà le chef-d'œuvre des politiciens.

Mais que font donc tous ces gens une fois élus à la chambre ou désignés au ministère ? Fomentent-ils quelques lois ou décrets pour instaurer l'obligation de permettre dans tous les lieux publics des dispositifs en permettant l'accès aux handicapés ? Préparent-ils en grand secret l'instauration de la gratuité sur le réseau autoroutier comme ce devait être le cas au dixième anniversaire de celui du péage ?

Que constatons-nous comme simples citoyens ?

Pour éviter les accidents de circulation font-ils poser des panneaux de signalisation aux endroits judicieux et appropriés à la situation ? Mais non, on fait installer des panneaux pour trouver sans ambiguïté le coupable de l'accident dont on augmente éventuellement la probabilité de réalisation avec, par exemple, la pose d'un « stop » au sortir d'une artère sans aucune visibilité. Vous n'en connaissez pas ? Allons, sortez un peu !

Sans doute les décideurs de l'organisation de la vie du pays roulent-ils dans les bandes d'arrêt d'urgence sur autoroute. En effet, c'est le seul endroit depuis lequel on peut lire les panneaux de signalisation, car depuis les files les plus à gauche on ne voit sur la droite qu'un rideau ininterrompu de camions. Peut-être que si, pour des motifs inavouables il est exclu d'instaurer le ferroutage, on pourrait envisager de

mettre les panneaux de signalisation sur le terre-plein central ?

Se soucient-ils seulement de la cohérence des lois qu'ils promulguent comme de transformer en délit la vente des stupéfiants mais pas leur usage ou, à l'inverse, interdire l'usage des pétards dont le bruit ravit les enfants, mais pas leur commercialisation ?

Mais non, ils inventent de nouvelles taxes, augmentent le taux des anciennes, limitent ce qu'ils appellent leurs largesses (la redistribution d'une faible partie de l'argent que nous apportons tous), la larme à l'œil en nous plaignant mais en subventionnant toutes les organisations, clubs, et associations diverses qui confortent leurs positions et renforcent leur pouvoir. Toute ma vie et partout j'ai vu ce marchandage de voix contre des subventions, ces subventions qui servent aussi à régler des comptes, mais pas ceux que l'on croit.

Faites vous cambrioler et allez vous plaindre, la police et la gendarmerie ne peuvent pas être partout. Et bien non, ils ne peuvent pas être partout. Il ne peut pas y avoir à longueur d'année un escadron de gendarmerie en faction permanente devant la résidence de vacances d'un leader politique et en train de veiller à ce que vous ne vous fassiez pas agresser par quelque malfrat.

Les motards de la police sont aussi mobilisés pour escorter et écarter d'un revers de main ganté et méprisant (ils occupent une situation de haute responsabilité et, par-là, deviennent des personnalités de premier plan, sans doutes) votre véhicule qui gêne le passage en excès de vitesse d'un ministre qui a instauré le racket de ceux qui font bien moins grave que lui

en matière d'excès de vitesse. D'ailleurs, lui-même pris en flagrant délit par ses propres radars automatiques écartera avec le même revers de main méprisant la question du journaliste qui lui demandait de s'expliquer. Quand on appartient à la nomenklatura, on n'a pas à s'expliquer. Ou plutôt si, on explique que l'on détourne à son usage personnel les agents de la force publique afin de s'octroyer à travers eux le droit à l'excès de vitesse, au mépris de la sécurité des autres, et l'affaire est close.

On fait du social en inventant des centres de rééducation pour jeunes délinquants, dans lesquels les personnels de rééducation sont deux fois plus nombreux que les rééduqués, le tout dans des châteaux qui furent autrefois des demeures princières, et vous bonnes gens, vous payez. On s'amuse comme on peut quand on est ministre, c'est avec l'argent du peuple.

Si je devais passer en revue les seules incongruités qui me soient personnellement apparues, cet ouvrage ne serait que le mode d'emploi des meilleures façons de gaspiller l'argent public en se payant la tête du peuple d'un air condescendant. Mais il y a pléthore d'ouvrages qui le font fort bien et j'ai d'autres sujets à aborder, notamment des propositions pour que cette gabegie cesse un jour.

Voilà le bilan de ce que naïvement vous appelez encore démocratie, braves gens. L'organisation du pillage de vos biens par des bandes organisées qui essaient de vous faire croire qu'ils vous sont indispensables.

Je tiens le pari que si vous supprimez tous ces gens il ne se passe rien ! La vérité est que le pays est dirigé, pour ce qui est

dirigeable, par les fonctionnaires des administrations selon des procédures de fonctionnement immuables, et le plus souvent inappropriées et désuètes. Et ces fonctionnaires s'en moquent bien, tant ils sont soulagés de pouvoir se réfugier derrière des règlements et des privilèges qui les mettent à l'abri des sanctions qu'ils pourraient encourir en cas d'abus de pouvoir et d'erreurs graves. Mais soyez tranquilles, les politiciens s'en moquent encore plus. Les règles de fonctionnement destinées à orchestrer la façon de vivre du peuple ne les concernent pas, ils ont d'autres chats à fouetter. Pour eux, le peuple est un public lorsqu'ils se pavent sur les écrans de télévision, et un client des urnes les jours de tous les dangers.

Quant aux fonctionnaires, ils ne sont jamais responsables. Vous ne pouvez pas poursuivre en justice et demander réparation à un fonctionnaire qui, à la suite d'une erreur ou par hargne, vous aura entraîné dans une situation aux issues dramatiques. Vous devrez poursuivre l'État français, si vous êtes assez jeune pour espérer voir l'aboutissement de votre action de votre vivant. Notez tout de même que ce genre de mésaventure ne peut pas arriver à un politicien qui aura, dès les premiers troubles, fait intervenir son collègue chef suprême du fonctionnaire fautif, à qui, soyez tranquille, il n'arrivera malgré tout, rien de fâcheux. Eventuellement une promotion pour avoir fait preuve d'une intelligence accommodante.

Parallèlement, dès que vous êtes en litige avec l'administration, la charge de la preuve contraire, à ce que le fonctionnaire prétend, vous incombe. Quant à lui, il lui suffit d'affirmer. N'ayant aucune sanction et aucun frein dans ses exagérations, il peut se permettre de vous persécuter au-delà

de toutes limites, et vous faire connaître les pires tracasseries. Mais les politiciens qui détiennent le pouvoir (de vaquer à leurs préoccupations en toute quiétude) se reposant entièrement sur les fonctionnaires applicateurs des procédures, n'ont pas la moindre envie de les contrarier. Aussi n'est-il pas question de rendre les fonctionnaires responsables de leurs actes.

On ne peut pas licencier un fonctionnaire, mais il ne peut pas non plus faire appel à la justice prud'hommale en cas de litige avec sa hiérarchie. Cependant, il faut dire que ce dernier cas doit être assez rare pour ne pas poser un problème majeur.

Ce régime particulier des fonctionnaires est aussi une cause de dysfonctionnement pour la démocratie. Il faut probablement y apporter quelques aménagements afin de responsabiliser ces irresponsables qui ne méritent pas forcément ce qualificatif infamant individuellement.

En revanche, certains n'hésitent pas à profiter de cette protection pour s'assurer une progression de carrière rapide. N'a-t-on pas vu un juge envoyer des dizaines de personnes en prison sans même les entendre, pour peut-être seulement afficher des résultats ? Mais j'ai déjà évoqué cette affaire précédemment.

Généralisation de l'abrutissement ou radio, TV, et désinformation.

Rien de mieux qu'une coupe du monde de football pour nous faire prendre des vessies pour des lanternes, et un ballon pour le bonheur.

Comment une caste peut-elle régner ainsi sur un peuple cartésien plutôt prompt à l'analyse critique par nature (paraît-il) ?

Le mécanisme apparaît complexe car il touche un nombre très important des rouages qui font le mode de vie, et selon les nations il semble que certains aspects soient plus accentués dans certains pays alors que d'autres le sont plus ailleurs. Par exemple, on peut remarquer que le nationalisme américain est beaucoup plus prononcé que le nationalisme français. Ce nationalisme est un facteur puissant d'abêtissement; il permet souvent à lui seul d'occulter le rationalisme des individus, mais sans doute faut-il que ce dernier ne soit pas très bien ancré.

L'affaire de l'attentat des tours jumelles suivi par la guerre d'Irak en est un exemple flagrant. De façon anecdotique je peux rappeler un reportage télévisé dans lequel le journaliste français interrogeant une jeune américaine parlant français lui posait la question suivante : « *Que pensez-vous de la position de la France à propos de son refus d'entrer en guerre en Irak ?* ».

La réponse n'était pas le moins du monde ambiguë : « *Si cela vous était arrivé à vous (allusion aux tours jumelles), qu'est-ce que vous auriez fait ?* ».

Pour lui souligner la confusion dont cette personne était victime, le journaliste aurait pu lui répondre :

« Nous aurions attaqué le Vatican ! ».

Au nom d'un nationalisme exacerbé, le lien fait entre deux affaires sans relations entre elles a permis à M. Bush d'entraîner son pays dans une guerre où la mystification a atteint des sommets. Vengeur contre les terroristes et libérateur d'un peuple opprimé. J'ajouterais que la Corée du Nord ne possède pas de pétrole.

En France, le nationalisme est beaucoup moins prononcé et n'est pas le moteur principal de l'abrutissement. Les médias arrivent en bien meilleure position pour participer à l'endormissement du sens critique avec, en premier lieu, le sport et surtout le football.

A critiquer cette adoration mystique pour les dieux du stade, j'ai bien conscience de me faire quelques millions d'ennemis pour qui je rentre incontestablement dans la catégorie des imbéciles, mais, je rappelle la première phrase avant-propos de l'ouvrage, je n'ai pas écrit ce livre pour me faire des amis.

Prenez n'importe quel journal de province, vous avez deux journaux pour le prix d'un, la moitié des feuillets est consacrée exclusivement aux diverses activités sportives sous le titre assez fréquent de « journal des sports ». L'autre moitié des feuillets est pour sa plus grande partie consacrée aux informations diverses concernant les communes de la région.

Mais pour chacune d'elles, la surface de papier est envahie majoritairement par les activités sportives des différents clubs du village. Quels grands services ces journaux, soit disant indépendants du pouvoir, rendent-ils aux carnassiers de ce même pouvoir !

Pour couronner cette montagne d'abrutissement, on n'oubliera pas l'horoscope à travers lequel tous les naïfs nés entre deux dates limites vivront le même destin. Je devrais en conclure qu'un douzième de la planète connaît la même vie que moi, et pense peut-être aussi de la même façon que moi.

Hélas, je crois que ceux qui partagent mon opinion sont beaucoup moins nombreux, mais surtout, qu'ils sont nés à des périodes de l'année réparties à peu près uniformément dans le temps. Ajoutez également les lotos et tous ces jeux d'argent qui font les choux gras des chaînes de télévision où l'on flatte l'espoir de s'enrichir, surtout sans travailler.

Allumez votre téléviseur, vous aurez droit à ces spectacles entre les flashes publicitaires, qu'il s'agisse des chaînes nationales ou de chaînes privées. Les chaînes privées font ce qu'elles veulent, en l'occurrence profiter de l'état d'abrutissement dans lequel les chaînes publiques ont mis les téléspectateurs, grâce à leur antériorité. Mais ces dernières continuent leur travail de sape entrecoupé d'émissions dites culturelles afin de pouvoir prétendre élever le niveau intellectuel des téléspectateurs. Pour feindre un intérêt majeur à cette mission, il a même été inventé une nouvelle chaîne à la suite de la faillite de la 5, mais en reprenant le 5 dans les nouvelles dénominations successives de cette chaîne franco-allemande mixée sous le nom de Arte.

J'ai tout de même noté que ce qui est appelé culture ne couvre que les domaines dans lesquels la confrontation du jugement des individus qui pratiquent ces activités avec des faits d'observations naturels est inexistante. Ce genre d'activités culturelles ne concerne donc que celles qui sont considérées comme artistiques. Ces émissions culturelles excluent systématiquement les sciences.

La particularité des sciences (veuillez exclure les sciences occultes, qui n'ont de sciences que le nom dont elles se gratifient elles-mêmes) est de confronter les hypothèses à l'expérience et à l'observation des phénomènes que l'hypothèse a pour charge d'expliquer. Si l'hypothèse est fautive la sanction est claire, l'expérimentation ou l'observation d'un phénomène naturel contraire à l'hypothèse, l'invalidera à coup sûr.

A l'inverse, dans les domaines artistiques, en peinture par exemple, il suffit d'affirmer qu'un gros point rouge au milieu d'une grande toile verte de 4 mètres carrés est une des plus grandes œuvres d'art contemporain pour qu'elle le soit, si la signature qu'elle porte est celle de Picasso ou de Dali ce sera vrai. En revanche, si elle est signée Niahcor, elle ne vaut rien.

Remarquez qu'en matière de sciences, il est rarement possible de démontrer qu'une théorie est vraie.

Si un résultat d'expérience est conforme à une hypothèse issue de la théorie, alors il se pourrait que la théorie soit exacte. Mais ce n'est pas suffisant, car il faudrait aussi démontrer qu'aucune autre théorie ne pouvait prédire ce résultat d'expérience.

En revanche, si une théorie implique un fait et que ce fait n'est pas vérifiable par l'expérience, la théorie est fautive ou, pour le moins, incomplète. On voit bien que la démarche scientifique s'appuie sur une rigueur inconnue dans les domaines artistiques. Dans les domaines qui méritent le qualificatif de scientifiques, les vérités ne sont souvent que provisoires et ne se précisent qu'avec un faisceau de présomptions de plus en plus concordantes, mais la science laisse toujours une porte ouverte à la remise en cause.

Je regrette donc que la « culture » développée dans nos médias ne se solde qu'à une faible fraction de ce qu'est réellement la culture. Encore faut-il retenir que cette faible fraction est la plus douteuse au sens où elle ouvre la porte à l'escroquerie, au snobisme et à toutes les spéculations.

Quel enseignement vers la démarche scientifique ou simplement rationnelle, nos médias dispensent-ils ? Lors de l'occultation solaire du 11 août 1999, tous les médias s'arrachaient les explications d'un tailleur de jupons astrologue et mercantile ventant son recueil d'inepties vendu dans le rayon astronomie des librairies de supermarchés, qui plus est. Cet âne ne prévoyait rien moins que la fin du monde en raison d'un événement naturel dont les effets pouvaient s'observer sur le territoire français, seule particularité d'un phénomène qui se produit presque deux fois par an quelque part sur la planète.

Quelle misère de réunir à cette occasion, un inculte de la plus belle espèce, les plus puissants moyens d'information, et un public à rendre le plus bête possible. Est-ce là, la mission d'information ? Est-ce là, la mission du service public ?

Plus récemment, le 8 juin 2004, il s'est produit un autre type d'événement céleste, le passage de la planète Vénus devant le Soleil. Bien moins spectaculaire que les occultations solaires appelées abusivement « éclipses », le passage de Vénus devant le Soleil n'en constitue pas moins un phénomène remarquable à plus d'un titre. D'abord par sa rareté, le dernier remonte à 122 ans, et encore n'était-il pas observable depuis la France. Le dernier entièrement observable depuis la France, et tout à fait similaire au passage de juillet 2004 remonte à 243 ans puisque cela se passait en 1761.

Le deuxième sujet d'intérêt de ce type d'événement vient du fait qu'en raison de son importance (qui sera la troisième cause d'intérêt), beaucoup d'hommes sont morts pour être allés l'observer en différents points du globe terrestre à des époques où naviguer vers des terres inconnues ne donnait pas une chance sur deux de revenir.

Mais enfin, qu'est-ce que l'observation d'un tel phénomène pouvait nous apporter pour que des astronomes s'expatrient ainsi quelquefois durant des années (ce qui a donné lieu à des histoires vraies qui dépassent l'imagination des meilleurs romanciers, avec le retour 15 ans après d'un illustre savant que l'on croyait mort, fortune répartie entre les héritiers, épouse remariée, siège de l'Académie des sciences occupé par un successeur...)?

La réponse à cette dernière question est simple, les mesures de cette observation effectuée depuis différents lieux de la planète devaient nous permettre de savoir, enfin, où nous étions, dans le système solaire et ... dans l'Univers, tel que la science l'imaginait à l'époque. Elle devait nous permettre de savoir la distance qui nous sépare du Soleil.

En effet, depuis Kepler, au début des années 1600, nous ne savions que des distances relatives. Ainsi, nous savions par exemple que Mercure est trois fois plus proche du Soleil que ne l'est la Terre, que Jupiter en est cinq fois plus éloignée que la Terre... et ainsi pour toutes les planètes connues à cette époque, et que nous étions certainement très loin des autres étoiles, mais sans avoir d'idée précise sur ce que ces distances pouvaient représenter en lieues (aujourd'hui on penserait en Km).

À cette époque, les méthodes qui avaient été employées pour mesurer la distance en lieues, de la Terre au Soleil (la distance du Soleil aux autres planètes en découlant par application des lois de Kepler) donnaient des valeurs qui variaient dans un rapport de 1 à 10, autant dire qu'aucune n'était suffisamment fiable pour être prise au sérieux.

La distance de la Terre au Soleil appelée « Unité Astronomique » ou « UA », une fois connue, nous donnait la clef de la taille même de l'univers connu à cette époque (limité à notre galaxie) ce qui est déjà énorme en regard d'une méconnaissance totale. Ainsi, du jour au lendemain nous prenions conscience de notre petitesse, avec une lumière du Soleil qui met déjà 8 minutes pour nous parvenir à la vitesse de 300 000 Km par seconde.

Mais imaginez la stupeur des savants découvrant après quelques calculs que la lumière de l'étoile la plus proche de nous, après le Soleil, mettait 4 ans et demi à nous parvenir ! Que l'Univers devait être grand !

C'est certainement une découverte aussi importante que celle qui « fit » tourner la Terre autour du Soleil et non l'inverse

comme il était crû précédemment (mais pas par tout le monde car il y avait déjà des castes qui avaient intérêt à ce que le peuple reste ignare) ou que la Terre était ronde et non plate.

Le jour du passage de Vénus, le 8 juin 2004, n'était-ce pas l'occasion de rappeler ces grands moments de notre histoire humaine ? N'était-ce pas le moment de réunir quelques spécialistes des choses de l'astronomie, et de l'histoire, pour expliquer aux téléspectateurs ce que nous devons à ce genre de phénomène ?

N'était-ce pas l'opportunité de résumer les aventures extraordinaires vécues par ces savants qui n'hésitaient pas à s'embarquer pour des terres lointaines et quelquefois occupées par les ennemis de leur nation alors en guerre ?

Et bien non, aucune des chaînes de télévision française n'a jugé bon de mettre ce genre d'événement au programme de la soirée. France 5, la chaîne pseudo culturelle a projeté un vieux film de cinémathèque. Sur une autre chaîne, Monsieur de la Villardière animait un débat sur le thème « Le football » comme moteur de l'intégration, quant à France 2 c'était tout aussi anodin avec la grave question de savoir comment les jeunes pouvaient s'aimer dans les cités ! Consternant...

Qui met en place les responsables des chaînes de télévision nationales et avec quelles consignes ? En d'autres temps, les jeux du cirque distraient déjà les populations dont les centres d'intérêts étaient tout aussi futiles.

Je n'arrive pas à croire que les supports d'information soient indépendants du pouvoir tant les liens avec les autres « entreprises » du pouvoir sont interpénétrés. Il semble même

que ces chaînes nationales soient utilisées dans un but de désinformation.

Par exemple, aux informations de 13 heures de France 2 le 26 septembre 2006, nous assistons à une véritable campagne de dénigrement des compagnies de transport aérien à bas prix. Les explications commencent sur fond d'écran subliminal montrant le décollage d'un avion de la compagnie irlandaise Ryan Air, mais sans qu'elle soit nommée explicitement. Il est fait état de billets pour un voyage de Paris à Venise à 0,01 euros mais qui, au bout du compte, entre taxes aéroportuaires et « transport des bagages » se montent à 74 euros. L'affaire est présentée comme une quasi-escroquerie en soulignant que des mesures allaient être prises pour enrayer ces annonces mensongères.

Pourtant, sans bagages ni taxes aéroportuaires le prix d'un tel billet chez Air France dépasse allégrement les 74 euros mis ici en accusation. En effet, dans le prix du billet indiqué au tarif Air France pour une quelconque destination, les taxes aéroportuaires ne sont jamais indiquées, ce qui se comprend parfaitement puisqu'elles peuvent changer à n'importe quel moment sans que les compagnies aériennes aient leur mot à dire.

Mais pourquoi laisser entendre que de la part de la compagnie à bas prix c'est une tromperie ? Et l'affaire des bagages ? Et bien, devenu soupçonneux avec l'affaire des taxes, je me demande si dans le cas de la compagnie à bas prix, il ne s'agit pas tout simplement de frais d'excédents de poids des bagages, comme on en paie sur toutes les compagnies du monde, Air France inclus. Ce qui est également normal car on pourrait remplir les soutes de

n'importe quel avion, y compris celles d'un Airbus A-380 pour le prix d'un simple billet de transport d'une personne s'il n'y avait aucune limite au poids des bagages embarqués en soute, un moyen économique de déménager de Paris à Papeete.

La contre publicité de France 2 parle simplement de deux valises sans préciser ce qui fait le montant additionnel, et il est facile d'arriver avec deux valises contenant chacune deux enclumes et crier ensuite à l'escroquerie sur le prix du billet. J'aimerais bien savoir de combien serait le montant du dépassement (taxes aéroportuaires et supplément bagages) par rapport au prix annoncé du billet d'un tel voyage sur la compagnie nationale. Ces compagnies à bas prix doivent vraiment porter ombrage à notre compagnie nationale pour que les chaînes de télévision d'état se livrent à de telles délations à leur égard.

Les mises au placard de la hargne.

Le paradis perdu et le politicien déchu.

Quand on a réussi à se faire une place au pouvoir, l'expérience montre qu'on la quitte de plus en plus mal. Juin 2005, le référendum pour la ratification populaire de la constitution européenne rédigée de façon autocratique par une assemblée qui s'est autoproclamée compétente pour représenter les citoyens d'Europe, explose un NON magistral à la figure des politiciens ahuris. Que croyez-vous que l'on entendit avant le jour du référendum ?

Ceci, par exemple :

"Si le non l'emporte, il faudra revoter" (sic !) Ben oui, quoi ! Tant que c'est NON il faut recommencer jusqu'à ce que la réponse soit OUI... La bêtise politique est bien sans limites... Et après la publication des résultats, qu'a t-on entendu ? Ceci par exemple : Aussi bien à droite qu'à gauche : "Nous tirons les leçons du vote des Français". Voyons comment les politiciens de tous bords tirent une leçon. On est beaucoup moins fort dans l'autocritique que dans l'autocratique :

- A gauche, au PS, il faut exclure le numéro 2 du parti qui a fait campagne contre le OUI du numéro 1. La démocratie socialiste se dévoile... Il ne faut pas aller selon les souhaits des Français, et notamment des Français socialistes, mais selon ceux du chef du parti.
- A droite, on débarque le Premier ministre et quelques ministres... Ah ah, vous avez vu ? Voilà des mesures énergiques ! On sauve le gros du panier de crabes des copains, on les change de ministère, on fait rentrer quelques

représentants de la France du sous-sol, vous savez... celle de très en bas, et le tour et joué.

Il me semble pourtant, qu'avec ce désaveu on ne peut plus cinglant, tirer la leçon du NON consistait peut-être à demander au Français par un nouveau référendum s'ils souhaitent se maintenir dans l'Europe, telle qu'elle est aujourd'hui ou revenir en arrière.

Quel paysage nous a t-on montré avec le visage des démis, les sans fonction, qui défilaient, sur la surface de nos écrans de télévision ? J'ai vu des aigris qui crachent aujourd'hui dans la soupe, qui menacent même. Un livre va sortir, ça va saigner ! Cela paraît bien terrible de perdre le pouvoir, de ne plus voir se dérouler le tapis rouge devant ses pas. J'ai vu des déçus, pleurnichant sur un conte de fée qui se termine avec leur mégalomanie. D'autres plus philosophes, s'en sont retournés dans leur baronnie, là où ils espèrent être toujours un seigneur local. Il y a bien quelque campagne à préparer pour de prochaines élections, après tout.

Il en est même un qui fait déjà le bilan de la chiraqui, bilan dans lequel n'émergent que les réformes qu'il a faites, lui. C'est bon ça, quand votre nom est attaché à des lois ou des réformes, la postérité est assurée. Tellement assurée qu'il est revenu comme Premier Ministre. Mais on nous a montré surtout une bataille de chefs, deux ambitieux pour un seul fauteuil de Premier ministre. Les coups bas n'ont pas manqué.

Vous rendez-vous compte ? Celui-là ne s'est jamais mesuré à l'aune de la côte d'amour populaire, de toute sa vie. Pas une seule fois il ne s'est présenté devant des électeurs pour leur

extorquer leur suffrage avec de belles promesses, et il serait Premier ministre ? C'est inadmissible !

Mais les jeux sont faits, c'est l'autre ! Tant pis, il ne perd rien pour attendre. Vite, il faut faire parler de soi. Alors, vite vite, un petit voyage à Perpignan où ça bouge, un bon grand coup de vent, comme d'habitude, c'est bon pour l'image. Retour à Paris pour le conseil des ministres, il faut être là sans retard, des fois que l'autre vous taille un costume.

Les raisons du malaise.

Avec un bon diagnostic, on est déjà presque guéri.

Il est maintenant temps de passer à l'analyse des causes de ces dysfonctionnements.

Elles reposent essentiellement sur la croyance en l'honnêteté des gens que l'on porte au pouvoir. Or l'honnêteté comprise comme la fidélité à ses engagements est antagoniste avec la notion de pouvoir.

Briguer non pas un avenir qui vous permettra d'être utile à votre communauté mais qui vous octroie un pouvoir sur les autres suppose une mentalité empreinte d'une grande vanité. Avant toute autre considération, le postulant se place au-dessus des autres, il n'est pas porté par les autres, mais le serait-il que cela ne suffirait pas à garantir son intégrité à long terme. A fortiori, en se plaçant lui-même au-dessus du groupe, il souligne la haute opinion qu'il a de lui.

Ce détail devrait suffire à le soupçonner de fatuité, mais le bon peuple est naïf et se fait facilement rouler dans la farine. Qu'importe, la clef de la faillite de la démocratie électorale n'est peut-être que là, et l'important est de s'en assurer. Les conséquences de cette mentalité d'arriviste sont des effets en cascades. Dès la première élection, il importe de s'assurer de la suivante. Il faut tisser des liens avec les détenteurs d'influences et de moyens.

Une lourde charge qui ne laisse pas une minute de liberté pour accomplir la mission dont on est chargé par les

électeurs. L'urgence est au tissage du réseau de relations, à la fréquentation des hautes instances du parti. Les missions qui vous y sont confiées sont prioritaires, déjà vous n'appartenez plus à vos électeurs, vous êtes dans la machine. Les élus réellement indépendants (et non ceux qui s'en vantent) ne sont, hélas, que des marginaux et l'écrasante majorité est sous la dépendance féodale d'un parti dont ils doivent appliquer les ordres sous peine d'être évincé du circuit et donc de ne pas bénéficier du soutien (surtout de l'argent) du parti aux élections suivantes.

Les principales causes du malaise sont :

- que les élus ne sont pas libres et indépendants mais prisonniers d'une doctrine ;
soucieux surtout de leur maintien dans les sillons du pouvoir ;
- que les politiciens le sont à vie ;
- qu'ils affichent le plus grand mépris à l'égard des individus isolés qui ne peuvent être représentatifs d'un groupe de pression ;
- qu'ils consacrent tout leur temps à tisser le maillage des compromissions ;
- qu'ils détournent les instruments du pouvoir à leur profit personnel ;
- que les réelles préoccupations politiques dont ils se soucient sont le plus souvent au bénéfice de leur groupe

d'appartenance (le groupe de la classe politique, le groupe de leur parti d'appartenance, le groupe socio professionnel dont ils sont issus...).

C'est la politique des lobbies ;

- que la France est laissée, pour le quotidien, entre les mains de fonctionnaires qui ont tous les droits et le citoyen aucun ;
- que les politiciens en poste aux affaires se moquent bien que des fonctionnaires puissent passer leur temps en absentéisme chronique, quand ce n'est pas à tyranniser le citoyen.

Il est facile de conclure que toutes ces causes sont dépendantes les unes des autres mais ont pour origine l'utopie de croire que celui qui convoite le suffrage est foncièrement honnête.

Alors, le vote est-il nécessaire ou même seulement utile ?

Les débordements de la négamocratie sur les institutions et les mentalités.

Malheur au vaincu.

Le système électoral qui vise à choisir celui que l'on pense être le meilleur relève du principe de la compétition. Il exclut celui qui arrive en seconde position quelle que soit la différence dans le nombre de voix avec le premier, obtenu au scrutin. La plupart du temps, ceux qui se rendent compte de l'iniquité du principe électoral se font une raison en se disant que c'est ainsi, sans chercher une idée visant à éliminer cette incongruité. D'autres, et ils sont nombreux, vont jusqu'à s'offusquer que l'on puisse émettre des doutes quant à l'objectivité de la méthode électorale lorsque l'on fait remarquer que le premier a obtenu un peu moins de 51% et le second, un peu plus de 49%. Lorsque la minorité représente tout juste moins de la moitié d'une nation (de ceux qui votent car la grande, la vraie, majorité n'a voté pour personne) peut-on dire que nous sommes toujours dans le principe démocratique ?

Ce principe manichéen de la compétition qui ne connaît qu'un vainqueur et des vaincus relève de la plus grande férocité, celle des premiers temps de la vie sur Terre. Celle dont la ligne de conduite était de tuer pour ne pas être tué. Pour beaucoup, l'image de la démocratie que nous retenons est celle d'une philosophie égalitaire, sociale et... civilisée.

Le constat malheureusement est donc tout autre; ce qui est à l'œuvre est un mécanisme barbare qui favorise les plus féroces. L'image faussée de ses principes équitables permet à

l'électoratisme d'être le modèle pour toutes les formes de groupement de sociétés, groupes de pression de tous ordres, clubs de loisir, associations sportives et bien d'autres encore. La principale doctrine enseignée et propagée par son exemple est le mécanisme de la compétition. Il ne suffit pas d'être compétent et parfaitement apte à exercer la fonction, il faut être le meilleur ou la meilleure !

C'est le modèle du concours d'entrée dans les grandes écoles et dans certains domaines universitaires. Il a remplacé celui de l'esprit sportif, que la loyauté semble bien avoir déserté; il faut gagner, qu'importe le moyen. On ne se surpasse plus, il faut surpasser les autres.

La foi semble aussi avoir disparu dans l'avenir sur le plan professionnel. On entre dans l'administration pour la garantie de l'emploi, les congés, ou pour chercher une planque. Dans toutes ces grandes maisons chapeautées par un ministre bon à tout faire, à moins que ce ne soit à rien, on trouve une pyramide d'incompétence dont la carrière est à gérer sur des critères établis à moitié sur la connaissance que la plupart de ces fonctionnaires ne sont là que parce que c'est plus sûr qu'ailleurs, et à moitié sur l'incompétence réciproque des ministres successifs qui en avaient la charge. En effet, on n'a pas encore trouvé un ministre capable de définir un système d'avancement basé sur le mérite effectif des fonctionnaires. Pourtant, on connaît pour la petite part, le mérite à la cote d'amour du petit chef.

Mais dans ce registre, on trouve aussi la tyrannie des vieux bons à rien envers les petits jeunes qui rentrent et qui s'empresseront un jour de se venger sur les nouveaux petits

jeunes. Reste l'ancienneté, avec son cortège de fainéants, qui attendent que le temps passe et que la retraite arrive.

On reconnaît dans ces critères ceux qui sont en vigueur dans les activités commerciales de pseudo entreprises de services dont les clients obligés connaissent surtout les sévices, notamment les grèves pour la défense des privilèges, France Télécom, EDF et GDF, Poste, RATP, SNCF...

Mais il y a d'autres catégories de fonctionnaires, ceux qui sont préposés au racket du citoyen avec des inspecteurs du Fisc chargés de vous emmerder contre des primes de résultat. Dans la même catégorie, vous avez les flics à traquenards plus respectueux des objectifs qui leur sont assignés que de l'éthique professionnelle quant à la façon de les atteindre.

Dans d'autres administrations, comme la recherche, on a trouvé d'autres critères, avec le nombre de publications pseudo scientifiques des chercheurs. Ce qui vaut aux bibliothèques de voir leurs rayonnages encombrés des mêmes publications inutiles, vide d'informations et encore moins de découvertes, sous plusieurs formes différentes émanant du même auteur avec quelques mots de changés. Publications qui n'ont d'autres buts que de faire nombre pour satisfaire la progression de carrière. Celle-ci est soumise au pouvoir qu'il ne faut pas mécontenter, mais ce pouvoir pourrit tout ce qu'il touche. Souvenez-vous Tchernobyl, déjà évoqué précédemment.

Pour crédibiliser le message rassurant officiel, le gouvernement avait mobilisé un scientifique de renom pour qu'il vienne mentir au nom de la science sur les écrans de télévision. Afin de ne pas ternir plus encore la réputation de

cet otage du pouvoir politique, je ne rappellerai pas son nom. Mais que lui avait-on promis ou de quoi l'avait-on menacé ? Il reste que plus personne n'est crédible dès lors que l'influence politique est en mesure de peser sur le message.

Le pouvoir sait influencer en menaçant. Nous vivons un bel exemple de cette turpitude qui se cache derrière le soi-disant libéralisme avec la libération de l'encadrement du prix de l'énergie, notamment le gaz et l'électricité. Dans le courant de 2007, le citoyen pourra choisir son fournisseur et même choisir le tarif libre ou le tarif encadré.

Le message est très clair, et la menace ne l'est pas moins : Attention, si vous choisissez le moins-disant, par exemple le tarif libre présenté comme plus intéressant, vous ne pourrez plus revenir en arrière !

En d'autres termes, on vous prévient que l'on vous tend un traquenard. Le message est nettement dissuasif. Donc ne quittez pas le fournisseur national car vous le regretterez ! Mais si le marché libre reste le meilleur dans le temps, à qui voulez-vous vous en prendre ? Vous avez choisi vous-même !

On voit ici que le pouvoir politique n'a qu'une conception maffieuse de la concurrence alors que pour n'importe quelle intelligence, concurrence rime avec choix du fournisseur.

Ce qui est offert aux français, n'est que le contraire de la concurrence car en libre concurrence, chaque citoyen doit pouvoir changer de fournisseur quand il l'entend, et sans même avoir de raison à fournir à qui que ce soit, de la même façon qu'il change de boulanger ou de boucher.

Vous avez à travers cet exemple, une mesure supplémentaire de l'esprit combinard qui anime sans vergogne la classe politique, tant il lui est habituel.

Il est clair que le pourrissement du système étatique est généralisé car il s'étend des élus décideurs aux fonctionnaires exécutants. Les premiers soucieux de pouvoir, et les seconds profitant des failles du système d'avancement pour faire leur trou afin qu'on les y oublie.

La mise à plat doit se faire sur l'ensemble de ce que recouvre la fonction publique et le système politique.

Enfin, j'ajouterai pour clore cette première partie que les mécanismes du système électoral sont si peu convaincants qu'ils ont semé le doute quant à leur fonctionnement dans le pays le plus évolué technologiquement au monde (ou qui s'en vante) lors de l'élection du premier mandat de Georges Bush junior.

Il semble bien que les Américains en étaient réduits à compter sur leurs doigts pour totaliser les suffrages de l'un ou de l'autre des candidats. En fin de compte, Georges Bush a été simplement désigné (à pile ou face ?) par la cour suprême et non élu.

Finalement, cela a bien ressemblé à un tirage au sort, mais entre deux individus seulement, et non entre 270 millions. Démocratie, vous avez dit démocratie ?

Dans cette première partie de l'ouvrage, chacun a pu se sentir la cible des critiques formulées à un moment ou à un autre.

Chacun partageait sans doute les critiques qui s'adressaient à d'autres, convaincu que celles qui pouvaient les concerner n'étaient pas fondées. L'intolérance envers les autres est souvent le pendant de l'indulgence que l'on a envers soi-même. Comme chacun, dans l'organisation de notre société, je bénéficie certainement de quelques privilèges que je considère comme me revenant de droit, mais je ne défendrai pas cette organisation pour autant, convaincu que dans une organisation sans privilèges l'équité sera plus favorable à chacun de nous.

Sommes toutes, les politiciens ne sont que pires que chacun de nous, mais en supprimant le pire, il ne peut rester que le meilleur.

L'alternative.

Pour ne pas être surpris, attendez vous à l'être.

En préalable aux propositions qui suivent, demandez-vous si un citoyen à qui l'on demande s'il faut enfermer à vie un criminel (et il y a peu encore, si l'on devait lui couper la tête) est trop immature pour dire si, selon son avis, l'on doit rouler à 50 ou à 40 Km/heure en ville, autoriser ou interdire la modification d'un prix de loyer sans préavis et à n'importe quel moment ou encore interdire ou autoriser le commerce et l'usage de stupéfiants, par exemple.

Ma première proposition est de rendre les pouvoirs, législatifs et exécutifs, aux citoyens et modifier profondément le pouvoir judiciaire pour qu'il passe sous le contrôle des citoyens. J'entends déjà les réactionnaires accrochés à leur dogme, s'écrier que c'est bien ce qui se passe aujourd'hui, car les élus le sont bien par le peuple. Que ceux-là aillent relire les premiers chapitres et essaient de les comprendre, plutôt que les contester avec un sourire condescendant au coin des lèvres, et sans arguments, si ce n'est qu'ils soutiennent avoir raison avec pour preuve, le fait qu'ils l'affirment.

Les assemblées choisies pour diriger le pays doivent l'être dans la population compétente par tirage au sort. Trop simple ? Non, très simple seulement.

Sans doutes restez-vous circonspects en raison du qualificatif de compétence. Le niveau de compétence requis selon le poste sera défini plus loin, mais cet ouvrage ne suggère que la

trame d'une forme nouvelle de démocratie, rien n'est défini, tout est sujet à débat.

Il ne s'agit pas de tirer au sort celui qui sera le Président de la république, le Premier ministre, ni même les autres, ni les députés, ni toute la nomenklatura organisée d'aujourd'hui, sénateurs, conseils généraux et régionaux... Celle-ci est bien trop nombreuse, ce qui la conduit à devenir néfaste dans le peu qu'elle fait. En effet, d'idéologies antagonistes, le temps et les moyens qu'une partie emploie à mettre des bâtons dans les roues de l'autre s'avèrent extrêmement coûteux... aux citoyens qui en sont victimes et non bénéficiaires. Bien au contraire, il s'agit de mettre, toujours très provisoirement, aux postes où ils ont compétence, des gens qui n'auront pas pour seul mérite d'être des chefs et des sous-chefs de partis influents, et surtout qui n'ont pas ce mérite là.

Généralement, à travers les conversations dans lesquelles j'ai pu arriver jusqu'à ce point des explications que je souhaite donner sur cette théorie, ici, mes interlocuteurs ne peuvent plus se retenir et malgré les mises en garde préalables à propos d'Utopia, le réflexe du parfait conditionné jaillit des poitrines qui retenaient leur souffle.

« Cela ne peut pas marcher !! », « C'est complètement utopique !! », « C'est absolument impossible !! ».
Pourquoi ? Cette question surprend toujours car celui qui affirme que le principe de "*sortation*" * est utopique n'a sans doute pas besoin de s'expliquer. Il est tout de même étrange, pour ne pas dire paradoxal, qu'après avoir simplement entendu le début de ce que j'ai à proposer, et après un état des

* Tirage au sort.

lieux sur lequel tout le monde ou presque, semblait totalement en accord, ce qui en découle en toute logique est rejeté sans que personne n'ait pris la peine d'y accorder seulement cinq secondes de réflexion, la plupart du temps. En fait, il semble bien que cette réaction de refus soit motivée que par le fait que la proposition est opposée à ce qui est établi de longue date.

Bousculer le coutumier, c'est attenter à l'ordre public. Heureusement, cette réaction négative n'est pas générale, je peux faire état de quelques exceptions.

Voilà qui démontre un conditionnement inconditionnel de l'état intellectuel des gens qui croient, en toute bonne foi, vivre en démocratie. Il est probable que l'idée de critiquer la démocratie dans ce qui paraît (hélas, paraît seulement), son premier principe, est difficile à admettre sans une certaine réflexion. Ne croyez surtout pas que cela me soit venu un matin en me levant de mauvaise humeur. Ce n'est que l'analyse des causes de toutes les dérives dont la presse, qui n'en mentionne qu'une faible fraction, se fait quotidiennement l'écho, qui m'a conduit à ces conclusions. De plus, elles ne me sont apparues que progressivement, à travers des tentatives visant à sauver le principe électoral, mais dont aucune variante ne m'a semblé satisfaisante. Dans tous les cas, malgré toutes les mesures que j'imaginai pour empêcher les élus de détourner le pouvoir, des failles apparaissaient et rien ne pouvait garantir l'honnêteté des individus, puisque c'est là que le bât blesse.

Les avantages apportés par le hasard sont loin d'être négligeables. Que les détracteurs se rassurent, les

inconvénients ne seront pas passés sous silence, et en attendant, qu'ils essaient au moins une fois dans leur vie d'être constructifs en adoptant une démarche analytique instruisant tant à charge qu'à décharge, et remettent en cause les dogmes sur lesquels repose leur citoyenneté. Il est certain que la seule façon d'avancer et de ne pas se fixer comme objectif de démontrer que ce système ne peut pas fonctionner. Car avec cet a priori, je me fais fort de "démontrer" qu'aucun système politique ne peut fonctionner. Tout n'est que compromis, et la voix de la raison nous dicte de soupeser l'ensemble des aspects positifs et négatifs résultant de chaque solution répondant à un problème, afin de faire le choix engageant notre responsabilité individuelle.

Le simple fait de ne pas avoir à mener campagne ne contraindra personne à mentir et à passer du temps à feindre l'intérêt aux soucis des différents groupes de pressions pour s'assurer des voix de leurs membres. Le principe même de devoir mener une campagne est une des tares des démocraties électorales. En effet, contrairement à ce que pense le citoyen, une campagne électorale n'a pas pour but d'informer les électeurs d'un programme politique, mais seulement de feindre de l'intérêt pour le citoyen afin de recueillir le plus possible de ses suffrages en n'annonçant que ce qui peut lui sembler une bonne chose, comme alléger la pression fiscale, par exemple. Mais, déjà à ce niveau le machiavélisme politique se met en place. Il est facile de diminuer l'impôt... sur le revenu, annoncé en fanfare, tout en transférant des charges sur les collectivités locales qui n'ont pas d'autre solution que d'augmenter le leur.

La campagne électorale est bien un des maux dont il faut se débarrasser pour éradiquer du même coup les mensonges

appelés promesses. Promu brusquement par le sort à devoir œuvrer pour la destinée du pays à un des postes de la nouvelle organisation républicaine, le citoyen sera vierge de toute compromission préalable.

Pour la suite, il sait que quelque service qu'il puisse rendre en fonction du poste que le hasard lui aura attribué, il n'en tirera pas la possibilité de pouvoir renouveler son mandat. Enfin, attendez de savoir la suite que je propose pour l'organisation nouvelle de notre démocratie (je rappelle une fois encore que tous ces points sont largement à débattre, seul le principe importe), et vous verrez qu'aucun des élus du hasard n'est en mesure de tirer personnellement profit de sa situation, laquelle reste très provisoire de toutes les façons. J'ai bien conscience que ce schéma peut être considérablement amélioré, et j'espère qu'il le sera longtemps, convaincu qu'un système qui n'évolue plus se sclérose.

Il me semble qu'un schéma de société qui ne peut plus être amélioré se dégrade par son propre pourrissement et doit être remplacé par de nouveaux concepts. C'est ainsi que les démocraties électorales ont atteint leurs limites depuis longtemps déjà, et ne font depuis que poursuivre leur état de dégradation.

Quelles peuvent être les inconvénients de porter au pouvoir (à une fraction de pouvoir plus exactement), un citoyen désigné par le hasard ? La nuée de conditionnés s'abat aussitôt sur cette abstraction anti-électorale, et je vais reprendre la caricature que l'on me présente le plus souvent, pensant certainement qu'il s'agit de la plus grotesque qu'il soit possible de donner, propre à balayer définitivement le pseudo réalisme du tirage au sort.

« Je vois très bien le balayeur de caniveaux à l'Élysée ! »

J'ai plusieurs réponses à fournir :

- Rappelez-vous l'électricien des chantiers navals de Gdansk qui fut porté à la présidence de la Pologne. Mais cette réponse ne me satisfait pas moi-même, et je ne m'en sers pas pour réfuter la caricature des opposants. En effet, Monsieur Walesa n'était pas qu'un électricien, mais un dirigeant syndical ayant gravi les échelons de cette hiérarchie particulière, et en ce sens c'était un homme de pouvoir, même s'il n'était pas réellement ambitieux comparé aux politiciens traditionnels. Mais il a surtout le mérite de rappeler qu'à certains postes du pouvoir, et notamment aux plus hauts, la première des qualités est l'honnêteté.

- En manière de réponse je préfère mettre en évidence que par cette caricature, les opposants s'accrochent à une structure existante, soulignant eux-mêmes qu'ils considèrent le parcours politique réussi une fois la Présidence atteinte, c'est-à-dire l'ambition personnelle comme étant la première qualité d'un dirigeant politique. Mais je préfère les rassurer, je ne songe pas du tout à permettre l'accès au "pouvoir suprême" à un analphabète. Et cela pour plusieurs raisons, dont la première sera que la

notion de "pouvoir suprême" est dépassée dans le schéma que je propose.

Il n'est pas question de reproduire l'architecture de la 5^{ème} république qui n'a présenté pour les Français qu'un mécanisme adapté à une situation particulière qui a elle-

même disparu avec Charles de Gaule, mais que les politiciens ambitieux de tous bords se sont bien gardés de remettre en cause avec son départ, tant ce mécanisme les arrange. La politique des partis est revenue sur le devant de la scène, et l'objectif est aujourd'hui de s'en débarrasser à jamais, les partis n'ayant plus de raisons d'être.

Les pouvoirs concédés au président de la cinquième République sont exorbitants, c'est le patron du pays. Certains des amis avec qui je discutais ce point précis considèrent que c'est une bonne chose, qu'il faut bien un patron, et de prendre des exemples dans toutes les sociétés, y compris animales et jusqu'aux insectes, pour me prouver que ce n'était qu'une situation normale dans la nature.

C'est certainement une erreur de vouloir à toute force considérer qu'un pays est une entreprise car cette vision conduit l'organisation du pays vers des systèmes sociaux dont on ne cherche qu'à s'éloigner avec l'évolution. Seul le patron est artisan de l'entreprise car c'est son entreprise, et la différence est d'importance. Si le Président de la République est le patron du pays, le pays n'est pas à lui ! Le patron d'une entreprise bénéficie d'une part d'une clientèle, et dispose d'autre part de fournisseurs. Les salariés d'une entreprise sont des fournisseurs « intérieurs » qui offrent leur savoir-faire à leur client, le patron de l'entreprise contre rétribution.

Ce n'est qu'une convention sociale particulière qui limite la liberté du client patron vis à vis du fournisseur salarié en dehors de laquelle la relation qui lie le client au fournisseur est totale. Cette convention qui fait des salariés de l'entreprise des fournisseurs intérieurs leur impose

récioproquement des obligations à l'égard de leur client, le patron de l'entreprise.

On ne peut donc assimiler un pays à une entreprise, c'est-à-dire un organisme qui se gère de la même façon, que dans le cas où celui qui en est à la tête jouit d'un pouvoir régalien, similaire à celui du patron, ce qui ne concerne que les monarchies et les dictatures. Il n'y a donc aucune raison de placer un patron à la tête d'une démocratie qui ne se gère pas comme une entreprise.

Pensant sans doute mieux parvenir à me convaincre de la nécessité naturelle d'être dirigé par un seul individu au pouvoir absolu, l'un d'eux choisit délibérément de référer aux insectes sociaux. N'y a-t-il pas une reine chez les abeilles ou les fourmis ?

C'est bien méconnaître les exigences de la nature que de défendre de tels schémas. La seule reine des abeilles ou des fourmis est une pauvre esclave au sort bien triste (mais là encore, selon nos critères), qui n'a de reine que le nom dont on l'a affublé, aveuglé par son état d'unicité dans une population nombreuse. Cet animal unique parmi les siens n'a aucun rôle comparable à celui des monarques humains, chacun également unique dans son royaume. La reine des abeilles, pas plus que celle des fourmis ou d'autres insectes dit sociaux, ne jouit d'un quelconque pouvoir régalien sur les autres insectes de la tribu.

Les visions anthropomorphiques transposées hors du système humain ne conduisent qu'à des aberrations. Cette reine n'est que la mère unique de la tribu, celle qui transmet le capital génétique commun à tous les membres, et surtout les critères

qui leur permettront de se reconnaître entre eux comme étant du même clan. Ainsi, aucune abeille étrangère à la ruche, aucune fourmi étrangère à la fourmilière ne passera le sas d'entrée sans y laisser la vie. Voilà le rôle de la supposée reine, imprimer les passeports de toute la population. De reine, en raison de son unicité, la voilà reléguée au rang d'employée administrative de sous-préfecture, en raison de sa fonction... tout n'est donc que question de point de vue.

L'observation de la nature est une bonne chose, à condition de ne pas se laisser abuser par nos clichés anthropocentriques. L'idée du chef de meute jouissant de pouvoirs régaliens n'apparaît que chez les mammifères supérieurs, et encore, tient-il son pouvoir de sa seule supériorité physique sur les autres membres. Voilà bien une méthodologie qui ne fait pas référence à l'intelligence dont l'homme se croit détenteur, ainsi, revendiquer l'hégémonie sur la meute au nom de l'universalité du concept, ne peut que le rabaisser au rang des primitifs.

Aussi loin que remonte notre espèce, elle n'apparaît que comme une cousine des animaux vivants en meute, plus ou moins féroces, mais où la supériorité sur les congénères s'impose par la force individuelle face à la meute ou collective face à l'adversaire, proie ou horde concurrente. Ce critère individuel ou partagé, selon le niveau de concurrence à combattre a survécu à tous les stades d'évolution et s'est même renforcé au plan collectif moderne.

Notre histoire s'écrie par pays, avec pour chacun, le sang de ses héros de guerres menées contre les pays voisins (lire ennemis). Dans les temps plus anciens, seul le voisin est ennemi, car seul le voisin est attaquable et susceptible de

nous attaquer. Plus récemment, grâce aux moyens technologiques et logistiques, l'ennemi peut être aux antipodes. Dans ce contexte, savoir si l'évolution technologique est un progrès reste une question ouverte.

Personne n'est choqué par le fait que l'histoire du pays, l'Histoire de France pour ce qui nous concerne, ne soit qu'histoire de batailles, dont les conséquences sont effacées après quelques siècles, seulement quelques décennies dans certains cas.

Que reste-t-il de l'épopée napoléonienne ? Des héros guerriers avec lesquels on a tenté de m'intoxiquer durant une scolarité tartinée de faits sans intérêts, d'un Carloman frère de Pépin le Bref, et d'un autre qui fut son fils, d'un Du Guesclin, d'un Bayard, et de tant d'autres, simple énumération chronologique de gens sans plus d'intérêt que leurs faits ou méfaits eux-mêmes ? Des gens dont l'influence la plus importante se trouve dans le matraquage des heures d'études perdues de notre jeunesse, avec des listes de dates de batailles et aujourd'hui, des noms de rues et des pages de textes inutiles dans les manuels dits d'histoire ! Des gens avec lesquels nos politiciens rêvent de partager la gloire d'avoir leur nom sous leur photographie dans ces mêmes livres de pseudo histoire.

Cette histoire-là est celle qui glorifie des tyrans et souvent de grands assassins, quelquefois seulement des ambitieux narcissiques, ce ne sont les bons modèles en aucun cas.

Mais mon histoire, notre histoire, ce n'est pas cela. Notre histoire c'est ce qui fait que nous vivons aujourd'hui comme nous vivons. Ne venez pas me dire que sans ces gens là nous

ne vivrions pas comme nous le faisons aujourd'hui, car ailleurs, dans d'autres pays où tous ces tueurs en série n'ont jamais mis les pieds, et bien ils vivent aussi, à peu près comme nous, quelquefois moins bien, et quelquefois mieux.

Ceux qui ont fait notre histoire, ceux qui ont fait que l'on vit comme nous le faisons, ce sont des femmes et des hommes dont on ne connaît même pas le nom pour la plupart d'entre eux. Comment s'appelle l'inventeur des allumettes, de la fermeture éclair, du différentiel du train tracteur d'une automobile, de l'élastique, de l'aspirine, de la selle de cheval, de la serrure de porte, du moteur électrique ou à explosion, de la machine à laver ou à coudre, du microprocesseur, de la transmission radio, du réfrigérateur, de la route goudronnée, du chemin de fer, du transistor, de la roue, du tube fluorescent ou de l'ampoule à incandescence ?

Cette liste de questions sans réponses pour la plupart pourrait se prolonger sur plusieurs pages sans plus de réponses. Pourtant, c'est bien cela notre histoire, celle qui a conduit à notre façon de vivre aujourd'hui, cette histoire que nous ne connaissons pas. Oui, c'est bien l'introduction de ces novations qui ont produit l'histoire de nos peuples. Elles ne sont pas apparues toutes en même temps, mais que dans le temps, traçant ainsi les balises chronologiques de l'histoire, de notre histoire, la vraie, l'histoire de ceux qui doivent être nos modèles, si l'on en a besoin.

Il n'est pas dans mon propos d'exposer mon point de vue sur ce que traduit l'histoire, autrement que pour signaler que par la tradition, dite culturelle, on peut détourner le sens de l'histoire, on peut détourner la vérité. Pis encore, on peut fabriquer des vérités illusives, et créer des fictions qui

donnent un sens profond à ce qui n'est que superficiel et qui enterrent profondément les faits qui constituent la vérité historique.

On peut aussi tromper avec des chimères après avoir convaincu qu'elles étaient le paradis. Le concept de croissance en est l'exemple type. Les politiciens ne cessent de promettre un retour à la croissance comme solution miracle au problème du chômage, lui aussi croissant, et aux autres également.

Cette promesse constitue en elle-même un double non-sens et une tromperie.

Le chômage n'a pas grand-chose à voir avec la croissance. Sans le moindre chômage et alors que ce mot n'existait même pas, nous avons connu des époques sans aucune croissance notable, presque une stagnation. La seule croissance utile serait celle du pouvoir d'achat de chacun ce qui reste malheureusement un cas marginal de croissance. En revanche, le rapport entre le chômage et l'exportation du travail dans les zones de la planète où le travail est dévalorisé, là où le statut de la main-d'œuvre s'apparente à l'esclavage, est fort.

Ces choix politiques, favorisés par les détenteurs du pouvoir des pays occidentaux sont catastrophiques à plus d'un titre.

Le prix du travail payé aux ouvriers des pays pauvres leur permet tout juste de survivre, ce qui ne constitue même pas pour eux le moyen de se hisser au niveau des pays occidentaux à quelque terme que ce soit. Quant au prix des produits rendus sur le marché occidental, il est à peine

inférieur à ce qu'il était à l'époque précédent la délocalisation. Le petit écart du prix marchand ne sert qu'à légitimer les délocalisations. Il en ressort que seule une poignée de commerçants profite du mécanisme d'accroissement des marges que permet la délocalisation. Le plus souvent le consommateur paie un produit de moindre qualité que ce qu'il connaissait précédemment, en raison de l'intervention d'une main-d'œuvre sous-qualifiée, plus assujettie au rendement qu'au respect des exigences d'une clientèle inconnue.

Quant aux commerçants qui assurent les tractations aux deux extrémités, ils ne sont soucieux que du niveau du profit généré par l'opération. Une vision à très court terme les empêche de voir la paupérisation montante de la clientèle occidentale réduite à l'inactivité grandissante. Les produits issus de cette industrialisation planétaire sont encore trop chers pour ceux qui les fabriquent et bientôt trop chers pour ceux qui autrefois les achetaient à peine plus cher. Tout cela se passe sous le regard bienveillant des politiciens préoccupés par les prochaines élections.

Et si les pays du tiers monde mis ainsi à contribution pour enrichir une petite poignée d'occidentaux ne peuvent pas pour autant atteindre le niveau occidental, celui-ci baissera suffisamment pour les rejoindre dans leur misère.

L'autre non-sens concerne la notion même de croissance. Dans un monde organisé autour du pillage des ressources de la planète, aspirer à la croissance consiste à actionner de plus en plus vite la scie qui coupe la branche sur laquelle on est assis.

Il faut être bien naïf pour croire que l'énergie fossile est illimitée. Il n'y a déjà plus autant à puiser dans le sol que ce qui en a déjà été extrait. Sans gaspillage supplémentaire, on peut estimer au mieux que le bonheur futur ne pourra pas durer plus longtemps que le laps de temps qui nous sépare du début de l'air industriel. Plus la croissance sera importante, plus ce butoir se rapprochera vite. Or, nous tergiversons sous les coups de semonce envoyés par la nature et l'écologie n'est encore que le prétexte à créer des groupes de pression.

Malheureusement, les cyclones, les raz-de-marée, les sécheresses et les inondations ne sont rien à côté de la sentence de l'énergie zéro. Lorsque la dernière goutte de pétrole sera extraite, lorsque le dernier gramme d'uranium sera enfourné dans une usine atomique, nous aurons alors besoin de plus d'énergie que nous n'en avons jamais disposée pour contrecarrer les effets catastrophiques que nous aurons provoqués durant plus d'un siècle de gabegie industrielle et commerciale pour créer des trésors de valeurs monétaires aussi éphémères et inutiles que concentrées entre quelques mains.

Il faut aussi être bien sot pour imaginer que la fuite en avant de l'expansion est une solution à nos problèmes, et à ceux de nos enfants. La croissance est la pire des calamités dans l'espace clos de la planète.

Nous ne pouvons raisonnablement espérer trouver l'énergie dont nous avons besoin qu'en consommant ce qui est abondant dans l'Univers, à commencer par l'Univers proche, et ce qui ne le dégrade pas. Le Soleil n'est pas avare, toute l'humanité ne consomme chaque année même pas 3% de

l'énergie captée par la Terre en provenance du Soleil chaque jour.

Tournons-nous vers lui et puisons son énergie sous toutes ses formes, photoélectriques, marées, éolien... Prenons l'énergie volatile, et non celle qu'il accumule moins vite que nous la consommons, sous forme fossile. La Terre elle-même est une source thermique inépuisable, tandis que l'énergie fossile est la solution de facilité qui n'a permis que de construire la fortune de quelques profiteurs, sur le dos de nos descendants. Plus tard, lorsque nous aurons rattrapé le temps perdu, si nous y arrivons, peut-être pourrons-nous à nouveau, nous tourner vers le nucléaire sans recourir au pillage imposé par le principe de la fission. Il est déjà bien tard pour les projets comme ITER, démarré par la petite porte en version bridée qui plus est.

ITER est un projet international dont la finalité a été modifiée dans le temps en raison des attermolements de certains partenaires qui ont revu à la baisse leur participation, comme les USA. A l'origine, l'objectif consistait à créer une centrale nucléaire basée sur le principe de la fusion, et non sur celui de la fission de l'atome d'une matière fissible radioactive, potentiellement dangereuse par nature. A l'opposée, le principe de la fusion au lieu de rompre la cohésion du noyau des atomes les fusionne dès qu'une température de plus de 12 millions de degrés est atteinte.

En revanche le combustible utilisé n'est pas radioactif ce qui rend le procédé particulièrement sécurisant. En cas d'accident, il suffit de couper l'alimentation du combustible pour que la machine s'arrête. Il n'y a donc pas non plus de déchets primaires issus du combustible usagé comme dans la

fission et les seuls déchets secondaires sont les matériaux irradiés voisins de la zone de fusion. Ce principe est mis en œuvre dans les étoiles et notamment au cœur du Soleil. Le Soleil confine la fusion dans sa zone centrale en opposant par gravitation son énorme masse à la pression radiative produite par la fusion.

Dans une centrale, confiner la fusion au cœur du réacteur représente la plus grande difficulté car aucun matériau ne pourrait résister à la température de fusion. La voie choisie est celle du confinement magnétique mais à ce jour jamais de tels aimants n'ont été réalisés. Il s'agit donc d'un des plus grands défis que nous ayons à relever dans la course à l'énergie.

ITER devait être rentable et fournir plus d'énergie qu'il n'en consomme pour produire la chaleur nécessaire à l'amorce de la fusion et la création des lignes de champs magnétique de confinement.

Mais des restrictions budgétaires drastiques de certains partenaires ne permettent plus aujourd'hui d'atteindre cet objectif et ITER ne sera qu'une centrale d'évaluation de faisabilité technique qui fournira moins d'énergie qu'il n'en consommera et durant de brefs moments de quelques secondes. La production des énergies propres et sécurisées sont toujours repoussées ce qui témoigne bien du peu d'intérêt qu'elle suscite chez les décideurs politiques qui semblent être les seuls à ignorer que nous n'avons plus le choix.

Quand un politicien vous parle de croissance et d'expansion, à votre insu, il vous pousse au suicide collectif. Il n'y a pas de

bonne étoile qui nous sauvera quoi que nous fassions, l'univers n'a pas besoin de nous, et notre avenir n'appartient qu'à nous seuls. Pour cela aussi il importe que la raison citoyenne prenne le pouvoir partout sur la planète, et s'il faut un premier, soyons celui-là.

Connaissez-vous la dernière ? Les législatives de juin 2007 viennent de mettre au chômage un grand nombre de députés mais soyez sans craintes, et surtout ne les plaignez pas avant d'avoir lu ce qui suit.

Pour chaque député non réélu, les Français devront payer une somme qui dépasse de très loin le montant des cotisations de chômage de l'ensemble de ces déçus.

En effet, ces messieurs toucheront 6952 euros d'indemnité durant 6 mois selon les tarifs actuels. Les six mois suivants, ces nobles désœuvrés percevront 70% de l'indemnité de base, puis 60%, puis 50% jusqu'au quatrième semestre. Ensuite, durant les trois années restantes, l'allocation diminuera de 5% tous les semestres pour atteindre jusqu'à 20% de l'indemnité de base de 5400 euros, soit 1.080 euros bruts. Au titre du chômage, ces messieurs auront donc touché le pactole de 141278 euros.

C'est la nouvelle indemnité chômage des députés !!

Les élus, de la gauche à la droite, sont tous d'accord et la plupart des médias se taisent.

A l'issue des 5 ans, ces ex-députés percevront "à vie" 20 % de ce traitement, alors, faites des efforts, travaillez pour payer des impôts qui serviront à alimenter les "golden parachutes" de nos députés. Mais pourquoi 5 ans ? C'est exactement le

temps d'une alternance législative. Dans cette pseudo démocratie, si vous voulez faire des économies, il ne vous reste qu'à reconduire les mêmes députés ad vitam æternam.

L'information sur la nouvelle indemnité "chômage" des députés a d'abord été révélée par "Le Canard Enchaîné" du 7 février 2007. Puis reprise et précisée par le Midi Libre le 1er mars mais silence du côté des télévisions, radios ou autres journaux, habituellement toujours prompts à dénoncer à juste titre les parachutes en or de certains grands patrons.

Pourquoi pas plus d'écho sur cette affaire ? Jean-Louis Debré avant de partir, a fait voter cette loi adoptée à l'unanimité de tous les groupes politiques : UMP, PS, UDF et PCF et dans le silence complet afin qu'un député non réélu touche pendant 60 mois, au lieu de 6 précédemment, son indemnité mensuelle nette qui est à ce jour selon info sur site assemblée nationale en net mensuel 5178 euros soit brute 6.952 euros. Avant de quitter la présidence de l'assemblée Nationale, Jean Louis Debré, nouveau président du conseil constitutionnel, a fait un joli cadeau à ses amis députés de tous les partis

Bien entendu cette généreuse "indemnité chômage" est totalement inconditionnelle, et l'heureux bénéficiaire de cette jolie rémunération complémentaire de 4 ans et demi, n'est tenu à aucun engagement quelconque, comme par exemple justifier de la recherche d'un nouvel emploi, d'une visite mensuelle auprès d'un conseiller ANPE ou d'une activité justifiant cette "aide sociale", c'est-à-dire tout ce qui est demandé à des chômeurs ordinaires.

Une nouvelle organisation de société.

Demain se reconstruit chaque jour.

Le mode de vie sociétaire est exclu du lieu commun de l'espèce humaine, ce dernier est circonscrit à l'individualité. La spécificité de l'individu de notre espèce ne lui permet pas de respecter des règles de vie communes de façon innée. La notion de guerre résulte des différences qui caractérisent ce qui n'est pas commun entre deux groupes qui s'affrontent. Les sociétés ne peuvent sans doute vivre que selon des règles afin que chacun sache ce qui est conforme au mode de vie commun et ce qui ne l'est pas. Le risque d'affrontement entre membres d'un même groupe est ainsi fortement diminué si ses membres acceptent ces règles, en revanche, il demeure entre groupes qui ne reconnaissent pas les mêmes règles.

Dans le système politique en vigueur dans la plupart des pays d'Europe notamment, les règles sont proposées par différentes sources, toutes de nature politique élue. Le mécanisme électoral permet, en principe, de représenter un ensemble de citoyens. Si le bon fonctionnement était garanti, l'élu ne pourrait proposer que des règles estimées bénéfiques par les citoyens, et non des règles au profit d'un groupe de pression majoritaire. La garantie m'apparaît donc meilleure si ce sont les citoyens eux-mêmes, libres de tendances convenues, qui les proposent.

Alors, pourquoi ne pas tirer au sort parmi les citoyens une chambre composée par exemple de 200 membres (ou moins, ou plus) chargée de décider des règles de fonctionnement à adopter, et de modifier ou d'annuler celles en place ?

Trop simple ?

Vous avez raison, le législatif me semble relever d'une double assemblée. L'une composée en totalité par des experts des différentes disciplines qu'un organisme de tutelle aura la charge de contrôler au niveau exécutif, le comité de contrôle (voir plus loin), l'autre pour moitié par des experts et pour l'autre moitié par de simples citoyens. Les experts proposent, et les citoyens adoptent ou refusent.

La réunion de ces deux assemblés constitue le parlement. La première assemblée est composée d'experts de chaque discipline pour lesquelles nous trouverons plus loin un exécutif, aujourd'hui un ministère. C'est le parlement (ou assemblée) de propositions.

La deuxième assemblée est composée pour moitié, comme la précédente, des même experts (mais d'autres personnes) et l'autre moitié par des citoyens représentant le peuple de France. C'est le parlement (ou assemblée) d'exécution. Son rôle est de voter les lois présentées par le parlement de propositions.

L'assemblée de propositions.

Conjuguer les idées pour les parfaire.

Le rôle de cette assemblée de propositions est de critiquer le fonctionnement de toutes les activités existantes à travers le pays et de proposer d'en modifier, créer ou supprimer les règles. Cette assemblée fonctionne par groupes d'experts (industrie, transport, médecines, agriculture, pêche, distribution, artisanat, énergie, éducation, recherche, droit, commerce, économie...) augmentée de quelques membres du droit et de l'économie. Elle est chargée de proposer les règles de fonctionnement de chaque spécialité en harmonie avec l'évolution de la société et des contraintes internationales. Elle peut se faire aider par des experts extérieurs qu'elle peut consulter en fonction de ses besoins.

Régulièrement, cette assemblée reçoit les présidents des gouvernements régionaux (voir plus loin) qui viennent exposer les problèmes particuliers de leur région. Ces rapports doivent être une matière à réflexion pour les parlementaires chargés de proposer des lois destinées à améliorer les règles de vie du citoyen et le fonctionnement de la collectivité nationale.

Les membres de ce parlement sont tirés au sort dans une population d'experts de chaque domaine concerné. Plusieurs questions restent ouvertes quant à la variété des domaines à définir, leur sphère d'influence, ainsi qu'au nombre de membres par spécialité, la durée du mandat, et le mode de

remplacement des membres en fin de mandat. L'institution nationale peut être répartie en une vingtaine de domaines différents couvrant les activités économiques et administratives. Entre 10 et 20 membres par spécialité me semblent raisonnables sachant que dans le cadre d'une activité les grandes tendances doivent être représentées dans l'échantillon.

Des mandats de deux ou trois années permettent aux membres nouvellement désignés par le sort d'avoir le temps de se familiariser avec le fonctionnement de l'institution, puis d'être efficace ensuite sur le plan technique durant au moins une année et demie à deux années et demie. Les membres pourraient être renouvelés par moitié ou tiers chaque année. De cette façon, l'assemblée ne serait pas déstabilisée comme par un renouvellement brutal de tout le parlement de propositions.

Cette assemblée d'experts inclut un groupe secrétariat, également composé d'experts mais en nombre réduit, deux ou trois par spécialité, dont le rôle est de recevoir des propositions émanant de toutes les couches de la population à travers le filtre des syndicats professionnels, syndicats de salariés, associations légales, conseils municipaux...

Ces propositions de lois, d'amendement ou d'annulation de loi, sont examinées par les deux ou trois membres du groupe secrétariat de la spécialité et ensuite, si le groupe secrétariat de la spécialité le juge utile, les propositions sont portées à la connaissance du groupe spécialisé du parlement qui y donne la suite qu'il estime nécessaire.

Les membres du groupe secrétariat sont désignés par le sort comme les membres des groupes experts du parlement de proposition dont ils font partie.

Dans un groupe expert, les juristes ont pour mission de s'assurer de la légalité des propositions avant qu'elles ne soient soumises au vote de l'assemblée d'exécution, et dans le cas inverse de proposer les modifications de formes qui permettraient aux propositions de se rendre conforme à la constitution. Toujours dans ces groupes, les gestionnaires économistes ont pour mission d'alerter des conséquences économiques de l'éventuelle application de ces nouvelles propositions mais sans avoir la possibilité de s'y opposer. Lorsque le groupe expert propose un texte au vote de l'assemblée d'exécution, il est conforme à la constitution et éclairé quant aux conséquences économiques.

Cette assemblée siège dans une grande ville de province car elle n'a aucune raison de se tenir à Paris. Moins ses membres risquent de rencontrer les membres de l'assemblée d'exécution dont le rôle est de voter l'application des lois proposées ou de les refuser à l'application, meilleure sera l'indépendance entre les deux chambres.

Il semble raisonnable que les membres de l'assemblée de proposition soient des professionnels des domaines pour lesquels leur mission est de proposer des améliorations et des amendements à l'existant. En la matière, le professionnalisme est une garantie de bonne adéquation aux problèmes posés si les différentes tendances du domaine sont à l'origine des propositions.

L'assemblée d'exécution.

Le bon sens ne doit s'appliquer que si l'on n'a pas mieux à proposer.

Composée pour moitié par des experts des questions débattues et pour moitié par des citoyens en qualité de simples représentants du peuple concerné par les propositions soumises à leur suffrage, elle a pour rôle de décider l'application ou le rejet des lois rédigées par les groupes de propositions.

Le rôle des membres experts du sujet traité est en premier lieu de commenter le texte aux autres membres de l'assemblée et d'en expliquer l'aspect technique. Cette assemblée dispose d'un groupe Droit. Le groupe Droit doit s'assurer que le texte qui est présenté à l'assemblée ne se trouve pas en contradiction avec des textes plus anciens. Pour assurer ce contrôle, il peut solliciter tout expert à sa convenance.

En cas de conflit juridique, le groupe Droit doit informer les membres de l'assemblée et expliquer les textes en opposition avec la proposition. Sur ce seul conflit entre textes contradictoires l'assemblée peut décider de renvoyer l'ensemble des propositions et des textes anciens et contradictoires au groupe propositions pour mise en cohérence par ces groupes experts ou refuser la proposition si elle juge que les textes anciens sont prioritaires dans leurs formes.

Dans le cas où la proposition ne serait pas en opposition avec le droit antérieur, les débats peuvent commencer entre tous les membres de l'assemblée d'exécution quel que soit leur statut d'experts ou de citoyens, et doivent se clôturer par un vote à la majorité. Le résultat du vote peut être l'acceptation, le refus ou le report pour un débat ultérieur. En cas de refus, un compte rendu rapportant les motifs d'oppositions doit être remis au groupe de propositions à l'origine du projet.

L'assemblée d'exécution peut être composée de 100 à 120 experts des différents domaines, dont 20 à 30 juristes, et 100 à 120 citoyens au titre de représentation du peuple. Il est à noter que les experts des différentes branches de l'activité économiques du pays, mais qui ne sont pas concernés professionnellement par le sujet soumis au vote, interviennent dans le débat et le vote en qualité de représentant du peuple comme les membres non experts. Ce qui fait que toutes les lois seraient votées acceptées ou refusées, par un panel de 220 à 270 citoyens dont seulement 3 à 4 experts du sujet traité.

On note que si l'assemblée de proposition est majoritairement active par les experts du sujet à débattre, l'assemblée d'exécution est dominée par les représentants du peuple et que les experts y sont toujours minoritaires, presque inexistants. Ce recours aux représentants du peuple, en dernier ressort, est une garantie pour l'ensemble du peuple français.

Pour la part des experts, les membres de l'assemblée d'exécution sont tirés au sort dans une population d'experts de chaque domaine concerné, comme ceux de l'assemblée de propositions. Sans que le principe en pâtisse, plusieurs

questions restent ouvertes quant au nombre de membres par spécialité ou la durée du mandat.

Entre 3 et 4 membres par spécialité semble être un nombre raisonnable, sachant que dans le cadre d'une activité, les grandes tendances doivent être représentées dans l'échantillon.

Des mandats de deux ou trois années permettent aux membres nouvellement désignés par le sort d'avoir le temps de se familiariser avec le fonctionnement de l'institution, puis d'être efficace ensuite sur le plan technique durant une année et demi à deux années et demi.

L'assemblée peut être renouvelée par moitié ou par tiers chaque année, l'avantage étant là encore que l'assemblée ne connaît aucune période d'inexpérience totale. Ce type de renouvellement par recouvrement permet également d'éviter les collusions de groupes prenant le pas sur l'esprit de liberté individuelle, car faire connaissance prend du temps, et manigancer des associations plus encore.

Cette assemblée n'a pas plus de raison de siéger dans la capitale que n'en a l'assemblée de proposition, et pas non plus de raisons de siéger dans la même ville que cette dernière. Je propose que le parlement législatif, à travers ses deux assemblées soit installé dans deux villes de province. Les membres des deux assemblées n'ont d'ailleurs pas à se rencontrer, et, le cas échéant, ils pourraient être suspectés de connivence.

L'exécutif national.

Si tout n'était pas bon, rien n'était totalement mauvais.

Toute l'activité économique du pays est aujourd'hui rattachée à un ministère de tutelle. Cette caractéristique de la vie économique et sociale ne semble pas être un motif de dysfonctionnement dans la gestion du pays, et il m'apparaît souhaitable de la conserver.

En revanche, les chefs de ces administrations, les ministres, sont désignés et ne représentent le peuple français que de façon très indirecte. Un président de la République est élu et c'est lui qui choisit son Premier ministre, lequel constitue un gouvernement, sous le contrôle du président, évidemment. En d'autres termes, le principe en vigueur est le copinage, mais d'autres considérations, visant à consolider sa position, imposent de mettre en place des amis dont on se méfie beaucoup. Le président choisit bien sûr des chefs de groupes de pression afin de s'assurer de leur soutien. Ce qui conduit implicitement à répartir le pouvoir entre des individus opposés idéologiquement entre eux, et même, dans certains cas, vis-à-vis du président qui leur confie un poste. Ce paradoxe illustre parfaitement le cocasse de certaines situations vues comme des règlements de compte entre concurrents à un même fauteuil telles que vécues au printemps 2005.

Ainsi a-t-on vu des présidents de droite et des gouvernements de gauche, ou l'inverse, devoir diriger ensemble le pays.

La direction du pays devient ainsi le théâtre de règlements de comptes permanents. Pourtant, le pays continue à fonctionner comme si de rien n'était, ce qui démontre bien que l'efficacité et l'influence de cet aréopage d'intrigants est tout à fait marginal et que leur remplacement par des citoyens qui ne sont pas motivés par l'ambition politique ne peut que conduire à de meilleurs résultats. D'autant que ces politiciens n'ont généralement aucune compétence particulière pour assurer une direction dans la mission du ministère qui leur est confiée. Beaucoup plus important pour eux est le rang d'importance du ministère, comme l'intérieur, les finances, les affaires étrangères... qui sont bien plus importants que l'industrie, l'agriculture, la fonction publique...

Le sort peut à nouveau être sollicité, non pour choisir un ministre, mais un groupe de quatre experts du domaine concerné, de deux juristes et deux gestionnaires économistes. Un ministre est donc remplacé par un comité exécutif de 8 personnes. Huit personnes pour remplacer un ministre, cela va coûter bien plus cher me direz-vous. C'est ignorer que les ministres, eux-mêmes strictement incompetents dans leur domaine de responsabilité, sont aujourd'hui entourés de secrétaires d'état, et d'autres conseillers qu'il faut également payer sur les deniers publics. Mais ne vous inquiétez pas, il n'est pas question que ces membres du comité exécutif gouvernemental se paient à leur guise en puisant dans le budget de leur ministère.

Ils reçoivent un salaire, comme n'importe quel cadre d'entreprise. Leur entreprise ce sont les télécommunications du pays ou sa justice, son agriculture... c'est tout.

Je suggère encore que parmi les quatre experts du domaine concerné, il soit tiré au sort celui qui sera le maître de

cérémonie afin qu'une voix puisse départager les votes internes qui donneraient éventuellement 4 voix pour et 4 contre. Ce "maître de cérémonie" sera aussi celui qui représentera son "ministère" lors des conseils des représentants des exécutifs (voir plus loin). Ils peuvent décider entre eux de procéder à un nouveau tirage au sort quand bon leur semble pour changer le maître de cérémonie. Il faut retenir, que la voix assurant le choix dans un problème très controversé sera toujours la voix d'un expert. Celui que le sort désignera ne sera peut-être pas celui qui aurait été le meilleur à cette fonction, mais il sera toujours meilleur que pourrait l'être un chef de parti, médecin de formation, à la tête d'un ministère de l'économie, ou l'inverse pour un ministère de la santé. Ce schéma de ministère est un modèle général qui ne correspondrait pas au besoin d'un ministère de la Justice car les experts étant juristes par définition, ils n'ont pas besoin dans leur décision de recourir à des lumières particulières pour l'aspect légal de leurs décisions. Ces deux membres supplémentaires pourraient tout simplement être remplacés par deux citoyens faisant valoir l'opinion du peuple assujetti aux lois et aux sanctions éventuelles.

Un exécutif ministériel serait donc en général composé de 3 types d'experts, quatre experts du domaine ministériel, deux experts du droit, et deux experts de la gestion et de l'économie. Par expert de la gestion et de l'économie, j'entends aussi bien des universitaires du domaine que des chefs d'entreprises ayant fait leur preuve. Un créateur d'entreprise qui existe toujours au moins 5 ans plus tard, est à l'évidence un bon gestionnaire. L'exécutif ministériel est également chargé d'éclairer les présidents des gouvernements régionaux sur les limites d'applications des lois nationales en regard des particularités régionales éventuelles.

La durée du mandat des membres de l'exécutif, pourrait être de deux ans avec remplacement chaque année pour moitié de chaque catégorie d'experts. Cet exécutif a tout loisir de se faire ponctuellement assister par d'autres experts plus au fait qu'eux-mêmes d'un sujet particulier. Comme dans le fonctionnement actuel, les lois votées par le parlement d'exécution sont applicables après parution d'un décret qui fixe leur mode d'application. La publication de ce décret est du ressort de l'exécutif, comme la surveillance de son application.

Les comités exécutifs siègent à Paris comme les ministères d'aujourd'hui dont ils occupent les locaux. On remarque qu'il n'y a pas d'équivalent au poste de Premier ministre. En effet, dans la fonction actuelle, on remarque qu'il a surtout un rôle dirigiste à l'égard de ses ministres alors que dans la conception que je propose, ils ne reçoivent de directives que du parlement et de leur propre conscience. Dans ce mode de fonctionnement, un Premier ministre n'aurait que la mission d'assurer la cohérence légale entre les décisions prises par les différents comités exécutifs.

En lieu et place de l'autocratie d'un Premier ministre, un comité de contrôle, dont les membres seraient des gestionnaires et des juristes au nombre de 4 pour chacune des deux spécialités devrait donner son aval pour valider la décision de l'exécutif. Tiré au sort comme les autres experts, et disposant d'un mandat de 3 ans, ce comité serait renouvelé par moitié toutes les années et demie, ou par tiers chaque année. Il pourrait également, faire appel à des experts extérieurs au gouvernement pour parfaire leur mission de contrôle. Il dispose d'un droit de veto s'opposant à

l'application des directives du comité exécutif qui en est à l'origine. Si ce dernier ne retire pas sa directive, le parlement d'exécution est saisi. Celui-ci accepte ou refuse la mise en application de la directive après en avoir débattue avec les deux parties en opposition.

Le comité de contrôle siège à Paris, comme les comités exécutifs.

Certaines directives des comités exécutifs pourraient engager des budgets autres que ceux de l'exécutif directement concerné; aussi, les directives élaborées dans ce cadre devront bénéficier de l'aval des comités exécutifs impliqués, et dans tous les cas, celui de l'exécutif de l'économie et du budget. Un conseil des représentants de l'exécutif se réunit régulièrement, pour s'assurer de la cohérence des options choisies dans tous les domaines d'autorité de l'état. Il est composé par le représentant de chaque exécutif, les membres du comité de contrôle, le président et le vice-président de la république (voir plus loin). Cette assemblée décide des missions internationales du président et du vice-président.

Le représentant officiel du pays dans les instances internationales.

Le sage n'impose pas la vérité, il la suggère.

A l'opposé de la cinquième république qui donne des pouvoirs démesurés au président, le rôle des président et vice-président (éventuel) de la république serait essentiellement un rôle de porte-parole et de représentant de la nation. Au niveau de la direction nationale du pays, ce seraient les deux seules personnes qui ne seraient pas tirés au sort, dans une variante de ma proposition.

A l'inverse du fonctionnement normal des parlements, je suggère que soit proposée par le parlement d'exécution une liste de noms de personnes dans laquelle, le parlement de proposition choisirait le président et le vice-président. En fin de mandat, le président et le vice-président pourraient également proposer leurs successeurs, le choix restant du ressort du parlement.

Pour les représentants de la nation on peut aussi imaginer un tirage au sort parmi un ensemble de noms proposés par une des deux chambres parlementaires et accepté par l'autre ou proposés simultanément et individuellement par des membres des deux chambres, en excluant les noms qui ne sont proposés qu'une seule fois dans une des deux chambres.

Ces personnes seraient proposées en raison de leur notoriété, leur valeur morale reconnue, leur charisme et leur sagesse dans les domaines, des sciences et des lettres, tels qu'ils sont

représentés dans les prix Nobel par exemple, c'est-à-dire physique, chimie, physiologie, médecine, littérature, sciences économiques, liste à laquelle s'ajoute l'humanisme avec un prix Nobel de la Paix. Mais il est certain que d'une part c'est à la future constitution de circonscrire le modèle du représentant officiel de l'état, et que d'autre part, dans le cadre de la constitution, le parlement en charge des propositions, et celui qui devra désigner les mandataires nationaux, resteront souverains.

Il paraît clair cependant, que les personnes susceptibles d'être désignés ne sauraient être trop jeunes, afin d'avoir le recul nécessaire à la fonction et que par ailleurs, devant disposer de toute leur capacité intellectuelle et physique pour assumer un rôle de grand voyageur, ils ne sauraient être trop vieux. Deux postes pour ce qui est une fonction unique me semble un tandem rassurant, car en cas de décès de l'un des deux durant le mandat, il en restera un pour représenter la France durant le laps de temps nécessaire aux deux chambres du parlement pour procéder au remplacement. Les deux fonctions sont essentiellement représentatives et consultatives.

Le président et le vice-président sont surtout des porte-parole qui ont en charge de faire connaître la voix du pays à travers le monde, dans les instances internationales. Par ailleurs, ils sont missionnés par le conseil des représentants de l'exécutif, dont ils font partie pour recueillir l'esprit de l'orientation issue des débats des chambres qui sont mis en application par l'exécutif.

Réciproquement, ils interviennent régulièrement dans les chambres parlementaires pour donner leur sentiment sur le sens que ces dernières impriment à l'histoire de notre pays, et

les informer de leur ressenti par les représentants des autres nations. Par exemple, de part les qualités qui leurs sont reconnues, ils sont à même de proposer les projets nationaux devant être entérinés par les chambres parlementaires. Mais ces dernières étant souveraines, elles ne sont pas tenues de tenir compte de l'avis et des conseils suggérés par le président et le vice-président.

De la direction nationale du pays, seuls le président et le vice-président, qui sont nommés et non désignés par le hasard, peuvent démissionner. Une démission simultanée du président et du vice-président témoignerait certainement d'une crise grave dans le pays. Pour le moins, au constat d'un désaccord profond entre deux hommes choisis pour leur sagesse, d'une part, et un double parlement et un exécutif d'autre part.

Au moment de leur nomination, ces deux personnalités peuvent aussi refuser le poste qui leur est proposé sans avoir à en justifier les raisons. Dans tous les cas, et quelles que soient les raisons de leurs démissions ou refus d'accepter le poste qui leur est proposé, les parlements procèdent à leur remplacement dans les meilleurs délais.

En cas de carence totale (démission simultanée), dans l'attente de nouvelles nominations par les procédures prévues,

l'intérim est assuré l'un des deux juristes et l'un des deux gestionnaires du comité de contrôle, tirés au sort quant à l'intérim de président, gestionnaire ou juriste, l'autre prenant l'intérim de vice-président.

Les modalités pratiques de vie des dirigeants nationaux.

Un devoir, un seul, participer.

En dehors du président et du vice-président de la république, les citoyens choisis par le sort soit comme experts, soit comme citoyens représentant la nation ne peuvent pas décliner l'invitation à siéger aux parlements législatifs ou aux ministères exécutifs, il s'agit d'un devoir citoyen impératif. Toutefois, le principe démocratique peut souffrir d'exceptions pour des cas motivés; par exemple, des problèmes de santé impliquant des traitements particuliers difficiles à déplacer, ou des maladies susceptibles de rendre la personne inopérante. Une commission composée d'experts médicaux et de membres du parlement examinerait les demandes au cas par cas. Il importe que des prétextes futiles et des pressions extérieures ne créent pas un vide facilitant l'accès à des ambitieux que le principe aura réussi à évincer de l'accès au pouvoir.

En revanche, certaines personnes peuvent être exclues des tirages au sort pour divers motifs, comme la privation des droits civiques, ou un handicap intellectuel, par exemple. Il est souhaitable également de ne permettre l'accès à toutes ces fonctions qu'à des personnes majeures, qui ne seraient pas atteintes par une limite d'âge. Peut-être aussi faut-il n'en permettre l'accès qu'aux personnes qui participent socialement à l'actif de la société française et non à ceux qui ne vivent que de son assistance, mais c'est là une question à débattre, comme les autres points de la constitution.

Pendant la durée de leur mandat, les membres du parlement et leur famille sont, soit logés par l'état dans la ville où ils siègent, soit-ils bénéficient d'une indemnité de résidence s'ils préfèrent cette solution. Les membres de l'exécutif sont logés dans les locaux du ministère dont ils sont membres, comme le président et le vice président le sont à l'Elysée.

A l'attribution d'une des fonctions parlementaires ou exécutives, les personnes appelées à ces charges, reçoivent durant un mois pour les membres du parlement représentant le peuple français, et deux mois pour les membres experts du parlement et de l'exécutif, une formation théorique et pratique sur la constitution et la mission qui leur sera confiée. Durant cette période, ils sont logés dans des studios aménagés dans les locaux du parlement et de l'Elysée pour les experts de l'exécutif. Ils assistent en observateurs aux séances parlementaires ou aux réunions de l'exécutif selon la nature de la mission pour laquelle le sort les a désignés.

Parallèlement, ils reçoivent une formation approfondie sur le fonctionnement général de l'institution parlementaire et exécutive. Passés ces deux mois, ils prennent place dans l'assemblée dont ils font partie avec ses prérogatives. C'est-à-dire, d'une part le droit au débat et une voix aux votes et d'autre part, avec la famille qui les aura rejoints, emménagement dans les logements de fonctions attachés à la mission qu'ils ont à accomplir pour la durée statutaire dans lequel le temps de formation n'était pas inclus.

Pendant la durée du mandat d'un citoyen appelé à assurer une mission de direction nationale, son employeur éventuel pourra procéder à un recrutement pour la durée du mandat et bénéficier d'une prime de formation pour la personne recrutée

temporairement. En fin de mandat il devra réintégrer le salarié qui avait du quitter son emploi pour répondre à son devoir citoyen. Ce salarié, pourra bénéficier d'une formation pour lui permettre de se remettre à niveau dans sa profession. Cette formation comme son salaire durant la formation seront à la charge de l'état.

Son salaire durant cette formation, comme celui qui sera à nouveau versé par son entreprise à son retour, ne pourra pas être inférieur à celui qu'il percevait avant son départ de l'entreprise, majoré en raison de la variation des prix entre son départ et son retour dans l'entreprise. A son retour dans l'entreprise, son salaire ne pourra pas non plus être inférieur à celui des personnels occupant le même poste, au bénéfice du meilleur mode de calcul à l'avantage du salarié.

Pendant la durée de son mandat, un parlementaire ou un expert de l'exécutif percevra un salaire net égal à un montant fixé par la constitution et indicé sur les critères retenus par la constitution. Ce salaire pourrait être égal au salaire moyen des cadres supérieurs du pays.

L'institution judiciaire.

Ni au-dessus, ni au-dessous, mais à côté, égale.

L'organisation de ce troisième pouvoir ne repose pas sur le principe électoral, et bien que jouissant d'une réputation peu enviable quant à sa modernité, elle est la seule structure d'état à mettre en œuvre statutairement le principe du tirage au sort. Même s'il s'agit de son emploi dans un cadre limité aux jurés d'assises, il n'en demeure pas moins que c'est un exemple qui ne demande qu'à faire école. Comme pour les différentes assemblées, je suggère de généraliser, au-delà de la juridiction d'assises, le tirage au sort des juges parmi un échantillon de la population dont le degré d'instruction devra être certifié par des diplômes reconnus et attestant un niveau au moins égal au baccalauréat augmenté de 4 années d'études supérieures.

Pour les tribunaux d'instance, de grandes instances, et correctionnelle, le respect du droit étant chose complexe, les juges professionnels restent nécessaires afin d'assister les juges populaires en les conseillant dans la démarche technique et notamment, en ce que la loi limite le poids de leur appréciation.

En revanche, après concertation avec le juge professionnel et un second juge populaire, sur un accord unanime, les trois juges peuvent outrepasser les peines prévues par les textes ou absoudre un coupable. Cette suggestion en vertu de ce que l'intelligence doit l'emporter sur la rigidité des textes.

La justice ou plutôt ceux qui la représentent, semble croire que le monde est immuable, que le mode opératoire logique ne change pas avec l'évolution et que ce qui a été décidé à un moment ne pouvait être que parfait, donc irréversible.

Un exemple de cet anachronisme se trouve dans le fait qu'une affaire une fois jugée, pour que le jugement puisse être révisé, il faut qu'il se produise un fait nouveau. Comme si les auteurs d'un jugement ne pouvaient jamais s'être trompés, même si avec les mêmes éléments l'ensemble des juges ultérieurs arrivaient aux conclusions inverses.

Le mécanisme de la justice allant contre l'intelligence dans plusieurs de ses aspects est certainement à remettre en cause car il a sans doute conduit à de nombreuses erreurs judiciaires.

Sans en connaître le détail, je m'interroge sur certaines affaires comme celle de Guillaume Seznec, par exemple. Affaire dans laquelle on ne trouve pas de cadavre mais un meurtrier. Alors que pour toucher une prime d'assurance vie, il faut prouver que l'assuré est décédé; ici, il suffit qu'il ne se montre plus. Une forme de justice à deux poids et deux mesures.

Pour les affaires opposant clients et fournisseurs, avant de faire appel à des experts, auxiliaires de justice, le juge chargé d'une affaire doit apprécier lui-même le différent entre les parties.

Cette suggestion repose sur le fait que si l'appréciation d'un différent justifiait pour une des parties, et le plus souvent le client non professionnel de la chose ou du service litigieux,

d'en référer à la justice, le différent sera appréciable par un juge non professionnel de la chose ou du service.

Cette démarche qui imposera souvent au juge de se déplacer hors du palais de justice semble une solution pragmatique lorsque le problème ne relève pas de la haute technologie. En la matière, c'est à lui d'en juger, mais il faut bien comprendre que la majorité des litiges se situent au niveau du grand public à propos d'investissement relatif au besoin des familles, c'est-à-dire au niveau où chacun est apte à se sentir spolier par un fournisseur.

Aujourd'hui, les experts judiciaires sont souvent un frein à la justice, et ce n'est pas leur moindre défaut. Lorsqu'un expert est nommé, par un juge, il dispose en principe d'un certain délai pour remettre son rapport, mais le plus souvent, les affaires traînent en longueur autant en raison de leur peu d'empressement à traiter les affaires qu'ils ont acceptées de prendre en charge dès qu'ils ont perçu les honoraires correspondant que par la surcharge des juges eux-mêmes.

Pour cette raison, ces derniers ne procèdent à des relances que sous la pression des avocats des plaignants qui n'osent cependant pas trop insister pour ne pas indisposer toute cette gente qui se soucie fort peu de leurs problèmes mais dont dépend leur sort.

Mais, pis encore, ces experts sont le plus souvent des professionnels d'un domaine dans lequel ils ont à juger (n'ayons pas peur des mots, les juges suivent systématiquement leurs conclusions).

En d'autres termes, ils jugent des confrères. On se demande où se trouve l'impartialité dans ce genre de confrontation.

Il ne faut pas oublier que le plaignant, le plus souvent il s'agit du client d'un professionnel, n'apparaît qu'une fois dans la vie de l'expert alors que le professionnel, se retrouvera souvent face à lui, de quoi faire naître des connivences. On se méfie des politiciens, mais les autres espèces d'hommes ne sont guère meilleures, et souvent pour de tous petits profits ou de menus avantages.

Les institutions régionales.

Plus proches, plus humaines, parce que déléguées.

Plus le pouvoir s'approche du citoyen, plus le principe électoral semble justifié au sens où, au niveau municipal par exemple, les électeurs peuvent approcher souvent de très près les candidats aux mandats. De fait, il est incontestable que connaissant personnellement un candidat, on peut considérer que l'électeur engage sa responsabilité en choisissant un candidat plutôt qu'un autre. On est loin de la magouille organisée des gangs politiques. Même si aujourd'hui, les institutions locales voient leurs postes occupés par des politiciens de clans. La cause de cette perversion, qui se trouve dans la nécessité de bénéficier de tremplins pour accéder à des postes d'importances nationales disparaîtra avec le principe de la désignation aléatoire pour ces derniers. On peut donc espérer que les ambitieux de haut niveau ne seraient plus intéressés à ces postes obscures de besogneux qu'ils ne convoitaient qu'avec l'espoir de pouvoir les abandonner au plus vite.

Les directions municipales.

Au niveau municipal, je n'ai aucune réserve sur le mécanisme électoral, notamment pour les petites communes où tout le monde ou presque, se connaît. Ce qui ne veut pas dire que n'importe qui pourrait se présenter au suffrage des électeurs. Je suggère plutôt que le maire d'une commune soit choisi parmi des candidats attestant leur capacité à gérer une commune, ou un ensemble de communes pour de très petites communes, ce poste correspondant à une profession de directeur d'entreprise et rétribué comme tel.

En revanche, dans les très grandes communes, comme Lyon, Marseille, et surtout Paris, mais aussi pour des villes moins importantes comme Bordeaux, Lille ou Toulouse, il est évident que le principe selon lequel tout le monde connaissant tout le monde, l'électeur engage sa responsabilité, ne saurait s'appliquer. Dans ce cas, je suggère de faire confiance au hasard en tirant au sort parmi les candidats au poste, lesquels devront impérativement satisfaire un certain nombre de conditions, telles que décrites plus loin. La charge de maire, est une charge de gestionnaire, aussi les candidats à ces postes devront posséder un ensemble de connaissances telles que celles reconnues aux experts des charges nationales. En l'occurrence, un diplôme d'école de gestion habilitée à les décerner, et attestant de leur compétence pourrait être exigé pour postuler aux postes d'élus ou d'éligible par le sort. Le niveau requis pourrait ne pas être le même pour tous et dépendre de l'importance de la commune.

Des formations spécifiques comprenant tous les domaines de connaissances nécessaires pourraient être créées dans ce but. Le domaine des connaissances du maire doit être suffisamment étendu pour qu'il ne soit pas contraint de consulter d'autres experts en permanence. En revanche, elles ne sauraient être trop approfondies en raison de leurs variétés. En effet, au moins les domaines suivants doivent être couverts, droit administratif, droit social, droit civil, droit commercial, comptabilité publique, gestion des budgets, urbanisme, et quelques autres encore du domaine technique. Le maire est un cadre supérieur, un chef d'entreprise qui exerce son activité à temps plein. L'autorité du maire s'exerce sur les employés communaux, si la municipalité en justifie l'emploi.

Dans le cas de toutes petites communes dont les ressources ne permettent pas de faire face aux charges de salaire d'employés communaux et d'un maire, le regroupement dans une seule commune est une bonne solution lorsque cela est possible. Dans le cas inverse, une communauté d'agglomération pourrait faire face aux charges découlant de la gestion administrative de l'ensemble. Dans ce cas, il n'y aurait pas un maire par commune, mais un maire par communauté. Dans une communauté, le plus souvent il s'agira de petites communes rurales éloignées les unes des autres, justifiant l'impossibilité de s'unir en une seule agglomération. De ce fait, le maire ne saurait être connu de tous ses électeurs. De plus, membre d'un des villages de la communauté, son impartialité pourrait être mise en cause.

Aussi, dans ce cas, la règle électorale n'est plus applicable car à moins d'une collusion entre les électeurs des plus petites communes de la communauté d'agglomération, un candidat demeurant dans la plus grosse commune de la communauté a toutes les chances d'être l'élu préférentiel. Ainsi, les plus petites communes verraient leur maire tiré au sort, parmi les postulants gestionnaires, comme les maires des plus importantes communes de France.

La durée du mandat d'un maire pourrait être très longue, voir illimitée, mais pourrait être interrompue par un référendum obligatoire à fréquence fixe, tous les deux ans par exemple. En effet, c'est un gestionnaire jugé par ses administrés. Un limogeage du Maire entraîne aussitôt soit un tirage au sort, soit une élection, selon la nature de la municipalité. Le Maire peut ainsi être licencié comme un cadre d'entreprise aujourd'hui.

Chaque commune ou communauté d'agglomération devra tirer au sort un conseil de surveillance parmi ses habitants candidats à cette fonction non rétribué mais indemnisé (une somme fixe pour acte de présence en réunion du conseil). Le rôle du conseil est essentiellement informatif, et consultatif. Le maire devra informer le conseil de ses projets et de l'état d'avancement des décisions prises, une fois par mois. Lorsqu'un projet engage plus d'un certain pourcentage du budget de la commune, 10 % par exemple, le maire doit obtenir l'accord de la majorité des membres du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance se réunirait sur invitation du maire, pour être informé de ses décisions et lui faire part de ses remarques et réserves. Dans le cas d'un projet d'investissement supérieur au montant plafond proposé par le maire, le conseil de surveillance doit débattre de son bien-fondé et se réunit à cet effet. Au terme de la réunion, le maire est soit autorisé à engager la dépense, soit invité à surseoir dans l'attente d'informations complémentaires, soit invité à abandonner le projet.

Le conseil de surveillance a également la possibilité de saisir le gouvernement régional en cas d'errements du maire. Celui-ci pourra être destitué en cas d'abus de pouvoir, cette décision appartient au gouvernement régional.

Le candidat au poste de maire devrait aussi être obligatoirement domicilié dans la commune, dont il sera éventuellement le maire, durant l'exercice de son mandat. Un maire de communauté d'agglomérations, devra résider dans une des communes de la communauté.

Le maire ne pouvant pas être compétant dans tous les domaines, il peut se faire aider par les spécialistes d'une instance régionale qui représente un niveau de pouvoir intermédiaire entre le pouvoir national et le pouvoir communal. Cette instance se situe au niveau des anciennes préfectures, conseils régionaux et conseils généraux qu'il remplace.

En effet, la hiérarchisation du pouvoir, si elle reste modérée, permet de ne pas rapporter le moindre détail au niveau national, mais pour le pouvoir central elle est aujourd'hui le prétexte à se déresponsabiliser en reportant les responsabilités (mais non les moyens) sur des niveaux de hiérarchie politique subalternes. La horde des postulants au pouvoir est telle qu'il s'en trouve suffisamment pour accepter cette vassalisation sans dénoncer les manœuvres budgétaires.

En effet, les collectivités locales sont généralement invitées à trouver par elles-mêmes les ressources permettant de supporter les nouvelles charges.

Il s'agit de lever de nouveaux impôts pour lesquels, les responsables à la tête de l'état rejettent la responsabilité sur les responsables locaux. Il n'est plus possible d'augmenter l'impôt d'état déjà tellement élevé, alors la solution s'impose d'elle-même, il faut transférer les charges sur les niveaux inférieurs et se laver les mains du problème de financement de ces charges. C'est pour cette raison que les taxes foncières et d'habitations de presque toutes les communes de France sont en ce moment en train de prendre des proportions jamais connues, avec quelquefois des accroissements de 200% !

Les gouvernements régionaux.

Comme une petite part de la nation.

Aujourd'hui, entre le pouvoir national et les pouvoirs municipaux, il s'insère une hiérarchie de pouvoirs intermédiaires dont les préfets désignés et représentant l'état décentralisé sont souvent en désaccord avec les institutions élues. Ces institutions élues sont elles-mêmes à deux niveaux différents, les régions et les départements. Il est également fréquent que l'une, ou plusieurs de ces dernières, se trouve en désaccord avec l'institution régionale. Il en résulte des guerres de clans dont le citoyen fait systématiquement les frais. Il faut noter qu'à ces niveaux, c'est le règne des cumuls de mandats, un conseiller régional est le plus souvent également sénateur ou député. Il est remarquable de constater combien ces gens peuvent être absents de leur fief et aux chambres. De chaque lieu, l'on pense qu'ils sont dans l'autre, mais parlons plutôt d'avenir.

Cette bonne centaine de pouvoirs parcellaires superposée à la presque autre centaine de préfetures, est un gouffre financier pour de bien piètres résultats. Je suggère de remplacer cet aréopage de barons par une dizaine de gouvernements régionaux ayant d'abord une charge d'assistants techniques auprès des municipalités.

La structure d'un gouvernement régional pourrait être un exécutif tiré au sort dans les spécialités à définir et encadrant des fonctionnaires permanents spécialisés. Cet exécutif est présidé par une personnalité régionale chargée, entre autres missions, de représenter sa région auprès de l'exécutif

national, et des chambres parlementaires auprès desquelles ils doivent porter les problèmes de nature régionale.

Le président de la région pourrait être tiré au sort parmi un ensemble de personnes demeurant dans la région et dont le niveau d'instruction attesté par un diplôme officiel serait au moins égal à bac+4 sans aucune exigence de spécialité. Ce me semble être un minimum pour une Présidence de région.

Il préside une assemblée d'experts des domaines (2 ou 3 par domaine) tels que représentés par les ministères et tirés au sort parmi les professionnels de la région. Chaque groupe de 2 ou 3 experts dirige un cabinet spécialisé de l'activité dont le fonctionnement est assuré par des experts fonctionnaires.

Les responsables de cabinet concernés par le motif des déplacements doivent accompagner le président de la région, dans les réunions où il expose les particularités de la région sur le sujet auprès du parlement, et auprès de l'exécutif pour régler les problèmes de marginalités locales éventuelles. A ces experts techniques s'ajoute un groupe de juristes constitutionnels chargés de veiller à la légalité des décisions prises régionalement.

Le rôle des ces cabinets est d'assister les maires des communes de la région pour toutes les démarches dont la décision de faire appartient au maire.

Le président du gouvernement régional et son collège d'experts tirés au sort dans la population sont aussi une instance répressive à l'encontre des maires qui tentent d'abuser de leur pouvoir par des actes contraires au bien des administrés.

Ils peuvent aller jusqu'à démettre les maires de leur fonction après analyse d'une plainte. Cette plainte peut être formée par le conseil de surveillance de la municipalité ou sur présentation d'une pétition signée par au moins 300 personnes résidents dans la commune, ou 25 % de la population pour des communes de moindre importance. Là encore, ces nombres et pourcentages doivent être définis dans la constitution.

Les gouvernements régionaux siègent dans la "capitale régionale" et ses membres sont logés dans les bâtiments administratifs spécialement affectés pour la durée de leur mandat.

Bien entendu, à toutes les échelles, le non-cumul des mandats est la règle. Il n'est possible d'exercer qu'un seul mandat à la fois, qu'il soit national, régional ou municipal. Les personnes désignées pour un mandat sont extraites des listes du tirage au sort durant toute sa durée, augmentée d'une période de carence égale à la durée de ce dernier mandat. Cette mesure vise à éviter qu'un malencontreux hasard conduise à assurer une continuité dans le temps pour un mandat spécifique ou une continuité dans la cascade de responsabilité entre deux mandats de même compétence technique (par exemple, expert d'un domaine au niveau région puis expert ministériel dans le même domaine).

Le cas des Maires, qu'ils soient élus pour les petites communes ou tirés au sort pour les très grandes et pour les communautés d'agglomérations, est traité différemment car étant reconductibles à la satisfaction des citoyens, ils seraient exclus systématiquement des tirages au sort.

Ils doivent donc être inscrits sur les listes de tirage au sort durant l'exercice de leur mandat. Dans le cas où le sort désignerait un maire pour exercer un mandat national ou régional, il doit impérativement quitter sa fonction municipale. Le gouvernement régional doit procéder à un référendum auprès de la population concernée l'invitant à se prononcer sur le choix d'une élection d'un nouveau maire ou celui de retrouver l'ancien maire à la fin de son mandat régional ou national. Dans ce dernier cas, le gouvernement régional doit procéder à son remplacement par un maire intérimaire durant la période d'absence du maire choisi par la population qui reste souveraine. Ce maire intérimaire est un fonctionnaire du gouvernement régional en délégation. Bien entendu, sa compétence est au moins égale à celle des maires élus ou tirés au sort.

Concernant l'organisation de l'alternative au principe électoral, je ne saurais aller plus loin dans le détail car il ne s'agit ici que de présenter une possible structure d'organisation, sans qu'elle soit comprise comme devant être celle qu'il convient d'adopter. Pour cela, je m'en remets aux parlementaires qui seront l'embryon dont émergera la nouvelle constitution. Le seul point qui m'importe et celui qui repose sur l'usage du tirage au sort institutionnalisé comme rempart contre le déviationnisme du professionnalisme politique.

Les marchés publics

L'argent du contribuable, le jouet des élus.

A différents niveaux, national, régional ou municipal, l'élu ou le fonctionnaire dispose aujourd'hui d'un pouvoir discrétionnaire aux effets potentiellement pervers, la capacité à passer des marchés. C'est-à-dire l'habilitation à dépenser l'argent public au nom du contribuable et à son profit en passant des contrats avec des entreprises privées ou publiques. Pour pouvoir passer les marchés, des procédures administratives assez précises doivent être respectées afin d'empêcher que le contribuable ne soit spolié par les choix inopportuns du responsable du choix. En effet, des scandales de marchés truqués émaillent depuis suffisamment longtemps les chroniques de la vie politique pour que l'alternative démocratique ne se préoccupe pas de ces concussions systématiques, commises à toutes les échelles du pouvoir et par tous ses acteurs.

Là encore, pour trouver les remèdes il convient en premier lieu d'analyser les causes qui permettent ces travers. Certaines de ces causes sont universelles et s'appliquent à tous les détournements alors que d'autres ne concernent que des niveaux bien particuliers du pouvoir.

La cause la plus universelle se retrouve dans le professionnalisme politique avec son caractère de durée. La permanence des politiciens les désigne comme cible à courtiser pour les affairistes en quête de marchés truqués. Avec le temps, des liens se nouent, de plus en plus étroits, jusqu'au lien délictueux, la compromission.

Ce peut être un petit cadeau, au début il ne faut pas risquer de choquer et se voir accusé de corruption, la réaction du bénéficiaire conditionnera l'étape suivante.

Souvent, les premiers liens se jouent au sein du parti politique dans lequel l'affairiste se trouve être adhérent, voir militant. La famille politique facilite donc grandement le phénomène de corruption.

Aux plus hauts niveaux du pouvoir, dans les ministères par exemple, la hauteur des marchés et leur complexité sont tels que le choix du bénéficiaire ne peut résulter que de longues études ayant impliquées un plus ou moins grand nombre de personnes. Il devient donc nécessaire de compromettre quelques complices parmi les acteurs ayant participés au plus près aux choix. Faut-il s'étonner que les plus hauts fonctionnaires des ministères soient choisis par les politiciens au pouvoir ? Le pot de vin ou le règlement des fausses factures est ensuite rétrocédé aux politiciens pour alimenter les caisses occultes du parti. Souvent une partie alimente les caisses personnelles des acteurs de la tractation. Afin de ne pas susciter une suspicion pourtant bien justifiée il est fréquent que les soumissionnaires concurrents soient organisés en carrousels bénéficiant des marchés à tour de rôle. Mais il arrive que ces «arrangements» dépassent le niveau de l'entreprise de travaux publics et concerne des états. Tout le monde se souvient certainement des vedettes de Taiwan et du scandale déclenché par une maîtresse délaissée.

La suppression des partis et le caractère éphémère d'un poste politique tel que proposé dans l'alternative démocratique sont déjà des garanties importantes pour l'indépendance des responsables chargés de choisir les soumissionnaires des

marchés publics. Mais rien n'empêche que ces choix soient supervisés par des commissions tirées au hasard également parmi les membres d'une des chambres législatives, par exemple.

Seul, les maires qui restent des élus, susceptibles de traverser de longues périodes de pouvoir peuvent encore apparaître comme des cibles susceptibles d'être avantageusement courtisées par les affairistes. A ce niveau, la falsification des marchés a le plus souvent pour objet de participer à l'enrichissement personnel de quelques élus, mais ce n'est une raison pour s'en accommoder.

Ces marchés, indépendamment des procédures de contrôles déjà en vigueur peuvent également être passés non par les maires eux-mêmes, mais par les spécialistes des gouvernements régionaux dont les membres, comme ceux du gouvernement national, n'ont qu'une durée d'activité d'une grande fugacité. Ainsi, au niveau des collectivités locales, nous serions ainsi également à l'abri de la corruption qui nécessite du temps pour tisser la toile de la compromission.

Refaire le monde.

S'il y a un bout, c'est qu'il y en a un autre. Souciez vous d'un seul et suivez le fil, il vous mènera à l'autre.

Il ne s'agit pas de refaire le monde, la tâche serait d'une autre ampleur. Aucun secteur ne saurait échapper à l'analyse critique des dérives de son fonctionnement. La politique n'y prend la première place que par le nombre des parasites qui en profite, mais que ce soit l'industrie du spectacle, de la grande diffusion, des grandes entreprises dont le capital est détenu par une multitude de petits porteurs et dirigées par quelques majoritaires, des secteurs monopolistiques ou du sport, du moins ce qui en a usurpé le nom, aucun domaine où règne l'autocratie ne reste propre, dans le temps.

Quand un ouvrier ne fait pas l'affaire, on le licencie sans plus de cérémonie, mais quand le PDG mégalomane d'une firme dont les actionnaires sont de petits porteurs d'actions, grugés par le mensonge de "l'ouverture du capital", accule la société à la faillite, il est remercié à coup de millions d'Euros d'indemnités contractuelles de licenciement.

Quand le PDG nommé par le gouvernement (un énarque, évidemment) à la tête d'une grande entreprise dans laquelle l'état est majoritaire, une grande banque par exemple, s'amuse au Monopoli avec l'argent des clients de la banque en achetant à prix d'or une société calamiteuse ou joue les intermédiaires dans une tractation illégale, en servant de prête-nom pour l'achat d'une compagnie d'assurances en faillite, du nom d'Exécutive Life, c'est le citoyen qui paie la faillite pour le premier, et le même citoyen qui paie la plus

grosse amende de tous les temps pour le second. Selon la télévision d'état, l'amende serait de 585 millions d'Euros. Quant au PDG en question, il est mis en disponibilité avec son confortable salaire d'inspecteur des finances (ne confondez pas inspecteur des impôts, avec inspecteur des finances, le premier, c'est petit salaire, le second, c'est gros émoluments) et l'on vous met à contribution pour rembourser une soi-disant dette sociale.

Même le sport a failli à sa mission d'exemplarité. 80% des garçons, élèves du CM2 veulent être footballeurs. J'en ai même entendu répondre qu'ils voulaient être Zidane ! Ce que retiennent les jeunes, et même les moins jeunes, c'est que l'on devient très riche en tapant dans un ballon, voiture de sport, villa cossue, et la foule à vos pieds, quand elle n'est pas entrain de vous ovationner. Voilà le résultat. On ne peut qu'être choqué de voir que des garçons dont le seul mérite est de savoir taper plus habilement que les autres dans un ballon, gagnent de 10 à 14 millions d'Euros chaque année, alors que le salaire des gens qui se dévouent dans les hôpitaux, que ce soit près du lit des malades ou dans les laboratoires d'où sortiront le moyen de sauver des milliers de vies, gagnent entre 15 mille et 45 mille Euros par an, pour les moins mal payés.

Il n'y a pas un seul prix Nobel français qui ait gagné autant d'argent dans sa vie entière que monsieur Zidane en un an. J'ajouterai qu'une bonne partie du salaire de ces joueurs est payé par l'impôt à travers les subventions faramineuses que la

collectivité, à tous les échelons (du municipal à l'état), verse à ces organismes ballonnés. Quand je vois un de ces milliardaires, pour certains à la limite de l'analphabétisme, à

qui on demande de prendre une mine attristée devant les caméras pour demander au bon peuple de smicards de mettre la main à la poche pour telle ou telle cause humanitaire, j'ai envie de vomir. Refaire le monde, serait certainement s'attaquer à ces monstruosité. Je compte plutôt sur les assemblées populaires dont les membres seront tirés au sort pour remettre de l'ordre dans cette pagaille sociale.

Mais peut-être en premier lieu faut-il sortir de l'Europe pour instaurer cette nouvelle forme de démocratie afin de ne pas se trouver gêné par les règlements européens. Rien n'empêchera d'y retourner ensuite, après peut-être avoir convaincu nos partenaires de notre système démocratique. Il y a de quoi faire un livre bien plus gros que celui-ci, rien qu'en dénonçant les situations insensées qu'une politique de déraison a laissé s'installer dans la vie quotidienne des français sans que, l'habitude de les côtoyer aidant, personne n'en soit plus scandalisé aujourd'hui. Alors, mettons de l'ordre en politique, et le reste suivra peut-être.

Mais il est vrai que les dérives politiques ont des incidences jusqu'au plus profond du malaise des populations. Quand le loyer permettant de se loger décentement est supérieur au salaire minimum, lequel est celui de plus de la moitié des salariés, étonnez-vous de la misère du monde. Quand tous les problèmes sont remis aux calendes grecques, étonnez-vous du mal être des cités ghettos des grandes villes. Quand la mission confiée aux services publics de l'audiovisuel est d'amuser les foules avec des jeux où l'on gagne en quelques minutes plus d'argent qu'en un mois, et quelquefois qu'en une année de travail. Étonnez-vous du niveau intellectuel du français moyen. Quand la police a pour mission de racketter les automobilistes, étonnez-vous de son

peu de crédit. Quand la justice a celle de comprendre, voir plaindre, des voyous plus qu'à les sanctionner et indemniser les victimes, étonnez-vous de son discrédit. A l'heure où j'écris ces lignes, des milliers de véhicules sont en flammes dans les villes de France, l'autorité est bafouée. Les Préfets sont autorisés à décréter des couvre-feux, pour que le peuple voit que des mesures drastiques sont prises par le pouvoir. Mais, en même temps il leur est suggéré de n'en pas user afin de ne pas indisposer les émeutiers par l'instauration effective d'un état policier. Sur l'écran de la télévision, un jeune beur explique tant bien que mal dans un français plus qu'approximatif à une journaliste qu'il en a marre de l'école, que cela ne l'intéresse pas, qu'il veut qu'on lui donne un boulot. La journaliste, compatissante, commente qu'il faut en effet trouver des solutions pour les jeunes qui ne veulent pas poursuivre leurs études. Leurs études ? Quelles études ? Poursuivre quoi ? L'exemplaire en présence n'a même pas su exprimer son souhait de façon claire, dans sa propre langue. Alors quel "boulot" pourrait-il se voir confier ? Plus tard, un autre un peu plus âgé, mais s'exprimant tout aussi mal, le visage dans l'ombre de la capuche d'un anorak, presque masqué, se dit diplômé, mais il est victime du racisme et on ne lui propose rien. De quel diplôme parle-t-il ?

Les journalistes ne lui demandent même pas, ce n'était que le moyen d'enchaîner sur le racisme qui devient la raison première du problème de l'emploi comme cause du mal-être de ces banlieues ghettos. Voilà le spectacle dont se gausse la presse étrangère, même si la plupart ne font pas mieux de leur côté. Cela permet à leur politicien de justifier leurs propres problèmes nationaux. La réponse du pouvoir consiste uniquement à calmer l'agitation sans qu'il soit question de remèdes au vrai problème. Il est plus simple de feindre

comprendre les exigences exprimées qui ne sont pourtant que des prétextes, comme celui qui fut le déclencheur des émeutes. On va remettre en place quelques dispositifs qui avaient été installés par le régime précédent et que l'on avait supprimé comme preuve d'une reprise en main.

La demie mesure repousse une fois de plus les problèmes créés par 40 ans de laxisme à l'égard d'une population de culture très différente, accueillie sans discernement, et incapable de s'insérer à grande échelle dans le mode de vie du pays et dont le souci n'est que de convaincre de son propre mode de vie. Quand de guerre lasse, les agités rentreront dans leur HLM, aucun problème ne sera résolu, le premier prétexte rallumera les incendies. Tous ces débordements n'auront pas eu d'autres effets que de renforcer la position de quelques leaders politiques extrémistes, mais pourra-t-on le reprocher à leurs nouveaux adeptes ?

Dans les cités où ces populations de culture différente ont été généreusement installées, ils ont refait le monde qu'ils avaient choisi d'abandonner, chassant insidieusement l'autochtone qui, petit à petit, ne reconnaissait plus son milieu, lequel autochtone est aussitôt remplacé par de nouveaux venus de culture identique à ceux qui l'ont fait fuir. C'est ainsi que sont nés les ghettos que les autorités ont feint de ne pas voir se constituer. Souvent animés par l'exigence d'une religion conquérante qui leur tient lieu de culture, ces nouveaux venus islamisent le pays, devenant de plus en plus arrogants en terrain conquis.

Combien sont-ils ? Comment le savoir dans un pays où la loi, au nom de la liberté, a fait disparaître des éléments statistiques toute trace des critères d'appartenance à un

groupe de pression potentiel. Il ne vous reste qu'à faire vous-même un échantillonnage le plus objectif possible en comptabilisant les catégories qui vous paraissent distinguer les appartenances religieuses, avec un certain risque de vous tromper, parmi les gens que vous rencontrez dans les rues des villes. S'il n'existe bien qu'une seule race d'homme, il est tout aussi clair qu'il existe de multiples cultures, lesquelles sont bien le motif des heurts lorsqu'on les mélange sans précautions, et surtout sans dosage raisonnable.

Les savants politiques ont été incapables d'assurer l'avenir démographique en incluant l'adjonction d'éléments de cultures supplémentaires à la nôtre de façon mesurée. Il y a pourtant beaucoup à prendre dans le mélange culturel. Mais, force est de constater que ceux qui sont venus d'ailleurs ne sont pas précisément ceux qui pouvaient nous apporter quelque chose. Ceux-là ne sont souvent venus que pour profiter des largesses de nos institutions. Les pays du Maghreb sont pourtant riches de cultures déjà différenciées de la Libye à la Mauritanie, l'apport pouvait être bénéfique. Mais la plupart de ceux qui sont venus ne cherchaient que la manne occidentale des assistés avec laquelle on vit fort bien à leur manière ancestrale.

Quant à leurs enfants, élevés aussi de cette manière, presque à l'abandon, leur culture fut un mélange de l'exemple parental désœuvré et de leur religion. N'est pas homme de bien celui qui apporte quelque chose à la société, celui qui produit, celui qui travaille, mais celui qui se prosterne aux bonnes heures.

Cependant, les exigences de cette nouvelle génération étaient à la hauteur de celle des jeunes occidentaux, dont bon nombre furent contaminé par les copains du quartier. Personne n'a eu

besoin de leur donner le sentiment d'injustice, ils ont créé leur propre unité de mesure, leurs propres critères d'évaluation, les efforts ne valent rien, le salaire n'en est pas la contrepartie, lui, est dû ! Voilà ce que 40 ans de pouvoir politique de partis ont installé sur le territoire. Est-il possible de faire pire ? Une représentation populaire aurait-elle été aussi incompétente ? Mais ce n'est pas terminé, j'entends toujours le même discours des politiciens de tous poils, il faut leur donner des locaux pour qu'ils se réunissent ces pauvres jeunes dont personne ne s'occupe. On va instaurer un service civil, non obligatoire, on va, on va... Mais on ne va surtout pas leur dire, "Si l'école ne vous plaît pas, vous n'avez rien à faire au 21 ème siècle, et on n'a pas assez de postes vacants pour balayer les rues, alors choisissez votre avenir vous-même !". La France n'est pas faite pour bercer ceux qui la méprisent. Vous je ne sais pas, mais moi, issu d'un milieu ouvrier pour qui les études s'adressaient à d'autres castes, la France m'a amené jusqu'au certificat d'étude primaire, après j'ai choisi ma vie, mais surtout, je ne regrette rien.

Quels sont les points faibles déjà apparents du système de démocratie que je propose ?

Ils ne m'aveuglent pas, mais je peux aussi me faire l'avocat du diable, j'ai retenu quelques arguments qui m'ont été opposés lors de discussion avec des amis. Malheureusement, ils ont le plus souvent été les mêmes et surtout ceux que j'avais moi-même imaginés.

La crainte qui semble revenir le plus souvent concerne l'incompétence à ces niveaux de responsabilité du citoyen moyen. Mais à chaque fois que j'ai demandé à mes interlocuteurs s'ils se sentaient eux-mêmes incompétents aux

différents postes où le procédé que je préconise pourrait les placer, j'ai pu en conclure qu'ils se considéraient tous au-dessus de la moyenne. Je n'en suis pas très étonné.

Je connais un certain nombre de personnes qui sont extrêmement brillantes dans leur domaine mais à la limite de la niaiserie dans ceux qui leur sont étrangers. C'est même une situation assez courante. Si l'on transpose cette constatation sur les politiciens professionnels, on peut facilement en conclure qu'ils sont extrêmement brillants dans l'exercice de la quête du pouvoir, ce qui laisse supposer leur grande bêtise pour l'exercice de son application.

Se faire élire, est un art qui n'a rien de commun avec celui à exercer dans la profession d'élue. En d'autres termes, je sais manœuvrer pour me faire nommer ministre de la santé, mais je ne connais rien aux problèmes de santé. Alors nous n'avons rien à perdre en nommant les citoyens d'une façon un peu plus ciblée avec leur compétence professionnelle sur les postes de gouvernement. Quant à la représentation parlementaire, soit elle est ciblée pour les propositions, soit elle est seulement citoyenne pour l'acceptation. Le citoyen sera assujéti à la loi, il est certainement le mieux placé pour apprécier son équité.

Le second risque que je suis le seul à m'être proposé malheureusement, concerne le manque d'enthousiasme plausible des citoyens pour l'exercice du pouvoir. Je pense que trois situations différentes peuvent se présenter.

- 1) Le citoyen convaincu que c'est l'affaire d'une élite peut s'effrayer de se voir chargé d'une responsabilité de cet ordre.

- 2) Le citoyen parfaitement sincère qui n'a aucune envie d'exercer un quelconque mandat politique n'irait qu'à contre cœur, par obligation légale.
- 3) Le citoyen qui dispose de meilleurs revenus dans l'exercice de sa profession qu'il serait empêché d'exercer en étant chargé d'un mandat politique.

Le premier cas ne se produira qu'au début de cette nouvelle démocratie, l'inconnu fait toujours peur, et les gens du peuple sont souvent modestes et effacés. Cet état d'esprit est aujourd'hui normal, les politiciens ont fini par les convaincre qu'eux étaient d'esprit supérieur. Mais avec le temps et la preuve de l'efficacité de la méthode, les citoyens prendront confiance et souhaiteront que le tirage au sort leur soit favorable, car ils ont tous quelque chose à dire. Le second disparaîtra aussi certainement en grande partie avec le temps, car la désaffection qu'il ressent pour la chose politique aura le plus souvent été inspiré par l'image assez triste, pour ne pas dire consternante, qu'elle donne d'elle-même aujourd'hui. Le troisième cas se produira inéluctablement, et c'est le prix que les plus favorisés devront payer pour que soit instaurée une véritable démocratie.

On peut craindre que parmi les élus du hasard, un tribun convainquant n'en vienne à pervertir l'honnêteté de ses collègues, par exemple en les incitant à proposer et voter une rente à vie pour les passagers furtifs du pouvoir en reconnaissance des services rendus à la nation. Pire encore, les inciter à voter le retour des méthodes électorales ou la nomination à vie. En effet, la cupidité et l'aspiration au pouvoir n'ont pas besoin de longues stratégies pour naître, ce n'est que l'organisation à leur accès qui nécessite les manœuvres évoquées dans les chapitres précédents.

Mais le problème est simple à résoudre, et c'est le principe électif qui en est la solution, la constitution ne devra pouvoir être modifiée qu'en raison d'un référendum au suffrage universel, tout n'est pas mauvais dans le système électoral, au moins dans son application référendaire.

Malheureusement, aujourd'hui, dès que quelque chose gêne les politiciens dans la constitution, ils se donnent rendez-vous à Versailles, siège d'une des plus autoritaires monarchies dictatoriales du passé, pour la modifier selon leur besoin et sans même en informer préalablement le peuple français. Tout au plus apprend-t-il par voie de presse que la constitution a été modifiée mais sans préciser ce que sont les textes modifiés.

L'orientation Politique

De l'inertie convenue à la dynamique de la flèche du temps, une belle mécanique.

Aujourd'hui, le sens de l'orientation politique est impulsé par la tendance qui détient le pouvoir. Cette orientation et les mesures conséquentes qui s'y rapportent modifient le cours de la façon de vivre pendant toute la période durant laquelle s'exerce le pouvoir en place, et même au-delà car un changement de pouvoir n'a pas d'effet immédiat.

Le mode de vie du pays est donc la résultante de deux phénomènes distincts, l'évolution «naturelle» résultant surtout des progrès technologiques et qui s'appliquent avec plus ou moins d'importance à tous les peuples de la planète et avec des décalages dans le temps, et les réactions du pouvoir politique qui ne s'appliquent que de façon erratique au rythme des changements de majorité.

Les alternances du pouvoir étant assez fréquentes et leurs effets contradictoires le politicocentrisme n'a que peu d'influence sur l'évolution du mode de vie et c'est heureux car il est plutôt négatif en moyenne pour la population. On a pu constater son influence prépondérante en regard de l'évolution naturelle que dans les pays soumis à un régime autoritaire permanent durant plusieurs dizaines de décennies. Dans tous ces cas, quelle que soit la tendance politique installée c'est-à-dire quelle que soit la frange de la population à favoriser au détriment des autres, le résultat a été catastrophique.

A l'évidence, l'effet bénéfique de l'alternance n'est à rechercher que dans le ralentissement qu'elle impose aux effets du politicentrisme.

On peut facilement imaginer que l'orientation impulsée au mode de vie par les citoyens eux-mêmes, libres de leurs choix non dictés par un parti, sera généralement constante et dans le sens favorable à la population. L'effet du hasard produira quelques voix dissonantes dans l'approbation ou le refus des propositions de loi, mais la tendance raisonnable ne peut que l'emporter en l'absence de connivences.

Les effets de freinage ou d'inversion ne résulteront jamais d'un parti pris dogmatique mais pourront être la conséquence de résultats défavorables observés dans l'application de lois antérieures inadaptées ou aux effets pervers. La tendance à la perfection devra s'adapter dans le cadre de deux contraintes, l'évolution naturelle qui changera le cadre d'application et les approximations des décisions antérieures qui devront en permanence être affinées. En revanche, les changements d'orientation doctrinaires liés au changement de pouvoir de l'oligarchie bicéphale actuelle disparaîtront automatiquement en raison de la disparition de la cause.

Conclusions

Ne doutez que de vos certitudes, un décideur, un seul, le hasard.

Le tirage au sort des gestionnaires du pays est-il une idée nouvelle ?

La nature, forte d'au moins 12 milliards d'années d'expérience, a choisi le hasard pour garantir sa pérennité. Il intervient partout et en toutes circonstances, que ce soit au niveau de l'atome produisant une particule d'énergie ou de l'activité génique du vivant. C'est par hasard que le monde est ce qu'il est, n'en déplaise aux vanités anthropocentriques.

Je ne suis ni le premier, ni le seul à suggérer de tirer au sort, les dirigeants du pays. Autrefois, la ville d'Athènes a connu une forme démocratique (mot d'origine grec, alors que République, mot synonyme, est d'origine Latine) qui faisait largement appel au tirage au sort, bien qu'il ait surtout été un tirage au sort parmi des candidats, ce qui ne garantissait évidemment pas l'indépendance et l'honnêteté de l'élu du hasard. En fait, il semble que selon les assemblées et les fonctions, le tirage au sort parmi les citoyens, l'élection parmi des candidats, et le tirage au sort parmi des candidats, sont des procédures ayant cohabitées, bien qu'aucun citoyen de la cité n'ait été contraint d'accepter une charge qui ne lui convenait pas.

Il faut noter que la cité, au-delà de ses propres murs, incluait un territoire d'une superficie voisine de celle du Luxembourg.

Le mode de gestion de ce microcosme dura près d'un siècle avec des variantes de principe.

Malheureusement en ces temps plus guerriers que raisonnables (mais a-t-on bien changé ?) Sparte, la rivale, finit par l'emporter imposant l'oligarchie des trente tyrans qui mit fin à cette belle expérience sociale. Il est difficile de comparer l'exemple du territoire d'Athènes, agglomération comptant au mieux 400 000 habitants, avec un pays comme la France d'aujourd'hui, qui dénombre une population 150 fois plus importante. Rien n'est semblable, les moyens technologiques d'aujourd'hui seront de puissants atouts pour garantir la régularité des tirages au sort. En revanche, l'éducation des Athéniens faisait une large place à la formation politique citoyenne, préparant chacun aux fonctions de parlementaire, législateur, magistrats... ou encore de stratège, poste des plus éminents dans une société en guerre permanente, notamment avec son puissant voisin, Sparte. Bien d'autres différences peuvent être relevées mais il ne s'agit que de signaler des précédents et non d'une étude comparative.

La "*sortation*" (tirage au sort) est certainement la forme la plus directe de la démocratie, mais entre la démocratie représentative (délégative) dans laquelle le citoyen n'est impliqué que dans l'élection, et la "*sortation*", de nombreuses variantes pondèrent le passage de l'une à l'autre.

Il existe des formes participatives impliquant le citoyen de façon consultative, dans certaines communes, par exemple. Néanmoins, selon le degré d'écoute de ces Conseils de développement communaux, l'on oscille entre démagogie et participation efficace. Au niveau institutionnel, en France, le référendum est une forme de l'action participative, pour

autant qu'il y soit fait appel, ce qui est bien rare. Il a été mis en pratique, au mieux de l'histoire, durant le mandat du président Charles de Gaulle. Depuis 1958, il n'a été fait usage du référendum que 8 fois dont la moitié par le Général de Gaulle. Le référendum se distingue des autres votes en ce qu'il demande l'avis, favorable ou non, de la population à propos d'une question précise.

La procédure nécessite d'expliquer le texte que l'on demande de ratifier, mais force est de constater que le nombre des citoyens qui lisent le texte reste marginal et le vote traduit plus la manifestation du mécontentement ou de la satisfaction des citoyens à la politique du gouvernement en place, qu'une réponse à la question posée (référendum sur l'adoption de la constitution européenne, par exemple). C'est ici une preuve que le citoyen est aujourd'hui totalement démotivé, je pourrais certainement écrire écœuré, de la politique.

On voit ici qu'une démocratie directe qui interrogerait le citoyen de façon systématique à tout propos, n'aurait certainement aucune chance de fonctionner, même si c'était possible sur le plan pratique. Cette conclusion résulte certainement pour beaucoup dans la conviction, faute d'imagination, que la forme représentative électorale est la seule solution.

Il semble pourtant qu'un savant dosage de représentativité et d'intervention directe parvienne à fonctionner, avec pour exemple le système démocratique Suisse qui permet aux citoyens de s'approprier l'initiative législative, par exemple. Les mécanismes référendaires, et de l'initiative populaire, impliquent l'obtention d'un nombre de signatures tributaire de

l'échelon politique concerné, commune, canton ou confédération.

On peut également noter les expériences de démocraties participatives au Cambodge (décentralisation) et au Brésil (Pôrto Alegre).

En France même, le site des Démocrates (<http://democrate.free.fr>) prône le principe du tirage au sort des députés, limitant ainsi malheureusement le principe au législateur, une fraction assez faible du pouvoir pour importante qu'elle soit. Le politicien qui détient le vrai pouvoir (l'exécutif) a trouvé le moyen de passer outre à l'avis du législateur en engageant sa responsabilité (paraît-il) avec une promulgation par décret. Il suffit de faire voter ce droit (le fameux article 49-3) permanent une seule fois lorsque l'on détient la majorité parlementaire. Cette autorisation à validité permanente en dit long sur la vassalisation des députés qui ont fait serment d'allégeance à l'exécutif suzerain.

On voit que les alternatives à la démocratie directe ne manquent pas, mais il reste que l'honnêteté politique est d'autant plus incertaine que la part déléguée reste forte. Avec le temps, les tenant partiels du pouvoir ont les moyens de réduire l'action participative et de s'en approprier la totalité dans l'indifférence générale. Il suffit de rester en embuscade pour faire promulguer une loi scélérate au moment opportun, au premier prétexte qui semble la justifier.

Ces députés à la solde du chef du parti accepteront de voter n'importe quoi et même ce qu'ils n'ont pas besoin de comprendre puisqu'ils sont aux ordres. Qui n'a pas entendu

parler de l'article 49-3 toujours utile pour les cas désespérés, lorsque les représentants du peuple bloquent la situation ?

Aussi, je ne crois pas aux vertus du mixage à long terme et je reste convaincu que l'alternative de la "*sortation*" généralisée reste la meilleure solution.

Par de plus en plus de personnes, lassées des malversations commises par les politiciens, j'entends souvent dire qu'il nous faudrait une nouvelle révolution pour changer tout ça. Nous ne sommes plus en 1789, et sans doute avons-nous aujourd'hui le moyen de faire évoluer les principes démocratiques en supprimant les causes de leurs dérives sans recourir à l'échafaud et sans faire tomber les têtes, autrement qu'au sens figuré. De plus, il est probable que nous ne gagnerions que quelques années, le temps que les malfrats se réorganisent, ce qui, moyens technologiques modernes aidant, irait bien plus vite qu'autrefois.

La solution que je préconise ici n'est pas un projet de constitution, tout y est sujet à débat. Ce n'est qu'un exemple pour montrer de quelle manière le tirage au sort pourrait être utilisé. Si j'ai introduit la notion de listes différenciées pour les experts et les citoyens, ce n'est que pour souligner l'aberration qui consiste à désigner à des postes où ils n'ont aucune compétence des chefs de partis dont on veut s'assurer les voix. On ne ferait pas plus mal en ne tirant au hasard que d'une seule urne, les responsables de tous les postes de direction que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou municipale. On éliminerait au moins la pire des tares du système en vigueur aujourd'hui, le carriérisme politique. Mais tant qu'à faire, améliorons ce qui peut déjà l'être, sans même

l'avoir expérimenté. Si c'est une erreur, le parlement du hasard saura le constater et y remédier.

Il semble que les démocraties ne peuvent plus échapper à une remise en cause profonde de leur mode de fonctionnement. Quelle que soit la cause de la désaffection pour la politique, que l'on constate en France, mais aussi dans la plupart des pays où le principe électoral existe sans être obligatoire, le constat est le même. En effet, que le citoyen déserte les urnes en raison d'un écœurement bien compréhensible de la classe politique ou que ce soit par désintéressement pur et simple de la gestion du pays, l'attribution du pouvoir aux leaders de quelques groupes de pression ne relève plus du principe démocratique. C'est devenu une confiscation du pouvoir par des groupes maffieux qui asservissent les populations.

Il faut en effet que cela change. Sans doute existe-t-il différents moyens pour y parvenir, je n'en propose qu'un. Devant faire aujourd'hui avec les moyens constitutionnels du moment, quels politiciens portés au pouvoir par un électorat aspirant au changement, auront le courage de pousser à modifier la constitution pour permettre à terme l'émergence de cette nouvelle forme de démocratie.

Ce seront les hommes d'état du dernier mandat, ceux dont le nom restera inscrit au panthéon du progrès social.

Que ce soit sous le mode de fonctionnement que je propose ou un autre atteignant les mêmes objectifs importe peu, seul le résultat compte. Je suis plus soucieux de savoir combien de temps il faudra encore pour que ce progrès se concrétise en pratique. Il faudra certainement du temps, beaucoup de temps. Pourtant, toutes les conditions sont aujourd'hui réunies, fatigue populaire à l'égard des politiciens en général

et des partis en particulier, moyens technologiques garantissant la régularité des tirages au sort, tant pour la réalisation que pour l'analyse des résultats, et expérience d'un passé lourd de dérives aux effets pervers.

Le peuple est mécontent, je le sais, j'en fais partie, je le mesure dans mon voisinage local ou d'affinité. La coupe est pleine, ce sentiment se perçoit dans toutes les couches sociales, dans toutes les régions, dans toutes les tranches d'âge. Tous savent que les politiciens mentent avec de moins en moins de pudeur. Peut-être ces derniers pensent-ils les populations suffisamment abêties pour ne plus avoir à travestir les mensonges pour les cacher, les mensonges d'Etat, comme celui de Tchernobyl.

Non messieurs les politiciens, le peuple n'oublie pas, le peuple fait le gros dos, le peuple encaisse, mais la tension monte. Il vaut mieux pour vous que la révolution se fasse par un changement radical dans les principes démocratiques, comme celui que je propose, plutôt que comme cela s'est fait en 1789. Vous perdrez votre cher pouvoir, certes, mais vous sauverez votre tête. Et ceux qui, parmi vous, auront facilité ce changement, sauveront, en plus, leur honneur.

Nombreux sont ceux qui pensent, et disent, que seule l'accession au pouvoir d'un dictateur peut sortir le pays de sa torpeur. Certes, ce serait une solution, mais le résultat apparaît bien aléatoire et de toutes les façons, quels que soient les espoirs que certains peuvent placer dans les grands bouleversements promis, qu'ils n'oublient pas que ces pourfendeurs partagent le goût du pouvoir avec ceux dont ils critiquent la politique.

Il y a au moins une alternative à cette solution extrême, plus prometteuse, moins utopique, et qui fait moins confiance aux locataires du pouvoir. Quant à ceux qui ne perçoivent pas la perversité de la compétition du pouvoir à travers les règlements de comptes, tels que l'affaire « Clearstream », entre gens de même idéologie politique, et la division tout aussi évidente qui se crée dans les rangs socialistes à l'heure de la désignation du candidat du parti, il y a peu de chance que ce modeste ouvrage ait su les convaincre.

Sur le plan pratique, le tirage au sort dans une population de plusieurs dizaines de millions d'individus n'est plus un problème. La maîtrise de la statistique, des probabilités et des technologies informatiques du matériel et du logiciel sont garants de l'équité de la "*sortation*".

Nous avons même une administration qui est toute désignée pour être chargée de cet aspect du problème avec l'INSEE. Les techniques de tirage au sort sont aujourd'hui particulièrement efficaces notamment grâce aux algorithmes sophistiqués que permet l'ordinateur. Sans doute pensez-vous que c'est peut-être là une façon de gruger le peuple qui n'y verrait rien, faute de comprendre les mécanismes en jeu. Heureusement, les techniques de contrôle de vraisemblance d'un tirage au sort mécanisé ou manuel sont tout aussi fiables et les procédures de contrôle qui seront mises en place par des experts (mathématiciens, informaticiens, statisticiens...), eux-mêmes tirés au sort, garantiront l'honnêteté des "*sortations*". Un fichier national comportant les éléments indispensables aux différentes "*sortations*" à l'exclusion de tous les autres, devra être créé.

C'est-à-dire qu'aucune information relative à l'origine ethnique, la religion éventuelle, les convictions politiques, etc. ne devra être mentionnée. Par ailleurs, une personne ne pourra figurer dans ce fichier qu'en un seul exemplaire.

A ce point, nous pouvons récapituler les mesures suggérées pour chaque type de poste de dirigeant de la nation en regard des inconvénients des méthodes actuellement en vigueur.

Au niveau municipal, les maires restent essentiellement élus mais dans une population qui peut faire état de capacités de gestionnaires reconnues. Pour ce faire, je suggère la création d'une filière de gestionnaires spécifiques sans exclure celles qui existent déjà avec d'autres finalités. Le maire est un gestionnaire et non un chef de groupe de pression.

Au niveau des 10 gouvernements locaux, nous ne trouvons que des experts des différents domaines économiques, industriels et commerciaux dont le rôle est d'assister et conseiller les maires dans leur gestion. Il ne s'agit donc plus d'élus chefs des divisions locales des partis politiques ni de préfets désignés par le pouvoir national.

Au niveau du pouvoir national, nous avons le législatif tenu par les experts de chaque domaine technique pour les propositions et les représentants du peuple pour l'acceptation éventuel de ces propositions. Là encore, les lieutenants régionaux des chefs de partis politique cèdent la place à des professionnels et des représentants du peuple.

L'exécutif est tenu par des experts de chaque domaine concerné et non par les chefs des partis politiques qui bénéficient momentanément de la faveur populaire abusée.

S'il est aisé de mettre les éligibles aux activités d'expertises dans des urnes spécialisées en fonction de leur domaine professionnel, cela reste objectivement impossible pour un éventuel tirage au sort des deux représentants de la nation au niveau international. En effet, il n'existe aucune profession dont l'objet consiste à exercer le charisme ou les valeurs morales. Le principe de la "*sortation*" ne peut donc pas s'appliquer à partir d'une urne spéciale à la fonction. En revanche, la désignation par une assemblée réduite d'experts de tous les domaines d'activité, d'une personnalité parmi une poignée de noms, eux-mêmes proposés par une assemblée représentative de la nation, garantit un certain consensus dans le choix.

Il n'y a plus de campagnes électorales qui ne s'apparentent qu'à des croisades du mensonge.

S'il reste une fonction électorale pour les maires, il est exclu d'admettre une campagne électorale qui n'est qu'un instrument permettant de gruger l'électeur. Un simple curriculum vitae de chaque postulant envoyé en guise de profession de foi remplacera avantageusement n'importe quelle campagne. La méthode étant réservée aux petites communes où chacun se connaît, cette connaissance augmentée de l'information publique du CV des candidats devra suffire.

De ce qui précède, seul importe le principe de "*sortation*" dicté par la nécessité de s'affranchir des perversions inéluctables de la professionnalisation politique et du clientélisme électoral. Le reste n'est constitué que de propositions discutables appelant au débat public dont

l'utilité ici n'est à rechercher que dans le besoin d'étayer le principe de "*sortation*" par au moins un exemple d'application.

D'ailleurs, l'arsenal étatique ne se résume pas aux législatif, à l'exécutif, au judiciaire et aux organismes locaux décentralisés. Il inclut bien d'autres institutions dont le fonctionnement devra mis en adéquation avec les besoins réels du pays. Bon nombre de hauts fonctionnaires, serviteurs dévoués du pouvoir politique, n'ont de réelle fonction qu'au service des précédents.

Le corps diplomatique, par exemple, est une organisation particulièrement dispendieuse, pas toujours nécessaire, et à certains endroits parfaitement inutiles où ils ne sont que de coûteux moyens de placer quelques amis dans des postes d'attente. En dehors de quelques capitales dans lesquelles nous entretenons une véritable armée de hauts fonctionnaires qui pourraient probablement être remplacés par un délégué permanent servant de lien entre la direction du ministère des affaires étrangères et les instances officielles du pays de résidence, quelques ministres plénipotentiaires itinérants feraient l'affaire pour entretenir les relations avec les pays de moindre importance. Pour la désignation de ces délégués permanents et représentants ponctuels, le tirage au sort dans des urnes spécialisées pourrait être une solution. Mais ce n'est qu'une question marginale en regard de la «*sortation*» généralisée du législatif et de l'exécutif.

La mise en place de ce mécanisme démocratique présente néanmoins l'avantage de débarrasser la politique de ses trois tares principales, le carriérisme, les campagnes électorales, et les partis politiques.

Il reste maintenant à passer aux actes avec l'élection de partisans du principe de "*sortation*" qui, un jour majoritaires, l'imposeront comme alternative au principe électoral à l'aide de transitions successives de la constitution.

La finalité est certainement encore loin, mais je sens l'amorce toute proche, comme un nouvel espoir pour échapper aux extrémistes conquérants.

Si vous êtes convaincus, militez en ce sens. Mieux, que ceux qui se sentent une fibre de tribuns se présentent à toutes les élections, pour convaincre à leur tour. Et un jour, assez nombreux, changeons le paysage. Ce sera long, très long certainement, mais tout aussi certainement le nombre des députés défendant la "*sortation*" sera un jour assez important pour faire basculer la règle établie.

Petit à petit, la constitution sera modifiée afin de permettre que certaines fonctions soient tirées au sort, puis d'autres, et d'autres encore. Et peut-être un jour la démocratie directe confiée au hasard, comme l'est la marche de l'Univers, verra-t-elle le jour.

Rendez-vous bientôt, messieurs les requins de la politique, du pouvoir, de l'ambition, de toutes les couleurs, de toutes les tendances.

Le temps joue contre vous avec votre sotte complicité. Le parti abstentionniste est en train de prendre le pouvoir sans même que vous vous en rendiez compte.

L'électoraliste se soucie de pouvoir alors que la démocratie est soucieuse d'équité.

Table des matières

1	Le glas démocratique
13	Le déclin.
27	L'Ecole Nationale d'Administration.
31	L'agonie démocratique.
35	La leçon américaine.
39	Les tremplins.
59	Généralisation de l'abrutissement ou radio, TV, et désinformation.
69	Les mises au placard de la hargne.
72	Les raisons du malaise.
75	Les débordements de la négamocratie sur les institutions et les mentalités.
81	L'alternative.
99	Une nouvelle organisation de société.
101	L'assemblée de propositions.
104	L'assemblée d'exécution.
107	L'exécutif national.
112	Le représentant officiel du pays dans les instances internationales.
115	Les modalités pratiques de vie des dirigeants nationaux.
118	L'institution judiciaire.
122	Les institutions régionales.
127	Les gouvernements régionaux.
131	Les marchés publics
134	Refaire le monde.
144	L'orientation Politique
146	Conclusions

Politique et sociologie

Autoéditions populaire des sciences
25, impasse des Sauges, Roche-grise, 11100 Narbonne